

Laurent GBAGBO

CÔTE D'IVOIRE

Bâtir la paix sur la démocratie et la prospérité



L'Harmattan

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

CÔTE D'IVOIRE

Bâtir la paix
sur la démocratie et la prospérité

© L'Harmattan, 2012
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-56025-3

EAN : 9782296560253

Laurent GBAGBO

CÔTE D'IVOIRE

Bâtir la paix
sur la démocratie et la prospérité

L'Harmattan

Du même auteur

ÉCRITS POLITIQUES

Réflexions sur la conférence de Brazzaville, Éditions CLE (Yaoundé), 1978.

Côte d'Ivoire : Économie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960), L'Harmattan (Paris), 1982.

Côte d'Ivoire : Pour une alternative démocratique, L'Harmattan (Paris), 1983.

Côte d'Ivoire : Histoire d'un retour, L'Harmattan (Paris), 1989.

Agir pour les libertés, L'Harmattan (Paris), 1991.

Le temps de l'espoir, Éditions Continentales (Johannesburg), 1995.

LITTÉRATURE (THÉÂTRE)

Soundjata, lion du Manding, Éditions CEDA (Abidjan), 1979.

ESSAI

Sur les traces des Bété, PUCI (Abidjan), 2002.

Introduction

Bâtir la paix sur la démocratie

Ce que nous avions cru impensable s'est donc produit. Il y a eu la guerre en Côte d'Ivoire. Il y a eu des morts, des vies brisées, des déplacés de guerre et des réfugiés. Nous avons constaté qu'avec la guerre, nous étions tous menacés dans les mêmes droits élémentaires. Quelles que soient nos appartenances régionales, religieuses ou politiques, quelles que soient nos positions sur la guerre elle-même, nous avons frôlé une catastrophe collective. Notre pays, la Côte d'Ivoire, a failli sombrer dans le chaos.

Mais les peuples entrent en action quand l'histoire l'exige. Les peuples se mobilisent toujours pour sauver les nations du péril. Le peuple ivoirien s'est dressé pour opposer au mauvais destin une même volonté résolue. Il a refusé la régression et nous sommes restés debout.

Aujourd'hui la guerre est terminée. Il s'agit à présent de gagner la Paix.

Mais pour gagner réellement la Paix, il importe que nous comprenions et la guerre et les enjeux de notre résistance.

Notre pays doit reprendre sa marche vers la prospérité dans la démocratie et, pour cela, il nous faut accéder à la modernité.

La modernité aujourd'hui, c'est la démocratie et le développement, je veux dire les libertés individuelles, la capacité de l'État à faire face aux besoins individuels et aux besoins collectifs par l'éducation et l'industrialisation. Nous mettre à l'abri de la guerre, c'est nous donner les moyens de décider ensemble, nous-mêmes, des orientations de notre développement. Le temps est venu de travailler ensemble à l'avènement d'une vie commune meilleure, d'une vie protégée des incertitudes et des angoisses de la guerre.

N'oublions jamais qu'au cours de cette guerre, au-delà de nos vies et de nos biens, les cibles principales des forces qui ont attaqué la Côte d'Ivoire, ce sont la Démocratie, la République et l'État de droit. Par-dessus tout, elles ont voulu détruire la nation ivoirienne. Souvenons-nous de ce qu'elles ont voulu faire de notre pays, par les armes d'abord et par la diplomatie ensuite.

Elles ont voulu dénier au peuple ivoirien son droit souverain de désigner démocratiquement ses dirigeants. C'est pourquoi elles se sont attaquées aux institutions issues des élections : la présidence de la République et l'Assemblée nationale.

Elles ont voulu changer la nature du régime de notre pays. C'est pourquoi elles se sont attaquées à la Constitution.

Elles ont voulu affaiblir l'État, le rendre fragile et vulnérable de façon chronique. C'est pourquoi elles ont voulu transférer le centre du pouvoir exécutif des mains des personnes élues par le peuple, à des personnes choisies par elles.

Elles ont voulu désintégrer la nation ivoirienne. C'est pourquoi elles ont opposé les ethnies, les régions et les religions les unes aux autres.

Au total, elles ont voulu remettre en cause à la fois l'indépendance de la Côte d'Ivoire, les acquis des luttes démocratiques du peuple ivoirien, et l'unité de la nation. Voilà pourquoi nous avons résisté. Voilà pourquoi nous devons continuer à résister pour sauvegarder l'unité de notre nation, sauver la Démocratie, la République et l'État de droit. Nous devons résister pour demeurer une nation libre et digne, une nation généreuse et solidaire. Nous devons résister pour poursuivre notre quête de la prospérité. Nous devons résister pour sortir enfin de la culture et de l'esprit du parti unique.

Depuis 1990, la Côte d'Ivoire négocie le passage d'un monde qui finit, l'ère du parti unique, pour entrer dans le monde de la démocratie. Nous vivons les derniers soubresauts caractéristiques de cette fin d'époque. C'est pourquoi nous devons aller à un nouveau pacte social et républicain.

La guerre imposée à notre pays ainsi que la longue période de crise qu'elle a engendrée nous ont beaucoup appris. Elles nous ont appris qu'il ne suffit pas d'invoquer la paix pour l'avoir, ni de la décréter pour la vivre.

La paix est une des denrées à laquelle la raison et les désirs des hommes attachent le plus de prix. Mais elle est sans doute aussi, la plus fragile de ces denrées qui font le ciment des sociétés. S'il suffisait d'un décret pour imposer la paix, quel dirigeant politique sincère ne l'aurait établie pour le bien de son peuple ?

La Paix est toujours le nom d'un ordre donné et repose sur cet ordre. Pendant longtemps notre pays a connu un certain ordre de paix que je me suis gardé d'évoquer ces derniers temps : la Paix du parti unique. Le moment est sans doute venu d'en parler, car beaucoup de nos compatriotes ont choisi de travestir la vérité en rappelant le passé de paix des Ivoiriens. Ils en parlent comme s'il s'agissait d'un passé lointain et mythique de notre vie nationale. Ils en parlent avec nostalgie. Et lorsqu'ils évoquent les moments présents, marqués par de profondes turbulences au sein de notre société, ils refusent de pointer leur doigt accusateur là où il le faut, pour dire la vérité. Or les solutions que nous recherchons pour sortir notre pays de la crise et bâtir l'avenir de notre nation ne se trouvent pas dans ce passé nostalgique.

Le passé pour la Côte d'Ivoire, c'est le parti unique et son ordre. Et le parti unique n'est pas et ne peut être un modèle à revendiquer. Au contraire, nos difficultés actuelles sont le legs de ce régime politique dont nous n'avons pas su tirer les leçons. C'est en effet une constante de l'histoire. Partout où les peuples ont été longtemps soumis à un régime de parti unique, il y a eu tôt ou tard de grandes turbulences : l'ex-Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS), après la chute du mur de Berlin en 1989, l'ex-Yougoslavie, après la mort du maréchal Tito, l'ex-Zaïre après la chute du maréchal Mobutu en 1997, la Guinée, après la mort de Sékou Touré en 1984, la Côte d'Ivoire, après la mort du président Houphouët-Boigny en 1993, etc.

La paix du parti unique est en effet une paix factice imposée dans la violence, et sous laquelle la violence couve en per-

manence. En Côte d'Ivoire, le parti unique a engendré la guerre des héritiers qui débute en janvier 1993, le coup d'État de décembre 1999 et le régime militaire de 1999 à 2000. Ce sont les contrecoups de ces rivalités qui conduiront à la tentative de coup d'État de janvier 2001, et à la guerre civile déclenchée en septembre 2002.

Le parti unique a prospéré en Afrique, il a été encouragé et soutenu au plan international à cause du contexte international dominé par la Guerre froide. Il a fini par être considéré comme une modalité de la paix internationale.

En Côte d'Ivoire la Paix du parti unique reposait sur trois piliers :

- un pilier politique, le parti unique ;
- un pilier économique, l'exploitation de ressources naturelles abondantes pour une population peu nombreuse et l'endettement extérieur facile ;
- un pilier stratégique, le caractère spécifique des accords de coopération avec la France.

Ces trois piliers ont garanti la stabilité relative de l'État et la situation de paix que l'on a pu observer.

Mais le système n'a pas résisté aux crises qu'il a lui-même engendrées. Il était miné par un déficit démocratique qui a entraîné la dégradation progressive du contrat de confiance entre les dirigeants et les populations. Dès l'apparition des premières difficultés économiques et sociales véritables, ces piliers se sont effondrés les uns après les autres.

PREMIER PILIER : LE PARTI UNIQUE

Ce que l'on a appelé la "démocratie à l'ivoirienne", reposait sur l'emprise que le président de la République, président d'honneur puis président (à partir de 1980) du parti unique, exerçait sur les hommes et sur les institutions. Une des conséquences de ce système était assurément l'attrait des cadres pour l'exercice d'une fonction politique, condition de leur promotion personnelle. Mais la pression sur les postes politiques devait très tôt engendrer des fractures à l'intérieur du parti unique et menacer la stabilité même du régime.

La question était alors de savoir comment maîtriser les velléités des cadres en nombre croissant et atténuer la pression qu'ils exerçaient sur les postes politiques forcément limités, tout en maintenant sous contrôle et bien à l'écart, ceux qui refusaient d'être membres du parti unique.

L'une des réponses a été l'augmentation du nombre des circonscriptions électorales et l'introduction des compétitions électorales au sein du parti unique à partir de 1980. Désormais, pour être maire ou député, il fallait se soumettre au suffrage des populations. Mais même dans ce système, la compétition électorale épargnait "le fauteuil du chef de l'État", au nom, disait-on, de la stabilité sociale et politique. Cette « démocratie » à double vitesse a pris fin sous la pression des luttes démocratiques du peuple ivoirien, avec la proclamation du multipartisme en 1990.

Une autre réponse a été le recrutement des cadres au sein ou à la tête des entreprises publiques et de la haute administration publique. Dans l'euphorie d'une économie de plantation et

d'endettement en forte croissance, ce que l'on a appelé le « miracle ivoirien », le pays a ouvert de nombreux chantiers.

Les grandes entreprises d'État et la haute administration servaient à absorber le flux de cadres et donc à résoudre non seulement le problème de leur emploi, mais aussi à soutenir financièrement le parti unique. Car dans bien des cas, les cadres étaient aussi cooptés dans les instances du parti unique. Mais très vite le système atteignit ses limites. Dès les années 80, ce fut la crise économique, avec l'apparition des programmes d'Ajustement Structurels (PAS) caractérisés par l'obligation de la bonne gouvernance, le désengagement de l'État des secteurs productifs, la réduction de l'appui de l'État aux secteurs sociaux, les privatisations tous azimuts, le chômage des cadres et la misère des populations.

DEUXIÈME PILIER : L'EXPLOITATION DE RESSOURCES NATURELLES ABONDANTES POUR UNE POPULATION PEU NOMBREUSE ET L'ENDETTEMENT EXTÉRIEUR FACILE

Le niveau de développement économique qui a soutenu la Paix en Côte d'Ivoire reposait à la fois sur la faible densité de la population, des ressources naturelles abondantes et un endettement facile.

À l'indépendance, la Côte d'Ivoire comptait à peine 3 millions d'habitants. Le choix de rester dans l'économie de plantation, héritée de la colonisation, a entraîné d'une part, une politique agricole axée principalement sur les produits agricoles d'exportation au détriment de la production agricole vivrière et, d'autre part, comme conséquence de cette politique, un double mouvement migratoire des populations vers

les zones propices à la culture de ces produits d'exportation : un mouvement interne des régions du Centre et du Nord vers la zone forestière d'une part, et d'autre part, la poursuite et l'intensification du mouvement externe, en provenance des pays limitrophes, vers ces mêmes forêts.

Très vite, l'exploitation sans mesure de la forêt et le rythme d'occupation des sols ont eu raison des ressources et de la cohésion sociale. Aujourd'hui, la forêt a disparu. Au moment de l'indépendance nous avions 16 millions d'hectares de forêt. Nous n'en avons maintenant qu'à peine 2,5 millions. La population ivoirienne qui était d'environ trois millions d'habitants en 1960 dépasse aujourd'hui les 20 millions. Les populations étrangères vivant dans le pays, dont 48 % sont nés en Côte d'Ivoire, ont dépassé les 26 % de la population totale.

Les terres propices à la culture des produits d'exportation se font rares. L'absence d'une vision politique capable de prévenir les conflits liés au modèle économique adopté par le pays, a fait du monde rural un vaste champ de conflits multi-formes liés à l'occupation des terres.

Pendant ce temps l'endettement prend des proportions insupportables. La dette de la Côte d'Ivoire que nous payons aujourd'hui date, pour l'essentiel, des années 70, 80 et 90. C'est au cours de ces trois décennies qu'elle a connu une évolution fulgurante. De 100 milliards de francs CFA, équivalant à 17,7 % du PIB en 1973, le montant de la dette est passé successivement à 2 371 milliards, soit 75,6 % du PIB en 1985 puis à 8 468 milliards, soit 136,2 % du PIB en 1996 .

Avec une telle évolution de l'endettement, on comprend bien que la Côte d'Ivoire soit devenu un pays pauvre et très

endetté. Bâtir la Paix aujourd'hui demande la mise en œuvre d'un nouveau modèle économique. La réforme de l'économie est pour moi un enjeu de la Paix.

TROISIÈME PILIER : LES ACCORDS DE COOPÉRATION AVEC LA FRANCE

Les accords de coopération avec la France, signés en 1961, prolongeaient au-delà de l'indépendance, la « paix française » instaurée en Côte d'Ivoire sous la colonisation. Ces accords, favorisés par le contexte international de la Guerre froide ont, pendant longtemps, accordé à la Côte d'Ivoire une place de choix dans la diplomatie française et permis de réussir un solide attelage entre les deux pays. Mais cette paix liée, fille aînée des retombées de la coopération avec la France s'est, elle aussi, effondrée sous le poids de divers facteurs internes et externes.

Au plan international, la chute du mur de Berlin en 1989, marquant la fin de la division du monde en deux Blocs, la création de la monnaie unique européenne et l'élargissement de l'Europe, la mondialisation enfin, remettent en cause, de fait, les principes économiques fondamentaux et les enjeux stratégiques des accords de coopération.

Au plan national, l'évolution du niveau global d'instruction de la population, le regain démocratique qui s'accélère à partir de la fin des années 80, le développement d'une conscience nationale, la diversification des besoins de l'économie nationale, demandent un horizon de coopération plus large que celui fixé au lendemain de l'indépendance.

Aujourd'hui, la France elle-même ne fait plus mystère de sa volonté de réviser ces accords, y compris les clauses relatives à la défense. La Côte d'Ivoire doit pouvoir assumer totalement la Paix et la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. Je veux, avec le soutien de tous nos amis, y compris la France, doter la Côte d'Ivoire des moyens d'assurer la sécurité de ses frontières, et celle des personnes et des biens sur son territoire.

Les trois piliers du parti unique se sont donc effondrés, et avec eux, la Paix qui est aujourd'hui encore évoquée avec nostalgie. Il n'est pas envisageable de revenir à ce passé. Il est révolu. Définitivement. Voilà pourquoi il nous faut bâtir la paix sur la démocratie comme base du nouveau pacte social et républicain que je propose aux Ivoiriens et à tous les habitants de ce pays.

Les Ivoiriennes et les Ivoiriens, comme tous ceux qui vivent en Côte d'Ivoire, voient et savent les efforts que je ne cesse de déployer, depuis le 19 septembre 2002, pour ramener la paix dans notre pays.

Mais il ne faut pas se tromper. La Paix que je veux et que j'appelle de toutes mes forces, c'est la Paix que nous aurons tous voulue en tant que peuple et en tant que nation. Une Paix que nous désirons en connaissance des expériences vécues au cours de cette période difficile. Nous voulons une Paix réelle et vraie, issue d'un ordre social et politique que nous nous serons donné. Et ce sera notre Paix à nous, habitants de la Côte d'Ivoire. La Paix que je veux pour la Côte d'Ivoire est celle qui repose sur l'ordre démocratique ; une paix pour jouir de nos libertés et vivre notre indépendance.

C'est la raison essentielle pour laquelle nous devons aller aux élections. L'enjeu principal de ces élections, c'est la Paix et la quête de la prospérité. Mais c'est aussi la démocratie.

En Côte d'Ivoire, l'instauration du multipartisme le 30 avril 1990 a marqué une étape historique vers la démocratisation du pays. Elle a suscité un espoir légitime de liberté, de justice et de Paix. Il aurait fallu aussitôt bâtir la Paix sur le socle de la Démocratie. Mais les gouvernants de l'époque et les héritiers du parti unique en ont décidé autrement. N'ayant pas accepté le changement, ils ont voulu maintenir le régime ancien contre le Temps, contre l'Histoire et contre la volonté du peuple, empêchant ainsi la Nation de se former et l'État de se consolider sur la voie de la modernisation politique et économique.

Malgré tout, le peuple ivoirien est resté fidèle à son projet de faire de la Côte d'Ivoire un pays prospère, un pays de paix ; un pays où la paix et la prospérité reposent sur le fonctionnement démocratique des institutions. La prochaine élection présidentielle donne aux Ivoiriennes et aux Ivoiriens l'occasion de renouveler cet engagement.

En 2000, j'ai été élu sur un programme que nous étions en train de réaliser lorsque la guerre est survenue. Dans le programme dont je présente ici les grandes lignes, j'indique les priorités qui sont aujourd'hui les nôtres mais surtout, je prends l'engagement de poursuivre les réformes dont notre pays a besoin pour assurer le bien-être des populations, avoir une économie prospère et disposer des services d'un État efficace au service de tous dans un monde désormais multipolaire.

Première partie

Mon engagement au service des Ivoiriens

L'enjeu principal de ce programme c'est le bien-être des populations. Si je recherche la Paix, si je veux voir la Démocratie enracinée dans notre vie et dans notre culture, si je me bats pour améliorer les performances de notre économie, c'est pour faire de la Côte d'Ivoire un pays de solidarité, de bien-être et de générosité.

Les performances économiques d'un pays, aussi impressionnantes soient-elles parfois, n'ont pas de valeur en soi. Elles n'ont de valeur que si elles se traduisent par l'amélioration du bien-être des populations, c'est-à-dire par la satisfaction de leurs besoins essentiels. C'est la satisfaction partielle ou totale de ces besoins essentiels qui conduit à la prospérité du pays. En tête de ces besoins il y a l'éducation, la santé, le logement et le cadre de vie, le sport, la vie associative et les loisirs, la solidarité envers les personnes fragiles et les groupes vulnérables.

Mon ambition est de pouvoir créer les conditions indispensables du bien-être individuel et collectif en Côte d'Ivoire. De cette ambition résultent une mission et un combat. Ma mission est d'assurer l'égalité des chances à tous les habitants de ce pays. Mon combat est de garantir le progrès social.

I. MA MISSION : ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

I.1. Une école qui donne sa chance à chacun

La mission de l'école de la République, c'est de garantir l'égalité des chances à tous les enfants du pays, garçons comme filles, quelle que soit la condition sociale de leurs parents. L'école est en effet le lieu où se prépare l'avenir des personnes et de la société en donnant à la jeunesse les moyens de son épanouissement, de son insertion professionnelle et personnelle au sein de la société et, enfin, les moyens de l'exercice d'une citoyenneté accomplie.

Malheureusement depuis de nombreuses années déjà, notre système éducatif peine à remplir efficacement cette mission fondamentale. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait :

- l'évolution des investissements dans les équipements et les infrastructures scolaires n'a pas suivi la croissance démographique ;
- la formation du personnel enseignant n'a pas suivi le rythme des besoins d'encadrement ;
- certaines décisions gouvernementales ont causé une démotivation des enseignants et détourné des vocations ;
- enfin la crise a perturbé profondément le système éducatif.

Les mesures que nous avons prises dès 2000 et que nous continuons de mettre en œuvre, malgré la crise, ont permis de maintenir le système, de le faire fonctionner et même de l'améliorer, s'agissant notamment des droits et des conditions de vie des enseignants.

Il s'agit de :

- la suppression des « salaires à double vitesse » dans l'enseignement ;
- la libéralisation de la tenue scolaire ;
- la distribution des manuels scolaires ;
- la suppression des droits d'inscription à l'école primaire ;
- la pérennisation et la généralisation du programme des cantines scolaires.

Grâce à ces mesures, le système scolaire a résisté. Mais du fait de la crise, une partie seulement de ce qui était prévu a pu être fait. En outre, les mesures initiées dans cette période n'ont pu produire tout l'impact escompté. Aux défis structurels, sont venus s'ajouter d'autres défis nés de la crise intérieure, auxquels s'est ajoutée la crise financière internationale.

La paix étant revenue, nous allons poursuivre les mesures déjà initiées et engager les programmes qui n'ont pas pu l'être dans cette période, pour changer profondément notre système éducatif. Il s'agit de :

- réformer le cadre institutionnel de l'enseignement ;
- développer les infrastructures et les équipements scolaires ;
- améliorer la qualité et le taux de l'encadrement ;
- s'attaquer aux obstacles socioculturels à la scolarisation ;
- réduire les coûts de la formation ;
- assainir l'environnement de l'école ;

I.1.1. Réformer le système éducatif

Le cadre institutionnel actuel ne correspond plus aux besoins d'identification des capacités réelles des enfants. Le concours d'entrée dans le premier cycle de l'enseignement secondaire intervient à un âge où les enfants sont trop jeunes pour subir une sélection objective. Ceci peut expliquer le taux d'échec parfois trop élevé. Sur 100 enfants inscrits au CP1, seuls 47 franchissent le seuil de la classe du Cours Moyen Deuxième année (CM2) pour aller en classe de 6^e.

Or, les enfants qui sont bloqués à ce niveau n'ont pas d'autre alternative crédible de formation et ils sont trop jeunes pour entrer directement dans la vie active. C'est une perte pour la société.

C'est pourquoi je propose de réorganiser notre système éducatif de base en deux niveaux au lieu de quatre actuellement. Aujourd'hui nous avons un premier niveau, appelé l'enseignement préscolaire ou la maternelle, un second niveau qui constitue l'enseignement primaire proprement dit et qui part du Cours Préparatoire première année (CP1) au Cours Moyen deuxième année (CM2), un troisième niveau constitué par le premier degré de l'enseignement secondaire, comprenant les classes de la sixième à la troisième, enfin un quatrième niveau, correspondant au second cycle de l'enseignement secondaire, de la classe de seconde à la terminale. Le passage d'un niveau au niveau suivant se fait par une sélection qui accroît d'autant les occasions de déperdition.

Avec un tel système, l'école est détournée de sa vocation qui est d'abord et avant tout d'éduquer, de former et d'instruire. Dans le système actuel, au lieu de donner

l'instruction au plus grand nombre d'enfants sur une période suffisamment longue, l'école retient une minorité d'enfants et rejette tous les autres.

Le système que je propose comprendra deux niveaux : un premier niveau, qui sera l'enseignement de base, prendra en charge tous les enfants en âge d'aller à l'école jusqu'à la classe de troisième. Le deuxième niveau correspondra au second cycle actuel des lycées et collèges. Le premier examen scolaire se situera à la fin de la formation de base, c'est-à-dire à la fin de la classe de troisième. En conséquence le concours d'entrée en sixième sera supprimé. Le passage en classe de sixième se fera par une évaluation uniquement destinée à s'assurer de l'acquisition des connaissances élémentaires nécessaires à la poursuite des études de l'enfant.

À partir de là, il sera possible d'offrir une alternative aux enfants. Ceux qui en ont les aptitudes pourront poursuivre l'enseignement général jusqu'à l'université tandis que les autres se verront offrir une formation professionnelle pour apprendre un métier.

Ce système s'appliquera, naturellement à l'enseignement privé laïc comme à l'enseignement privé confessionnel, étant entendu que les programmes d'enseignement de l'Éducation nationale sont du ressort de l'État.

Mon engagement ici est de rendre, à terme, l'enseignement de base gratuite et obligatoire.

I.1.2. Développer les infrastructures et les équipements scolaires

Nous ne pouvons pas envisager d'instituer l'école obligatoire si, dans le même temps, il n'y a pas suffisamment d'infrastructures scolaires pour accueillir tous les enfants en âge d'aller à l'école, partout en Côte d'Ivoire.

Malgré une croissance démographique très forte, 2,85 % par an, les dépenses dans les infrastructures et les équipements scolaires sont restées constantes à 0,3 % du PIB entre 2002 et 2007. Il faut s'attaquer immédiatement à ce déséquilibre qui demeure la source des dysfonctionnements de notre système d'éducation et de formation. Nous ne pouvons pas envisager d'instituer l'école obligatoire si, dans le même temps, il n'y a pas suffisamment d'infrastructures scolaires pour accueillir tous les enfants en âge d'aller à l'école partout en Côte d'Ivoire.

La mise en œuvre de la politique d'infrastructures et d'équipements scolaires sera l'une des missions essentielles des collectivités décentralisées. Ce programme, qui est l'axe central de ma politique en matière d'éducation, a deux volets : l'augmentation des capacités par la construction de nouvelles classes et la réhabilitation des infrastructures et équipements existants.

Les communes auront en charge l'entretien de l'ensemble des infrastructures scolaires situées sur leurs territoires respectifs.

Les conseils généraux auront la responsabilité de construire les établissements scolaires de la formation de base : les collèges, les écoles primaires et les cantines scolaires. Ils

construiront également, si nécessaire avec l'appui des régions, les lycées d'enseignement général et les centres de formation professionnelle. Chaque département devra proposer annuellement un plan d'équipement scolaire pour lequel l'État donnera une subvention.

Les conseils de régions auront pour mission de construire les lycées et les centres de formation professionnelle. Chaque région devra être dotée d'au moins un lycée d'excellence mixte, d'un lycée de jeunes filles et d'un lycée professionnel. Ces établissements de référence devront disposer chacun d'un internat.

1.1.3. Améliorer le taux d'encadrement

Le constat aujourd'hui est que les salles de classes sont surchargées. La norme UNESCO est de 40 élèves par maître. La moyenne nationale en Côte d'Ivoire est actuellement de 60 élèves par maître, mais ce chiffre cache des disparités selon les zones et les régions du pays, le ratio pouvant aller à 70 élèves pour un maître.

C'est pourquoi, outre le renforcement des capacités d'accueil il faut mettre davantage l'accent sur le recrutement et la formation des formateurs : instituteurs, professeurs des collèges et tout le personnel d'encadrement.

Le premier objectif, qui est d'ordre quantitatif, est d'augmenter le nombre d'enseignants pour améliorer le taux d'encadrement. Le second, qualitatif, est d'améliorer le niveau des enseignants. Ici également, il faudra accroître les capacités d'accueil et réhabiliter les structures existantes.

L'éducation nationale reste une responsabilité de l'État. Les enseignants de chaque niveau doivent continuer d'être formés par l'État selon un programme national par niveau et dans des centres de formation financés par l'État.

Pour l'enseignement de base, il faut aller vers la création de centres régionaux, dans le cadre de la politique de décentralisation qui doit s'accompagner d'une fonction publique locale. La régionalisation de l'emploi d'enseignants aura en outre l'avantage d'éviter que certaines régions souffrent d'un déficit d'enseignants pendant que les enseignants sont en surnombre dans d'autres régions. Elle permettra ainsi de corriger les déséquilibres entre les régions et d'assurer un meilleur suivi des effectifs.

Pour l'enseignement secondaire, il faut poursuivre la politique de formation au niveau national à travers l'École Normale Supérieure (ENS) dont les capacités doivent être renforcées.

1.1.4. S'attaquer aux obstacles socioculturels à la scolarisation

Les principaux obstacles à l'évolution de la scolarisation sont d'ordre socioculturel. Ils tiennent à plusieurs facteurs dont les deux principaux sont : la méconnaissance de l'importance de l'école d'une part et le statut de l'enfant dans la société d'autre part. On estime souvent, mais c'est à tort, que la place de l'enfant est d'être toujours auprès de ses parents. Or, pour que l'enfant puisse accéder à l'instruction, il doit fréquenter l'école afin de bénéficier de la même éducation que celle qui est dispensée à tous les enfants de la République.

Il pourra avoir ainsi les mêmes chances que tous les autres citoyens.

L'autre facteur déplorable, c'est lorsqu'on utilise l'enfant comme une force de travail. D'où tous les efforts que nous déployons pour éradiquer ce fléau que constitue le travail des enfants. À cet égard, la situation de la jeune fille mérite une attention particulière. Lorsque la condition sociale des parents les oblige à choisir parmi leurs enfants ceux qu'ils doivent scolariser, leur préférence va généralement aux garçons. Nous n'avons pas le droit de laisser se développer un déséquilibre au sein de la société au détriment de la jeune fille. L'éducation nationale n'a pas uniquement pour mission de dispenser l'instruction. Elle doit également être un instrument de sensibilisation contre les préjugés et les formes de cultures contraires aux valeurs de la République et aux Droits de la personne humaine.

Je propose que soient recensés et levés tous les obstacles socioculturels à la scolarisation, particulièrement dans les zones rurales. Cette approche devrait impliquer l'administration du territoire, les élus, les leaders d'opinion, et tous les partenaires du système scolaire.

I.1.5. Réduire les coûts de formation à la charge des parents d'élèves

En plus d'être des obstacles à la scolarisation, les coûts de l'éducation et de la formation à la charge des parents sont un facteur d'exclusion. Il s'agit en premier lieu du coût des manuels scolaires et, de manière générale, des fournitures scolaires.

Pour faire face à cette situation, nous avons institué la distribution gratuite des manuels et la libéralisation des tenues scolaires. Les résultats obtenus sont encourageants mais ils restent insuffisants pour au moins deux raisons : les coûts de production des manuels restent élevés, et les changements trop fréquents des programmes entraînent un surcroît de dépenses pour l'État.

La première mesure sera de mettre en place une gestion rationnelle des programmes et des ouvrages afin de limiter les changements de programme et la dégradation trop rapide des manuels scolaires.

Une autre mesure visera le soutien de l'État à l'édition scolaire sous la forme d'une subvention. Cette subvention devrait inciter les opérateurs de ce secteur à engager des politiques de maîtrise des coûts.

L'autre facteur de l'accroissement des charges de la formation reste la progression de l'enseignement privé en Côte d'Ivoire. Face aux difficultés de l'État à offrir un service public de l'éducation à tous, il s'est développé un secteur privé de l'éducation qui prend une place de plus en plus importante. Les frais d'inscription supportés par les parents des élèves affectés par l'État dans les établissements d'enseignement privé sont souvent prohibitifs. En outre, le coût des subventions versées à ce secteur, au titre de ces élèves affectés, réduit d'autant les capacités de l'État à développer ou à renforcer les infrastructures publiques.

Nous devons aller vers une harmonisation des frais d'inscription, pour les élèves affectés par l'État, quel que soit le statut des établissements d'accueil.

La suppression des internats est une erreur. Elle a causé beaucoup de déperditions dont la société paie le prix. Elle occasionne par ailleurs, pour les parents, des coûts à la fois sociaux et financiers liés aux problèmes d'hébergement et d'encadrement social des enfants. Il faut revenir à la politique des internats. Ce sera l'une des missions essentielles des collectivités territoriales.

I.1.6. Assainir l'environnement de l'école

Nous observons depuis quelques années la dégradation progressive de l'environnement de l'école qui se traduit par la recrudescence de la violence, l'affaiblissement de l'autorité des maîtres, le développement d'une culture de la facilité qui entraîne la banalisation de la fraude et de la corruption, toutes pratiques qui affectent le rendement de l'école et discréditent tout le système éducatif.

S'agissant de la fraude et de la corruption, je considère qu'il y a en effet des secteurs de la vie nationale où la corruption fait plus de tort à la société que partout ailleurs. L'école est un de ces secteurs, sans doute le plus important car elle est le lieu de l'apprentissage de la vie sociale et des aptitudes nécessaires à la promotion personnelle et à l'acquisition des valeurs de la citoyenneté.

La situation actuelle de l'école exige de nous une prise de conscience collective. Il faut sauver l'école pour sauver notre société d'aujourd'hui, mais surtout celle de demain.

Ma détermination est sans faille pour lutter contre la corruption à l'école aussi bien par des mesures de moralisation de

la fonction d'enseignant que par l'intensification de l'éducation civique et morale à l'école.

La violence à l'école, est inacceptable. Il faut donner aux éducateurs un pouvoir de discipline sans ambiguïté. Mais il faut aller au-delà. Le partenariat entre les responsables administratifs, les organisations des parents d'élèves, les enseignants et les organisations des élèves doit avoir pour objectif Principal la lutte contre la violence à l'école. Ce partenariat doit, de ce fait, faire l'objet d'une réglementation connue de tous et appliquée sans faiblesse.

Il faudra instaurer par la loi un dispositif de sanctions disciplinaires contre les pratiques contraires à l'éthique sociale dont l'école est chargée de faire la promotion.

La résolution de ces deux questions de la corruption et de la violence, va assainir l'environnement de l'école et avoir un impact positif sur l'autorité du maître. Mais il faut en outre valoriser le métier d'enseignant par le renforcement de la formation et par la reconnaissance du mérite.

1.1.7. Investir dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique

L'enseignement supérieur et la recherche scientifique permettent de produire le savoir scientifique et technique qui donne la capacité de penser notre société et de nous adapter aux évolutions économiques. L'enseignement supérieur a pour vocation de former les élites nécessaires au progrès du pays, capables de comprendre l'évolution du monde et de la société et donc de concevoir les outils de leur adaptation. La recherche scientifique permet de valoriser les compétences et de mettre

au point les technologies et procédés nécessaires à la transformation de la société et à l'amélioration des performances. Pour diverses raisons, notre système actuel d'enseignement supérieur et de recherche scientifique est devenu peu performant. Il faut réorganiser le secteur, investir dans les infrastructures et les équipements, motiver les acteurs et mieux l'articuler au secteur productif.

La Côte d'Ivoire ne compte que 600 étudiants pour 100 000 habitants, un ratio en dessous de la moyenne africaine (750) et nettement inférieur à celui des États-Unis (5 000) et de l'Europe (2 500). Malgré ce taux faible, le pays ne parvient pas à fournir des infrastructures et un encadrement suffisants et de qualité. Les choix opérés à l'indépendance en matière d'enseignement supérieur et de recherche, la faiblesse des investissements, l'absence d'une vision intégrée de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement des techniques et de l'économie dans le pays, pèsent négativement sur notre système d'enseignement supérieur et de recherche.

Le monde avance. Nous devons donner, à notre jeunesse, les moyens intellectuels et technologiques lui permettant de prendre part à la compétition internationale, et à notre pays, de tirer profit des avantages de la mondialisation, en évitant la fuite des cerveaux qui constitue une perte de substance pour le pays, sans être pour autant une garantie de promotion pour l'expatrié.

Mes priorités dans ce secteur concernent l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur, l'amélioration de la qualité

de l'enseignement supérieur, le renforcement de la recherche scientifique et la promotion de la recherche appliquée.

Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur

Les infrastructures et équipements étant fortement dégradés, il nous faudra d'abord réhabiliter les campus et cités universitaires, ensuite investir dans la construction de nouveaux centres universitaires dans chaque chef-lieu de région. Ces centres universitaires comprendront notamment un Centre hospitalier régional (CHR), des cités et restaurants universitaires, des bibliothèques universitaires, et des centres sportifs.

Il faudra également promouvoir et encadrer l'enseignement supérieur privé. Nous pouvons introduire le système des « contrats de performances », à travers des subventions, dans les établissements d'enseignement supérieur publics ou des avantages fiscaux pour les établissements privés de niveau équivalent.

En tout état de cause, pour la crédibilité des diplômes et des formations, l'enseignement supérieur public national doit être suffisamment attractif et performant pour constituer la référence des programmes et enseignements dispensés dans les établissements privés.

Une autre mesure pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur sera la réforme du système actuel des bourses de l'enseignement supérieur et l'augmentation des budgets alloués aux bourses pour les étudiants défavorisés et méritants.

J'entends enfin prendre des mesures visant à améliorer le taux d'accès des jeunes filles aux filières scientifiques en opérant au besoin une discrimination positive à travers l'octroi

de bourses d'études, des distinctions et des prix d'excellence en leur faveur.

Améliorer la qualité de renseignement supérieur

La qualité de l'enseignement dépend des conditions de vie et de travail des enseignants. Les grèves que nous avons observées au cours de ces dernières années dans l'enseignement supérieur, ont permis de prendre toute la mesure de la situation. Les engagements pris seront respectés, s'agissant en particulier des salaires et accessoires des salaires. Mais nous irons plus loin, vers la modernisation totale des méthodes et des outils de travail. Cela passe par la mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur et leur connexion au système Internet. Les universités et leurs partenaires locaux et internationaux, publics ou privés, devront permettre aux enseignants et aux chercheurs de disposer d'équipements de formation performants, et d'être présents aux rencontres scientifiques en Côte d'Ivoire et à l'étranger.

La qualité de l'enseignement dépend également du taux d'encadrement. Nous devons combler le déficit actuel par une politique volontariste de recrutement de personnels enseignants, la formation par l'octroi de bourses d'études doctorantes, et le développement de l'enseignement à distance. La conception et l'exécution de programmes de recherche mises en œuvre par les enseignants seront facilitées afin d'améliorer le contenu des enseignements. Elles devront se faire en liaison avec les utilisateurs potentiels des produits de la recherche et nous pouvons le faire à l'échelle régionale. Il faudra également nouer des partenariats avec des universités des pays de la

sous-région et des autres continents afin de faciliter les échanges d'informations et d'enseignants. L'amélioration de la gestion des carrières des enseignants contribuera également à accroître leur motivation et à améliorer le niveau général de l'enseignement supérieur.

Des centres d'excellence seront créés en partenariat avec les autres pays de la sous-région autour de projets d'intérêt commun en matière de formation des élites.

Renforcer la recherche scientifique et promouvoir la recherche appliquée

Nous devons soutenir plus fortement nos centres et instituts de recherche, et travailler à l'intégration des politiques de recherche dans la sous-région ouest-africaine. En effet il ne peut y avoir d'enseignement supérieur performant dans la sous-région si l'Université est en crise en Côte d'Ivoire ou dans un seul de nos pays.

Les mesures prises pour relancer les activités de recherches seront poursuivies. Il est aujourd'hui impératif de renforcer les moyens de la recherche, de moderniser les laboratoires et d'améliorer les conditions de travail des chercheurs. Nous devons pouvoir concevoir et conduire des programmes de recherche de haut niveau touchant les secteurs clés de la vie nationale : l'agriculture, la santé, l'énergie, etc. De grands pôles spécialisés de recherche seront donc créés dans les Universités régionales avec tous les équipements modernes indispensables à leur fonctionnement et à leur performance. Ces pôles pourront être mis en réseau avec des universités de

la sous-région, dans des domaines précis et sur des programmes communs de recherche.

S'agissant de la recherche appliquée, il est temps de changer de culture. La vocation de l'université n'est pas uniquement de donner des compétences théoriques, elle doit également assurer le lien entre la formation théorique et le monde de l'entreprise. Les enjeux actuels de notre développement demandent une interaction entre le secteur privé, la communauté scientifique et les administrations techniques afin d'obtenir des résultats de recherche directement valorisables en entreprise.

Je propose pour ce faire de mettre en place, en partenariat avec le secteur privé, un fonds annuel pour la création d'une bourse des projets. Nous mettrons en place des mesures incitatives afin de favoriser la participation des entreprises à ce fonds. Et nous veillerons à la vulgarisation des résultats de la recherche appliquée qui doit s'étendre à tous les secteurs clés de notre économie afin de soutenir leur développement.

I.2. Un meilleur accès aux soins de santé pour tous

La qualité du système de santé d'un pays est un facteur déterminant du bien-être des populations.

Elle repose sur la disponibilité et l'accessibilité des services de santé.

La Côte d'Ivoire dispose d'un système de santé relativement développé. Mais ce système subit les conséquences du ralentissement, voire de l'arrêt des investissements dans les infrastructures sanitaires depuis plusieurs années, de l'insuffisance du personnel, de l'augmentation des coûts des

soins de santé et, par-dessus tout, de la guerre et de la longue crise militaire et politique dont sort le pays.

Mais la crise n'a pas entraîné l'effondrement du système. Nous avons su maintenir un dispositif sanitaire acceptable. Malgré les dysfonctionnements dus à la fermeture des centres de santé dans les zones de conflits, les prestations n'ont pas été interrompues. Les programmes nationaux de vaccination se sont déroulés sur l'ensemble du territoire.

Notre système sanitaire a permis, en outre, à la Côte d'Ivoire de faire face à de graves crises telles que la prise en charge des blessés de guerre, des victimes des événements de novembre 2004, et de celles des déchets toxiques d'août 2006, évitant ainsi à notre pays des catastrophes humanitaires.

Nous avons également une médecine militaire de qualité qui, à l'occasion de cette crise, a fait la preuve de son efficacité. Elle a pris sa place dans le système sanitaire du pays et se met au service de toute la population, suppléant, le cas échéant, les hôpitaux publics.

La paix étant revenue, nos priorités en matière de santé sont :

- assurer la disponibilité des soins de santé partout en Côte d'Ivoire ;
- garantir l'accès aux soins à tous ;
- mettre en œuvre l'Assurance Maladie Universelle (AMU) ;
- accroître le dispositif de lutte contre le VIH/SIDA.

1.2.1. Assurer la disponibilité des soins de santé

La disponibilité des soins concerne la couverture du pays par les établissements sanitaires. La Côte d'Ivoire devrait pouvoir offrir des centres de santé et des hôpitaux, des équipements adéquats et un personnel qualifié partout sur le territoire national.

La raison d'être des collectivités décentralisées étant l'équipement du pays en infrastructures de base, elles auront pour mission principale de construire les établissements correspondant aux différents niveaux de la carte sanitaire. Dans le cadre de la décentralisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, l'État va, en collaboration avec les conseils de région, doter chaque région d'au moins un Centre Hospitalier Universitaire Régional.

À ce dispositif viendront s'ajouter des établissements spécialisés. Le progrès de notre société impose en effet que notre pays se dote de grands centres de spécialités pour la prise en charge des maladies qui nécessitent le recours aux techniques médicales de pointe.

C'est dans cet esprit que nous procédons à la mise à niveau de l'Institut de Cardiologie d'Abidjan, qui a été doté d'un IRM en 2008. Tel est également le sens du projet de construction d'un centre de cancérologie à Yamoussoukro.

Dans le même temps, nous allons encourager la recherche sur les maladies tropicales et les grandes endémies telles que le paludisme, l'ulcère de Buruli, l'onchocercose. Nous devons également encourager, la recherche sur les produits et la modernisation des techniques et méthodes de soins utilisés dans la méthode dite traditionnelle. Enfin, pour répondre au

besoin d'un personnel de santé performant partout, nous allons poursuivre et intensifier la formation des agents du système de santé de base : infirmiers et infirmières, aides-soignants.

1.2.2. Améliorer l'accès aux soins de santé

Le souhait de chacun est d'avoir à sa portée un système de soins et des médicaments en cas de besoin. Malheureusement, malgré les efforts faits par l'État, l'accès aux médicaments reste encore difficile pour la plupart des Ivoiriens. Il importe, pour garantir l'accès de tous aux soins de santé, de réduire les facteurs qui entraînent la cherté des médicaments. Nous devons explorer les possibilités offertes par les médicaments génériques. Mais le temps est venu pour la Côte d'Ivoire de développer une véritable industrie de fabrication de médicaments en rapport avec les pathologies les plus fréquentes dans le pays et en Afrique, afin de sécuriser l'approvisionnement du marché.

Nous devons également renforcer les moyens de la Pharmacie de la Santé Publique pour une meilleure distribution des médicaments, et éviter les ruptures des stocks dans les centres de santé. Aujourd'hui, l'accès au médicament à moindre coût est rendu difficile par les fréquentes ruptures de stocks à la PSP et les problèmes d'accessibilité géographique.

Plus en profondeur, l'Assurance Maladie Universelle (AMU) est la clé de voûte de tout le système de santé que j'entends mettre en œuvre.

I.2.3. Poursuivre et achever la mise en œuvre DE l'AMU

Le projet de l'Assurance Maladie Universelle vient répondre à un besoin de solidarité nationale. Elle repose sur le principe de la mutualisation du risque maladie. L'AMU devrait permettre notamment :

- d'assurer la santé des populations en leur facilitant l'accessibilité financière aux soins ;
- d'atténuer les effets de la pauvreté en garantissant l'égalité de traitement face à la maladie ;
- d'améliorer la couverture sanitaire du territoire national.

Nous avons d'ores et déjà adopté tous les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'AMU. L'architecture globale du dispositif prévoit la création d'un fonds, le Fonds National d'Assurance Maladie et de deux caisses : la Caisse Sociale Agricole et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. L'opération pilote destinée à tester la faisabilité du projet a été concluante et les résultats sont encourageants.

Il ne reste plus qu'à mettre en place les différentes cotisations pour l'application effective du système.

I.2.4. Accroître le dispositif de lutte contre le VIH/SIDA

En 2000, le taux de séroprévalence du VIH était de 8 % en Côte d'Ivoire. Il plaçait notre pays parmi les pays les plus touchés par la pandémie en Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi j'ai fait de la lutte contre le SIDA une priorité nationale en créant spécialement un Ministère à cet effet. Aujourd'hui, le taux de séroprévalence est de 4,7 %. C'est le signe que les efforts ont porté. Mais ce taux est encore trop élevé. Nous devons continuer la sensibilisation.

I.3. Un cadre de vie décent

Ce point touche à la cohésion de la structure familiale et à la sécurité des personnes. Le non-respect des règles d'implantation finit par créer des zones de non-droit contre lesquelles nous devons lutter.

L'amélioration du cadre de vie concerne tout ce qui concourt à l'épanouissement individuel et collectif. Deux principaux facteurs font peser des menaces sur l'équilibre de notre cadre de vie en ville comme à la campagne : le décalage entre la forte croissance démographique et le faible niveau des investissements dans les équipements de base d'une part ; une urbanisation non maîtrisée d'autre part.

Nos priorités pour les années à venir concernent :

- l'habitat et l'environnement urbain ;
- l'accès à l'eau potable ;
- l'électrification rurale.

I.3.1. Développer l'offre de logements et assainir l'environnement urbain

Pendant la longue période de faible croissance de l'économie nationale que nous venons de vivre, l'urbanisation s'est ralentie. Malgré cela, la croissance urbaine s'est poursuivie, à un rythme supérieur à celui de la croissance démographique. Entre 1980 et 1998, la population urbaine est passée de 2,7 à 6,5 millions de personnes, cependant que les investissements urbains fléchissaient. Aussi assistons-nous, partout, au développement d'un habitat spontané et précaire où les moindres intempéries causent de lourds dégâts humains et matériels.

Faute d'un recensement postérieur à celui de l'année 1998, on ne peut pas évaluer, avec certitude, l'impact des événements qui se sont succédé depuis cette date, mêlant départs et afflux de déplacés et de réfugiés. Quoiqu'il en soit, la reprise économique s'accompagnera inéluctablement d'une reprise des migrations régionales et de la croissance urbaine. Cette dernière pourrait atteindre, voire dépasser le taux de 5 % par an. Il nous faut donc, à la fois, rattraper un lourd passif et assurer une expansion urbaine maîtrisée.

Le programme d'urgence en matière de voirie urbaine contribuera au rattrapage du passif le plus pénalisant pour le fonctionnement des villes et les conditions d'existence des populations urbaines. Mais il faut voir plus loin et mettre en œuvre une politique urbaine à la fois ambitieuse et réaliste.

Mon ambition est de lutter contre le phénomène de l'habitat spontané et des quartiers précaires en Côte d'Ivoire. Nous devons travailler au développement de véritables cités modernes et fonctionnelles.

Le lotissement est la base d'un développement urbain harmonieux, le préalable à toute réalisation de voirie et de réseaux d'eau potable, d'électricité ou d'assainissement. Rien ne s'oppose à ce que la construction de tels lotissements réponde aux besoins d'expansion des villes. Nous devons donc améliorer la procédure du lotissement pour qu'aucune extension urbaine n'y échappe, si modeste que soit le centre concerné. Les conditions d'intervention des personnes compétentes doivent être arrêtées et la formation de géomètres, d'urbanistes et d'ingénieurs urbains doit être intensifiée.

Les collectivités locales ont la responsabilité de faire progresser la voirie et les services urbains dans les quartiers régulièrement lotis, à la demande des occupants, par les moyens de leurs services compétents (spécialement en matière de drainage des eaux pluviales) et par l'appel aux sociétés de distribution d'eau et d'électricité.

Parallèlement, tous les centres urbains devront être dotés de plans d'urbanisme simplifiés — délimitant les zones à protéger de toute urbanisation et fixant les tracés des voies principales — de telle sorte que leur complexité, ou la difficulté de leur compréhension, ne puisse pas être opposée à leur respect. Une attention particulière devra être apportée à la protection des espaces naturels pour aérer et structurer l'espace urbanisé. La création de conseils locaux d'architecture et d'urbanisme pourra aider les populations à réaliser des constructions respectant les règles élémentaires d'urbanisme.

J'ai lancé le « projet du Grand Abidjan ». Ce projet vise à la fois à renforcer la vocation économique de la troisième capitale historique de notre pays (après Grand-Bassam et Bingerville), et à la doter de toutes les infrastructures indispensables à une grande métropole, d'ici 2030.

Pour Yamoussoukro, je veillerai au respect du Schéma directeur du développement de la ville. La mise à jour de ce document viendra prolonger et encadrer l'impact du transfert de la capitale politique et administrative pour faire de cette ville un symbole de l'unité retrouvée et de la tradition d'accueil en terre ivoirienne.

Pour les villes secondaires, chefs-lieux de régions et centres de plus de 50.000 habitants, des plans d'urbanisme seront

élaborés et adoptés pour que les collectivités locales et toutes les administrations disposent d'un document de référence.

En matière de logement, les deux dernières décennies ont vu émerger des opérateurs privés dynamiques, capables d'apporter une réponse adaptée à la demande des ménages de revenu moyen et supérieur. Les pouvoirs publics continueront donc à les soutenir, mais aussi à les contrôler.

Mais au-delà, notre objectif est d'assurer à chacun l'accès à un logement décent dans un environnement sain, en pleine propriété ou en location, en fonction de ses aspirations ou de ses ressources. À cette fin, il faudra réformer le cadre réglementaire et institutionnel de la politique de l'habitat pour le rendre compatible avec cette nouvelle vision. Il conviendra notamment de soutenir aussi bien l'accession à la propriété que la production de logements pour la location.

L'État restera présent dans le secteur du logement social, à trois niveaux : d'abord par le biais des mécanismes de financement du logement (BHCI, FSH, CDMH, exonérations fiscales, marché hypothécaire...) — dont nous devons progressivement augmenter les moyens. Ensuite au travers des entreprises publiques, telles que la SICOGI — en tant que producteur témoin du logement social urbain. Enfin par une Agence Nationale de l'Habitat à créer, pour coordonner l'effort national en matière d'habitat et pour soutenir l'amélioration continue du parc de logements urbains existants.

I.3.2. Améliorer l'accès à l'eau potable

L'eau est source de vie et facteur essentiel de la santé des populations. Elle est par ailleurs un enjeu mondial pour le développement. Les spécialistes soutiennent que l'eau, en tant que facteur de production, promet d'être au XXI^e siècle ce que le pétrole fut au XIX^e siècle. C'est-à-dire une matière première précieuse qui détermine la richesse des nations.

C'est pourquoi l'accès pour tous à l'eau potable constitue un volet essentiel de notre politique de lutte contre la pauvreté. Le problème de l'approvisionnement suffisant des populations en eau potable est une exigence de justice sociale. Il se pose aussi bien pour les grands centres urbains que pour les zones rurales.

Afin de permettre à chaque habitant de notre pays d'accéder à l'eau potable, je m'engage à agir dans cinq directions :

- intensifier les investissements dans les équipements pour l'approvisionnement en eau par la construction de châteaux d'eau et de stations de pompage, à l'exemple de ce que nous avons fait pour la ville de Korhogo ;
- rationaliser la gestion des ressources en eau par l'application du Code de l'eau et à travers l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) chargée de l'exploitation des nappes phréatiques et de l'assainissement ;
- lutter contre la pollution des eaux qui génère de nombreuses maladies ;
- augmenter les investissements publics dans le secteur de l'eau pour accroître le taux de couverture de

l'hydraulique villageoise (HV) et de l'hydraulique villageoise améliorée (HVA) ;

- renforcer le système de subvention des branchements sociaux au réseau de distribution d'eau dans les villes et poursuivre la politique sociale de l'eau, notamment au profit des populations défavorisées ;
- investir massivement au cours des cinq prochaines années dans le secteur de l'eau. Notre objectif est de passer de 8 millions de personnes desservies en eau potable à 12 millions de personnes avec un investissement de 200 milliards de francs.

1.3.3. Faire de l'électrification rurale une priorité politique

Avant 2000, il n'y avait pas, à proprement parler, une politique d'électrification rurale tenant compte à la fois du faible niveau de revenu et des exigences de bien-être des populations. Celles-ci ont pu bénéficier, dans le meilleur des cas, de programmes ponctuels telles que les opérations dites « Araignée », ou d'appui à l'action des communes, dans le cadre des FIAU. Pour les populations qui ne sont situées dans aucun périmètre communal, l'impact des actions publiques est resté marginal.

Or l'accès à l'électricité est une exigence de solidarité. J'en ai fait une priorité politique dès 2 000. Grâce à cette politique, 1 200 000 personnes supplémentaires ont eu accès à l'électricité, principalement en milieu rural. Cela correspond à 750 localités électrifiées.

Aujourd'hui, le taux de couverture nationale est de 31 % et le taux d'accès des populations à l'électricité est 72 %. Mon objectif est de porter ce taux d'accès des populations à l'électricité à 90 % d'ici 2014.

II. MON COMBAT : LE PROGRÈS SOCIAL

Le progrès social est le fondement de mon combat politique. Les performances économiques, aussi spectaculaires soient-elles parfois, n'ont pas de valeur en soi. L'économie doit être au service du progrès social et de la promotion humaine.

L'État doit apporter au citoyen la protection et la sécurité nécessaires à son épanouissement. C'est dans cette optique que je m'engage à promouvoir les droits des femmes, protéger les personnes et les groupes vulnérables, répondre aux attentes des jeunes et développer le sport.

II.1. Promouvoir les droits des femmes

D'importants efforts ont été accomplis en matière des droits des femmes en Côte d'Ivoire, mais beaucoup reste encore à faire. Par tradition, par conviction religieuse ou culturelle, la femme est souvent réduite à jouer le second rôle dans notre société au nom de nos traditions ou d'une législation dépassée.

Nous devons éliminer toutes les formes de discrimination contre les femmes et donner à chaque habitant de ce pays la chance de s'épanouir et d'exercer librement le métier de son choix.

Je me fixe deux objectifs à cet effet :

- lever les obstacles à la promotion et au respect des droits des femmes,
- soutenir les actions en faveur des femmes et des jeunes filles.

II.1.1. Lever les obstacles à la promotion et au respect des droits des femmes

Dès 2000, j'ai affiché ma volonté de lutter contre les préjugés dont les femmes sont victimes. Il fallait des symboles forts. Pour la première fois dans son histoire, la Côte d'Ivoire a enregistré le plus grand nombre de femmes au sein du gouvernement de la République. Dans le même temps, j'ai nommé une femme au poste de directeur de cabinet adjoint du Président de la République. J'ai donné instruction au gouvernement de privilégier la promotion des femmes partout où cela est possible.

Au-delà de ces actions de portée symbolique, il fallait créer un cadre institutionnel favorable à la promotion des droits de la femme. C'est ainsi que nous avons adopté, en 2002, le Plan National d'Action pour la Femme (PNAF 2003-2009). En 2005, j'ai supprimé, par décision présidentielle, la discrimination jusque-là contenue dans le code de la nationalité concernant l'acquisition de la nationalité par le mariage. Désormais, l'homme étranger qui épouse une femme ivoirienne acquiert la nationalité ivoirienne au même titre que la femme étrangère qui épouse un Ivoirien. De même, j'ai soumis au Parlement qui l'a adoptée, la modification de la loi portant code de prévoyance sociale pour accorder le bénéfice de la

pension de réversion, au même titre, aussi bien à la veuve qu'au veuf.

D'autres obstacles à la promotion et au respect des droits des femmes subsistent dans nos textes de loi. Ils doivent être recensés et levés.

II.1.2. Développer et soutenir les actions en faveur des femmes et des jeunes filles

En plus de l'action et des initiatives au niveau de l'État, la société civile s'organise pour promouvoir et défendre les droits de la femme. Je suis déterminé à garantir le soutien de l'État à la liberté d'expression des femmes et au renforcement des capacités des associations qui œuvrent à la promotion de leurs droits.

La scolarisation de la jeune fille reste le défi majeur de notre société. Le taux de scolarisation des filles est encore trop faible et le phénomène de l'abandon des études est plus fréquent chez les filles que chez les garçons.

La sensibilisation reste un moyen déterminant. Nous avons le devoir de faire comprendre aux parents, mais aussi aux jeunes filles elles-mêmes, que la voie de l'intégration à la vie et à la société modernes passe par l'école.

L'État doit créer les conditions pour le maintien des jeunes filles à l'école. C'est le sens de mon engagement à construire des établissements scolaires réservés aux filles et à développer une politique de l'internat. Enfin, il faut ouvrir tous les métiers et toutes les fonctions à la femme.

II.2. Protéger les groupes et les personnes vulnérables

Parmi les personnes ou groupes vulnérables ou rendus vulnérables, on compte les personnes handicapées, les personnes âgées et désormais, les déplacés de guerre. Ces différents groupes ont droit à la solidarité nationale, car c'est aussi à la manière dont un pays prend en charge les plus faibles de ses habitants que l'on mesure son niveau de développement.

II.2.1. Prendre en charge les personnes vulnérables

L'un des objectifs de l'AMU est d'assurer la prise en charge des malades et particulièrement des personnes vulnérables.

Pour les handicapés, il y a deux défis à relever : la question de l'insertion professionnelle et la question de la mobilité.

Concernant l'insertion professionnelle, deux mesures ont été prises : la participation de représentants des personnes handicapées à la commission de recrutement et l'augmentation du nombre des postes qui leur sont réservées à la Fonction publique.

Il nous reste à nous attaquer à la question de la mobilité. Les édifices qui abritent les services de l'État ou du secteur privé ne tiennent généralement pas compte des besoins de mobilité des personnes handicapées. Il faudra définir un programme de mise à niveau et le mettre en œuvre partout où il est possible de le faire immédiatement. Pour les constructions futures des normes devront être imposées pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

Les structures spécialisées de formation ne suffisent pas et celles qui existent sont généralement sous-équipées. Dans le

système actuel, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle classique ne prévoient pas la prise en charge des personnes handicapées. Il faudra entreprendre les réformes nécessaires et faire les investissements qui s'imposent pour garantir l'égalité des chances à cette frange de la population.

II.2.2. Promouvoir le respect des personnes âgées et mettre l'expérience des « seniors » au service du développement

L'évolution de la société ivoirienne, ses transformations structurelles, ont des conséquences sur les conditions de vie et la prise en charge des personnes âgées. Notre société se caractérise de plus en plus par le relâchement des liens familiaux et la perte du respect dû à l'âge. Les valeurs traditionnelles de solidarité envers les personnes âgées s'effritent.

L'État a le devoir de suppléer le déficit de la solidarité familiale, en organisant la solidarité envers les personnes âgées en matière de protection sociale. Les services sociaux de l'État, mais aussi les collectivités territoriales mettront en œuvre des politiques d'assistance aux personnes fragiles.

Le niveau de la pension de retraite ne permet pas d'assurer aux bénéficiaires une vie décente. La procédure de constitution des dossiers de pension est trop longue. Sur ce point, la mise en œuvre des solutions proposées par le forum social a permis de réduire les délais. Les efforts seront poursuivis pour supprimer les angoisses liées à la perspective du départ à la retraite.

Enfin, de nombreuses personnes valides partent à la retraite. La société peut encore tirer avantage de leur expertise et

de leur expérience. C'est pourquoi, dans les secteurs sociaux que sont la santé et l'éducation, où les besoins en ressources humaines sont les plus élevés, j'ai d'ores et déjà fait repousser l'âge de la retraite.

Nous devons aller plus loin et adopter une législation sur le statut des « Seniors ».

II.3. Répondre aux attentes des jeunes

La population de la Côte d'Ivoire est constituée en majorité de jeunes. Les statistiques récentes estiment à 70 % de la population la proportion des jeunes de moins de 30 ans, soit plus des deux tiers de la population totale. La frange active, allant de 15 à 55 ans est de 49 %. Le taux de croissance démographique est de 2,85 % et les projections sur la prochaine décennie indiquent que ces tendances seront maintenues.

Avec une telle structure de la population, l'État a le devoir de résoudre en priorité les difficultés des jeunes qui sont, en fait, les difficultés réelles du pays. On peut classer ces difficultés en trois groupes :

- les difficultés liées aux crises politiques ;
- celles qui sont liées au système de formation ;
- enfin et surtout la question de l'emploi.

II.3.1. Faire face aux conséquences des crises politiques sur les jeunes

Les crises politiques que connaît notre pays depuis la fin des années 90, ont diverses conséquences sur la situation des jeunes :

- La croissance économique a fortement baissé Pour atteindre les - 2,3 % en 2000. Depuis lors, elle est inférieure au taux de croissance démographique. Cela signifie que les richesses produites ne suffisent pas pour faire face aux besoins de la population. L'investissement a par ailleurs chuté de près de 35 % du PIB, ce qui traduit les difficultés de la création des richesses et révèle celles des emplois ;
- la guerre de septembre 2002 a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises accentuant la progression du chômage des jeunes.

La signature de l'Accord politique de Ouagadougou en mars 2007 a fait renaître l'espoir d'une relance économique. D'ores et déjà, nous avons remonté la pente de croissance du PIB avec le taux de + 2,3 % en 2008. Ce taux, même s'il est encourageant, demeure insuffisant pour réduire la pauvreté. Nous continuons nos efforts. Les prévisions pour 2009 indiquent un taux de croissance de + 3,7 %. Ce qui confirme qu'on a amorcé le redressement.

II.3.2. Corriger les défaillances de notre système de formation

La formation est la clé de la réussite pour notre jeunesse. Malheureusement, notre système éducatif et de formation n'est pas assez performant. Aujourd'hui 67% des adultes dans notre pays n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire. On en dénombre 15,7 % qui ont atteint le niveau d'éducation primaire, 17,6 %, le niveau d'enseignement secondaire et seulement 2,8 %, le niveau d'enseignement supérieur. On a

ainsi 500 000 jeunes qui sortent du système chaque année sans aucune qualification.

Le paradoxe veut qu'au sein de l'infime proportion de la population qui atteint le niveau d'études supérieur, on trouve de nombreux chômeurs.

C'est ce dysfonctionnement que je m'engage à corriger par la réforme en profondeur de notre système éducatif que je propose. Et l'un des objectifs de cette réforme est d'établir une adéquation entre la formation et l'emploi.

Dans le système à mettre en œuvre, les expériences en cours, notamment le projet de formation par apprentissage, seront approfondies. Il s'agit, par exemple, au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, du projet de formation par alternance où le temps des études est réparti entre la formation pratique dans l'entreprise pour 75 % et la formation théorique dans le centre de formation pour 25 %.

II.3.3. Créer des emplois pour les jeunes

De toutes les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés, celle de l'emploi est de loin la plus lourde de conséquences. En effet, le constat est établi qu'au centre des crises qui se succèdent en Afrique de l'Ouest, des guerres du Liberia et de Sierra Leone à la guerre civile en Côte d'Ivoire, en passant par les crises en Guinée Bissau, il y a les jeunes désœuvrés. Ils se transforment facilement en une « main d'œuvre armée » au service de toutes sortes de causes. Ce sont également les jeunes sans emploi et sans qualification qui sont

les premières victimes des vices de la vie urbaine et qui se transportent des villes vers nos villages.

La question de l'emploi des jeunes est donc à la fois un enjeu de paix, un enjeu économique et un enjeu social. Le Plan National pour le Développement de l'Emploi, élaboré en 2005, avait pour objectif la création de 3 000 000 d'emplois sur cinq ans, soit environ 600 000 emplois par an.

La mise en œuvre de ce plan ambitieux a été contrariée par la crise. De nombreuses entreprises ont fermé. Des outils de production ont été détruits, de même que les équipements des établissements de formation. L'environnement économique s'est détérioré avec notamment la recrudescence de l'insécurité. Dans un tel contexte, je me dois de dire la vérité : il nous faudra nous armer de courage.

Mais lorsque le secteur privé éprouve des difficultés ou n'est pas assez présent dans l'économie, c'est à l'État qu'il revient d'impulser le développement.

J'ai donc choisi la voie des emplois aidés, qui seront portés par l'État à travers des projets financés dans les secteurs prioritaires de la vie économique et sociale du pays.

Cette stratégie permettra de créer 830 000 emplois directs à l'horizon 2014 / 2015. Soit environ 166 000 emplois par an. Avec la possibilité d'emplois indirects générés par chaque emploi aidé, le nombre d'emplois créés par le programme sera de 1 400 000. Le coût financier du programme est estimé à 602,5 milliards soit 120,5 milliards par an représentant environ 5 % d'un Budget annuel de l'État estimé à 2 500 milliards de FCFA.

Les trois principaux axes de ce programme sont les grands travaux de l'État, la modernisation par la mécanisation de l'agriculture, et la mise en œuvre d'un programme d'agro-industrie, le développement de la petite et moyenne entreprise. À ces « lignes de création et de défense » d'emplois viendront s'ajouter tous les postes de travail générés par la décentralisation et les travaux de reconstruction.

Je considère notre jeunesse comme une chance pour le pays et non comme une menace ou une source de difficultés de l'évolution de notre société. La jeunesse constitue à la fois l'enjeu du combat pour la démocratie et le principal destinataire de toutes mes actions politiques. C'est donc en toute confiance que j'ai signé, avec les jeunes, mon engagement à apporter des réponses urgentes et précises aux problèmes qui les concernent.

II.4. Développer le sport de compétition et promouvoir le sport de masse

Les performances de nos sportifs dans les compétitions internationales contribuent au rayonnement de la Côte d'Ivoire. Les résultats des équipes nationales féminines et masculines de handball, de basketball et de bien d'autres disciplines sportives telles que le karaté, ou l'athlétisme, dans les compétitions africaines voire aux jeux Olympiques, placent notre pays parmi les grandes nations sportives du continent. La participation de l'équipe nationale de football, pour la première fois de son histoire, à la phase finale de la coupe du monde en 2006, en Allemagne, confirme la victoire historique à la coupe d'Afrique des nations de 1992, à Dakar. C'est à la

fois le symbole et le couronnement de la volonté des jeunes de Côte d'Ivoire d'intégrer l'élite sportive mondiale. Nous en avons fait le pari et donné à nos jeunes les moyens pour le réussir.

Nous voulons leur permettre de confirmer cet exploit à la prochaine coupe du monde qui se déroulera en 2010 sur le continent, en Afrique du Sud.

Nos priorités tournent autour de deux axes principaux :

- développer le sport de compétition ;
- faire du sport un facteur d'intégration et d'éducation à la citoyenneté.

III.4.1. Développer le sport de compétition

Nous tirons une légitime fierté des performances de nos sportifs dans les compétitions internationales. Mais nous constatons que les plus doués d'entre eux font leur carrière dans les pays qui offrent des infrastructures optimales et de bonnes conditions de travail aux sportifs professionnels. Cet état de fait explique le faible niveau des compétitions nationales et une fuite des talents préjudiciable au développement du sport de haut niveau.

En ce qui concerne les infrastructures, le drame survenu à Abidjan, au stade Houphouët-Boigny, lors d'un match éliminatoire de la coupe du monde du football, a rappelé, de façon tragique, la nécessité de doter la Côte d'Ivoire d'infrastructures sportives à la mesure du talent de ses sportifs et de son ambition de devenir un grand pays sportif.

Le projet du « stade olympique » d'Abidjan sera réalisé. Il offrira tous les équipements modernes nécessaires à la forma-

tion des sportifs et à l'organisation des compétitions internationales.

En plus de la réhabilitation des infrastructures existantes, l'État veillera, en rapport avec les collectivités territoriales, à ce que les Régions, les Départements et les communes soient dotés d'infrastructures nécessaires au développement de toutes les disciplines sportives. Chaque capitale régionale sera dotée d'un complexe sportif pouvant accueillir des compétitions internationales dans toutes les disciplines.

En ce qui concerne la promotion des sportifs, nous constatons qu'aucune discipline sportive ne peut véritablement se développer et offrir de bonnes conditions de travail aux sportifs sans constituer pour ceux et celles qui la pratiquent une véritable profession. Le temps est venu de donner un cadre institutionnel et réglementaire clair à la formation des sportifs et au métier de sportif. La Côte d'Ivoire doit sortir de l'amateurisme pour entrer dans le professionnalisme. Pour cela il est nécessaire, en particulier, que l'État veille à la qualité des enseignements et aux capacités des établissements de formation sportive. Il devra veiller également à la gestion de la carrière des sportifs pour garantir leur épanouissement et leur protection.

II.4.2. Faire du sport un facteur d'intégration et d'éducation à la citoyenneté

Le développement du sport ne se limite pas pour autant aux seules compétitions de haut niveau. Il a besoin, en outre, d'un environnement social où le sport fait partie de l'éducation pour

former les amateurs des différentes disciplines et d'un public pour les compétitions.

Mais par-dessus tout, le sport doit être développé pour lui-même, indépendamment de tout facteur qui en compromet la nature généreuse parce qu'il contribue à la socialisation des jeunes, et offre un creuset d'union et de solidarité entre les individus et entre les groupes. Il est un puissant facteur d'intégration nationale et d'éducation à la citoyenneté.

L'éducation physique et sportive à l'école sera renforcée et les compétitions entre les écoles devront s'inscrire dans les programmes de l'éducation nationale. L'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) est appelé à jouer un rôle d'établissement de référence dans la formation des formateurs dans le domaine des sports. Nous allons également promouvoir des établissements alliant le sport et les études et qui pourront déboucher sur des professions sportives.

Les collectivités locales auront pour mission de mettre à la disposition des populations, des infrastructures pour favoriser la pratique des sports dans les quartiers des villes comme dans les villages.

Deuxième partie

Entrer dans l'économie moderne

En m'élisant en octobre 2000, les Ivoiriennes et les Ivoiriens ont opté aussi pour le changement dans la gestion de notre économie. Je me devais d'apporter ce changement.

La situation imposait des mesures urgentes articulées autour de trois priorités :

- 1. Prendre en main immédiatement, pour la sortir de l'impasse, la réforme de la filière café-cacao engagée depuis 1997, avec la dissolution de la Caisse de Stabilisation, puis la liquidation de la Nouvelle Caisse de Stabilisation en 2000. Il a fallu mettre en place, dans l'urgence, les nouvelles institutions de gestion de la filière, en vue de la campagne agricole qui s'ouvrait, en attendant de procéder à la réforme proprement dite deux ans plus tard, en 2003. Cette « réforme de la réforme » n'a pu se faire à cause de la guerre ;
- 2. Assainir les finances publiques par la maîtrise des dépenses et le respect des priorités dans l'allocation des ressources. Cette ambition s'est traduite dans le « budget sécurisé » ;
- 3. Engager des négociations responsables avec les partenaires au développement en vue de la reprise de nos relations de coopération avec eux.

Dans le même temps, j'ai engagé des réformes structurelles dans les secteurs de l'électricité, des hydrocarbures, et le secteur financier.

Ces réformes et mesures ont permis d'enrayer la chute de la croissance et d'amorcer la reprise de l'économie ivoirienne avec de bonnes perspectives. Le taux de croissance est redevenu positif. Il est passé de -2,3 % en 2000, à 0,1 % en 2001. La signature des programmes, avec l'ensemble des partenaires (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, etc.), en 2002, sortait la Côte d'Ivoire de son isolement financier. Notre pays avait alors repris sa place dans la communauté financière internationale, et pouvait légitimement espérer un redressement durable de son économie.

La crise militaro-politique qui éclate en septembre 2002 est venue contrarier cet élan. Nos principaux défis au sortir de cette crise sont la reconstruction du pays et la lutte contre la pauvreté, sans compromettre l'ambition de la Côte d'Ivoire de demeurer une locomotive économique en Afrique.

Certes le contexte national et international est toujours dominé par les graves crises alimentaire, énergétique et financière. Mais notre pays a démontré ses capacités à résister et à relever les défis.

Le programme économique que je propose pour les prochaines années comporte deux priorités ; l'emploi et les infrastructures et un engagement : refonder l'économie sur des bases solides. Les deux priorités répondent à l'urgence face à laquelle nous place la question du chômage, en particulier des jeunes, et l'état de nos infrastructures économiques. Quant à

mon engagement, il répond à la nécessité de rendre l'économie ivoirienne capable de résister aux chocs des crises internes ou externes.

I. DEUX PRIORITÉS : L'EMPLOI ET LES INFRASTRUCTURES

I.1. Gagner la bataille de l'emploi

Le dynamisme de notre population, constituée en majorité de jeunes, est l'un des atouts de notre économie. C'est pourquoi notre priorité absolue doit être l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes. Nous devons gagner la bataille de l'emploi par la relance de l'activité économique dans le pays qui s'amorce d'ores et déjà avec le retour de la paix et la perspective de l'allégement de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire. Mais nous devons mettre en œuvre une véritable stratégie pour l'emploi autour d'une politique cohérente, comportant un dispositif spécifique pour lever les obstacles à l'accès au premier emploi.

I.1.1. Formaliser la stratégie pour l'emploi

Pour réussir le pari de l'emploi et de la lutte contre le chômage dans notre contexte post-crise, il sera nécessaire d'organiser la mobilisation nationale de toutes les énergies, de fédérer tous les niveaux de responsabilités institutionnelles ou non, d'impliquer tous les acteurs.

Notre détermination pour l'emploi sera traduite par l'adoption de deux lois :

- une loi d’orientation sur l’emploi qui traduira l’adhésion de la représentation nationale à l’engagement du gouvernement. Cette loi viendra codifier les objectifs, les principes généraux ainsi que les domaines de la politique de l’emploi. Elle identifiera aussi les acteurs, la nature des obligations qui leur incombent et les niveaux de responsabilité. Enfin, elle fixera les formes ainsi que les modalités de la mobilisation des acteurs et prévoira les moyens d’action, notamment l’engagement financier annuel en faveur de l’emploi ;
- une loi programme qui définira, pour une période déterminée (cinq ans), les objectifs d’emploi à atteindre, les programmes d’action. Elle planifiera les ressources qui seront annuellement affectées à l’emploi. Cette loi se traduira par la mise en œuvre du Plan National de Développement de l’Emploi (PNDE).

1.1.2. Élaborer une politique cohérente de l’emploi

Du fait des crises répétitives depuis 1999, l’investissement privé a connu une chute drastique de 35% en moyenne par an. Il en est de même pour l’investissement public. Cette situation a rompu la dynamique de création d’emplois modernes. Le chômage est devenu massif. Il frappe pour une longue durée de nombreux actifs ayant perdu leur emploi. Il touche particulièrement de nombreux jeunes diplômés en quête de leur premier emploi.

Au-delà de leur coût économique, le chômage et le sous-emploi ont de graves conséquences sociales. La politique de l’emploi que je propose est fondée sur une politique éco-

nomique qui favorise la création des richesses d'une part, et d'autre part sur le développement de stratégies et de programmes spécifiques d'aide à l'emploi.

Cette politique allie à la fois l'autoemploi des jeunes et la flexibilité en aidant les jeunes à s'adapter aux besoins du marché du travail. Nous devons exploiter davantage les possibilités d'emploi du secteur primaire, l'agriculture et les mines, mais aussi et surtout développer tout le potentiel d'emploi du secteur industriel et des services. La transformation industrielle des produits primaires agricoles avant consommation ou exportation, est notre ambition pour les prochaines années.

Pour créer des emplois de qualité en grand nombre, nous devons parier sur une croissance durable fondée en priorité et de préférence sur les secteurs économiques à fort potentiel d'emplois.

J'invite les Ivoiriennes et les Ivoiriens au travail. Nous devons nous s'engager dans une nouvelle dynamique du travail en relation avec la formation, notamment dans les nouvelles technologies. C'est notre voie pour atteindre l'objectif du développement durable.

I.1.3. Créer un nouveau dispositif pour conduire la politique d'emploi

Au niveau de l'État, j'entends mettre en place un dispositif de gouvernance de la politique d'emploi qui sera à trois niveaux :

- un niveau de consultation,
- un niveau de décision,

— un niveau de mise en œuvre.

Le niveau de consultation regroupera les acteurs institutionnels de l'emploi Ministères, patronat, centrales syndicales, collectivités territoriales, mais aussi les grandes institutions de l'État telles que l'Assemblée nationale, le Conseil économique et social, etc. et d'autres acteurs intéressés (mouvements des jeunes, des femmes, des handicapés, etc.).

Son rôle sera d'étudier les problèmes de l'emploi au plan national, de formuler des avis et des propositions dans les débats précédant les décisions en matière d'emploi.

Le niveau d'orientation et de décision concerne le gouvernement. Sous la responsabilité du Premier ministre et la coordination du ministre en charge de l'Emploi, un comité interministériel sur l'emploi sera mis en place. Il aura pour mission d'examiner les problèmes structurels et conjoncturels d'emploi, ainsi que la discussion des mesures propres à répondre aux problèmes généraux ou spécifiques du marché du travail. Ces mesures feront l'objet de décisions gouvernementales.

Le niveau de mise en œuvre et d'exécution concerne le Ministère chargé de l'emploi et les services publics d'emploi. Outre les structures qui seront chargées d'assurer respectivement les missions d'information, d'études et de prévisions sur le marché de l'emploi, les structures que sont l'AGEFOP (formation), l'AGEPE (promotion), le FDFP (formation continue) et le FNS (Financement), seront restructurées et verront leurs moyens renforcés dans le sens d'une plus grande complémentarité d'action, ainsi que cela se dessine à travers l'initiative de "la plate-forme de services". Les objectifs à

poursuivre seront la qualification à l'emploi, la gestion des compétences, l'appui à la création ou au développement d'entreprises ou d'activités génératrices de revenus.

L'objectif de ce dispositif est aussi de lever les obstacles à l'accès au premier emploi.

1.1.4. Lever les obstacles à l'accès au premier emploi

Les demandeurs d'emplois dans notre pays éprouvent des difficultés à accéder à un emploi ou à créer leurs emplois, soit parce qu'ils n'ont pas les compétences, soit parce qu'ils n'ont pas les aptitudes professionnelles pour se faire valoir.

De nombreux jeunes diplômés butent sur l'obstacle de l'expérience professionnelle généralement requise par des entreprises qui, engagées dans une compétition économique de plus en plus farouche, ne veulent pas prendre le risque de recruter des travailleurs faiblement expérimentés, voire inex-périmentés.

C'est pourquoi il nous faut développer une politique d'aide à l'emploi en complément des politiques macroéconomiques et sectorielles :

- des programmes spécifiques de création d'emplois dans les secteurs à fort potentiel d'emplois : bâtiment, édification et entretien d'infrastructures et d'équipements publics, élimination de déchets ménagers urbains, travaux d'aménagement et d'assainissement urbain...
- des programmes d'aide à la création d'entreprises ou d'activités génératrices de revenus dans les secteurs ou domaines ciblés (par divers dispositifs d'encadrement et

assistance techniques et financiers, tels que le Fonds National de Solidarité, les centres de gestion agréée...).

Gouverner plus efficacement l'emploi c'est assurer une bonne lisibilité du marché du travail. Cela demande un outil de production de statistiques et d'études sur l'emploi.

Les prévisions sont indispensables à une bonne anticipation sur les mutations du marché du travail et pour mieux orienter les stratégies d'emploi. C'est pourquoi, très rapidement nous devons disposer d'un tel outil. La mise en œuvre du Schéma directeur du développement de la statistique, adopté par le gouvernement, va concourir à la satisfaction de ce besoin.

I.2. Développer les infrastructures

L'attractivité et la performance d'une économie moderne dépendent en grande partie de la qualité des infrastructures : les ports, les aéroports, les routes pour le transport, l'énergie, la communication, etc. Investir dans les infrastructures est un impératif de la modernisation et de l'amélioration de la compétitivité de notre économie. Nous avons les atouts pour faire de la Côte d'Ivoire un grand pôle économique en Afrique et singulièrement en Afrique de l'Ouest.

Il n'y a pas de performances économiques dans la durée sans des infrastructures de qualité qui résistent au temps et qui bénéficient d'un système performant d'entretien et de maintenance. Le développement des infrastructures visera prioritairement trois secteurs : les infrastructures de transport (routes, ports, aéroports, chemin de fer), l'énergie et les hydrocarbures, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Notre pays a besoin de relancer son secteur routier, de renforcer les capacités de ses ports et la vocation internationale de ses aéroports, de développer le transport aérien national et de moderniser son réseau ferroviaire.

1.2.1. Relancer le secteur du transport routier

Le réseau routier national compte environ 82 000 km dont 6 500 km de routes revêtues. Le repli des investissements publics, observé déjà avant la guerre, et la baisse des ressources financières due à la crise de septembre 2002, ont freiné l'extension du réseau routier et accentué la dégradation des voies existantes. Le réseau routier revêtu subit une dégradation précoce liée aux surcharges des véhicules de transport de marchandises.

En 2001, j'ai autorisé la mise en place de l'Agence de Gestion des Routes (AGERROUTE) et du Fonds d'Entretien Routier (FER). Ces deux structures vont fusionner pour assurer plus efficacement la réhabilitation et le développement du réseau routier.

La relance de ce secteur est un défi à la fois pour l'économie nationale et pour l'économie de la sous-région ouest-africaine. Cette relance se fera par la réalisation de deux types de travaux : des travaux pour la consolidation du réseau existant, et des travaux de création d'axes structurants destinés à faciliter ou à améliorer la mobilité de la population, le pré-acheminement des marchandises vers nos ports, et l'accessibilité routière des pays limitrophes.

Les travaux de consolidation permettront de relier tous les chefs-lieux de département au réseau bitumé national d'une

part et d'autre part, de créer un axe périphérique longeant les frontières.

C'est dans cette optique que d'ores et déjà j'ai engagé les travaux de prolongement de l'Autoroute du Nord. Elle atteindra dans un premier temps Yamoussoukro pour aller ensuite jusqu'à Korhogo. Le renforcement de la route de l'Est, dont le tronçon Abidjan - Adzopé est maintenant achevé, va se poursuivre jusqu'à Bouna et à la frontière du Burkina Faso. La route de l'Ouest, partant de San Pedro, est prévue pour aller jusqu'à la frontière du Mali.

Les autres projets sont la création d'une voie expresse Abidjan-Bassam et la création de deux routes transversales : l'une au Centre, et l'autre au Nord reliant l'Est à l'Ouest du pays à l'instar de la Côte d'Ivoire qui permet d'aller de Noé à Tabou.

Concernant les voiries urbaines, un programme spécial permettra l'entretien et le revêtement de 20 km de voies dans chaque chef-lieu de région et de 10 km dans chaque chef-lieu de département. Abidjan, la capitale économique, bénéficiera d'un programme spécial, le « Grand Abidjan », qui mobilisera des investissements destinés à projeter la ville dans 35 ans. Il comprend, outre les travaux de réhabilitation des infrastructures existantes (la Corniche à Cocody, la voie Abo-bo-Anyama, la route d'Abobo par le Zoo, etc.), l'extension du port d'Abidjan, la construction du pont de Jacquville, du pont de l'Ile Bouley pour relier l'autoroute du Nord au Port, et le pont Marcory-Rivière (3^e pont) pour lequel les études sont déjà terminées et le démarrage des travaux est prévu courant 2010.

I.2.2. Développer les capacités du port d'Abidjan et du port de San Pedro

Des ports modernes sont indispensables aux communications et aux échanges commerciaux à l'échelle internationale. La Côte d'Ivoire a tous les atouts pour être une économie moderne ouverte sur le monde.

En 2000, les ports ivoiriens connaissaient d'importantes difficultés. Le trafic stagnait autour de 15 millions de tonnes par an pour le port d'Abidjan et de 1,3 millions de tonnes pour le port de San Pedro. Le programme de relance des activités mis en place a permis de limiter les effets de la crise déclenchée en 2002. Le port d'Abidjan a maintenu un niveau d'activité satisfaisant. Il s'est vite redressé et le trafic se situe aujourd'hui à environ 20 millions de tonnes, soit une augmentation de 30% par rapport au trafic de l'année 2000. En revanche, le port de San Pedro, du fait de sa dépendance vis-à-vis des produits primaires (le café, le cacao et le bois), a vu ses activités fortement perturbées par la crise. Son trafic, qui se situe autour de 1 million de tonnes, progresse à mesure que la paix s'instaure dans le pays.

Le port d'Abidjan est le deuxième port de l'Afrique subsaharienne après celui de Durban, en Afrique du Sud. Il doit consolider cette position. Notre objectif est de réaliser un trafic annuel de plus de 30 millions de tonnes à l'horizon 2015. C'est le but des projets de modernisation du port de pêche, de réhabilitation des principaux quais, d'aménagement d'un terminal minéralier, d'élargissement de la passe d'entrée et d'approfondissement du canal de Vridi, et d'extension des

activités portuaires sur le site de l'île Boulay, où sera construit un terminal à conteneurs.

Quant au port de San Pedro, il doit pouvoir réaliser pleinement sa vocation de pôle de développement du Sud-Ouest. Avec la fin de la guerre et la relance des activités, nous allons reprendre les grands projets de développement du Sud-Ouest que sont :

- L'exploitation des mines de fer et de nickel de l'Ouest du pays ;
- La construction d'un chemin de fer reliant San Pedro aux zones minières de l'Ouest et la construction d'un port minéralier à San Pedro ;
- Le lancement d'une industrie lourde s'appuyant sur l'exploitation minière et sur le développement forestier ;
- Le développement d'une industrie légère et d'une industrie touristique fondée sur les sites balnéaires et le parc national de Taï.

Le port de San Pedro a également une vocation régionale. Il peut servir de porte océane au Liberia, à la Guinée Forestière et au Mali. Les projets de construction d'un nouveau terminal à conteneurs, de viabilisation du domaine portuaire et d'amélioration des liaisons terrestres de San Pedro aux pays limitrophes, lancés en octobre 2009, renforceront à court terme le rôle de ce port dans l'intégration sous régionale.

La réalisation de ces projets permettra au Port de San Pedro d'atteindre un trafic de plus de 5 millions de tonnes à l'horizon 2015.

I.2.3. Renforcer la vocation internationale des aéroports et développer le transport aérien national

Le secteur aéroportuaire de Côte d'Ivoire repose sur trois aéroports internationaux (Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro), et plusieurs aéroports régionaux, dont les principaux sont ceux de Daloa, Korhogo, Man et San Pedro. L'existence de ces infrastructures — particulièrement celle d'Abidjan — fait de la Côte d'Ivoire une plate-forme importante du trafic aérien en Afrique de l'Ouest.

Pour Abidjan, la concession de l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny à un opérateur privé en 1997 répondait à un souci de rentabilité et de meilleure gestion des infrastructures. Des efforts restent à faire, notamment en matière d'investissement et de qualité des infrastructures. On note par ailleurs que la gestion de l'aéroport est confiée à plusieurs structures à la fois et qu'il n'a pas encore de certification internationale. Enfin, la crise a affecté négativement le trafic à l'aéroport d'Abidjan.

Pour les villes de l'intérieur, le but principal de la décentralisation est de favoriser le développement des activités économiques dans les différentes régions du pays, entre ces régions et les grands pôles de développement du pays, voire avec l'extérieur.

Cette évolution exige le développement du transport aérien national, l'avion étant un moyen de transport rapide et sûr.

Face à ces constats, je prendrai les mesures suivantes :

- Améliorer l'équipement des infrastructures aéroportuaires pour les porter aux standards internationaux ;

- Faire de l’aéroport Félix Houphouët-Boigny un hub régional ;
- Délocaliser la base militaire du GATL pour faire de l’aéroport Félix Houphouët-Boigny un aéroport exclusivement civil ;
- Faire de la plate-forme de San Pedro un aéroport international ;
- Rationaliser la gestion des aéroports par une fusion des structures existantes ;
- Réhabiliter les aéroports et aérodromes des principales villes de l’intérieur ;
- Confier la gestion des aéroports internationaux et régionaux à l’ASECNA, la nouvelle structure devant se charger de la régulation du secteur et de la gestion des aérodromes.

Le but principal de la décentralisation est de favoriser le développement des activités économiques dans les différentes régions du pays, entre ces régions et les grands pôles de développement du pays, voire avec l’extérieur. Cette évolution exige des moyens de transport rapides et sûrs. Elle demande une relance du transport aérien grâce à la réhabilitation des aéroports régionaux existants, et à la réouverture et au développement des lignes aériennes intérieures. La Côte d’Ivoire a besoin d’aéroports régionaux à Korhogo, Man, Daloa, Abengourou, et d’aérodromes pour la couverture nationale (Gagnoa, Bondoukou, Tengrela).

I.2.4. Moderniser le transport ferroviaire

Le chemin de fer a contribué au développement du pays et favorisé l'intégration sous-régionale. Au milieu des années 70, le transport ferroviaire assuré par la Régie Abidjan Niger (RAN) avait atteint un niveau d'activité appréciable avec près d'un million de tonnes de marchandises et 4 millions de voyageurs par an.

Aujourd'hui les rails sont vétustes et inadaptés. Les trains sont lents et obsolètes. Le trafic a considérablement baissé et la crise de 2002 a aggravé les difficultés. Pourtant, le train demeure un formidable outil de développement. Il est indispensable au développement de la Côte d'Ivoire et de la sous-région ouest-africaine. Nous devons moderniser les « rails » pour développer le transport des marchandises, des minerais et des voyageurs, de manière à réduire les coûts de transport et à assurer le transport de masse qui est sa vocation première.

Les chantiers à ouvrir sont nombreux. Il faudra réhabiliter le patrimoine ferroviaire national, créer de nouvelles voies, reliant par exemple Yamoussoukro au réseau existant et la région des Montagnes à San Pedro. Il faudra réaliser à Abidjan un réseau ferroviaire urbain, intégré au système de transport actuel de la ville. Nous devons aller à une interconnexion des réseaux ferroviaires sous-régionaux avec le Mali, le Ghana et le Liberia.

Nous devons également adopter la traction électrique, doubler les voies et adapter l'écartement des rails au format des trains modernes. Il faudra faire les investissements né-

cessaires dans ce secteur afin de créer un réseau alliant rapidité, confort, sécurité condition du développement durable.

Afin de réaliser cet ambitieux programme, j'engagerai une réforme institutionnelle pour élargir les missions de la Société Ivoirienne du Patrimoine Ferroviaire de manière à lui permettre de disposer des moyens nécessaires au développement du réseau ferroviaire national. Cette réforme identifiera également les mécanismes de financement du secteur.

1.2.5. Améliorer l'offre de l'énergie électrique

À l'indépendance, la Côte d'Ivoire a fait le choix d'assurer la production et de satisfaire ses besoins en énergie électrique pour son indépendance énergétique. Elle a diversifié ses sources de production, allant de l'hydroélectricité à l'énergie thermique liquide et au gaz.

En 1990, face aux difficultés du secteur (discontinuité de service et déséquilibre financier important), l'État s'est engagé dans la voie de la privatisation partielle du secteur électrique en concédant l'exploitation des activités du secteur à un opérateur privé. De même, l'activité de production d'électricité a été ouverte à la concurrence du secteur privé. Quelques opérateurs privés ont construit alors de nouvelles centrales thermiques au gaz. Aujourd'hui, nous constatons que cette réforme, même incomplète et insuffisante, a été profitable au pays. D'une situation déficitaire en 1990, notre pays est devenu exportateur net d'électricité.

Cependant, malgré ce développement notable de la production d'électricité, l'offre demeure insuffisante, le réseau de distribution reste à améliorer et à étendre, et le coût de

l'électricité demeure encore élevé pour nos concitoyens. Nous devons anticiper la demande en augmentant les capacités de production. Il nous faut investir à la fois dans la réhabilitation des centrales hydroélectriques existantes et dans la réalisation d'un nouveau barrage. Nous devons également envisager la construction de barrages de petite taille et demander aux producteurs privés d'augmenter leur capacité de production.

La question de l'énergie est un défi sous-régional. Nous disposons, dans l'espace CEDEAO, de toutes les sources modernes d'énergie : le pétrole, le gaz, l'uranium sans parler du soleil, des fleuves et de la mer. Et pourtant nous ne produisons pas assez d'énergie pour les besoins de nos économies et de nos populations. Je soutiens fermement la réflexion à l'échelle de la CEDEAO sur la production et la distribution de l'énergie dans la sous-région, en particulier sur le nucléaire civil mais aussi sur les énergies renouvelables, l'énergie solaire notamment.

Il faudra développer le réseau du transport de l'énergie électrique, au niveau national et au niveau sous-régional, l'énergie étant depuis quelques années un produit d'exportation. Nous devons poursuivre l'interconnexion des réseaux de la sous-région et consolider notre position de pays exportateur net d'énergie électrique. Le succès de cette politique demande que soient résorbés les déficits financiers du secteur électrique afin de pouvoir baisser les coûts d'accès à l'électricité.

Pour une meilleure gestion des activités du secteur de l'énergie électrique, il nous faut revoir la pertinence et

l'efficacité du cadre institutionnel actuel comprenant notamment la SOPIE, la SOGEPE et l'ANARE.

1.2.6. Oser le pari des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les Technologies de l'Information et de la Communication ont bouleversé les habitudes et continueront encore longtemps de transformer profondément l'économie et la société. La Côte d'Ivoire doit pouvoir profiter des avantages de l'économie numérique aujourd'hui en pleine expansion dans le monde.

Les pays africains ont manqué la révolution industrielle. Nous devons nourrir l'ambition de réussir la révolution numérique. La Côte d'Ivoire et l'Afrique doivent oser et relever le défi des Technologies de l'Information et de la Communication. Nous avons des handicaps : des infrastructures insuffisantes et peu performantes, une offre de produits et de services onéreuse et limitée et, hélas, la rareté des ressources humaines de qualité.

Face à cette situation, j'ai défini les orientations stratégiques suivantes :

- favoriser l'utilisation des TIC non seulement dans l'administration et les entreprises, mais aussi dans les ménages et la vie de tous les jours ;
- faire de l'administration un utilisateur modèle des TIC notamment à travers le projet de e-gouvernement ;
- favoriser le développement d'une industrie nouvelle de produits et services dans le domaine des TIC ;

- assurer une meilleure coordination des initiatives des acteurs publics et privés du secteur des technologies de l'information ;
- assurer le rayonnement international de la Côte d'Ivoire au moyen des TIC ;
- vulgariser l'accès à la connaissance de l'ensemble des Ivoiriens à travers les TIC.

J'ai tenu à montrer le caractère stratégique de ces orientations, en créant un département ministériel spécifiquement chargé des NTIC. Il a pour mission de conduire les réformes institutionnelle et juridique du secteur. Ces réformes sont engagées.

J'ai mis en route le projet d'une Zone Franche de la Biotechnologie, des Technologies de l'Information et de la Communication. Cet important projet qui est en cours de réalisation à Grand Bassam, va permettre de diversifier la base de l'économie ivoirienne, d'accroître les revenus d'exportation, d'assurer la place de la Côte d'Ivoire dans la nouvelle économie et de créer des emplois.

À terme nous allons développer un vaste réseau de télécommunications haut débit afin de connecter toutes les sous-préfectures et rendre, le service Internet disponible partout dans le pays.

Pour le financement du secteur, je vais créer un Fonds unique pour le développement des Technologies de l'information et de la Communication, en remplacement des Fonds existants (Fonds des télécommunications, de l'informatique etc.). Ce fonds sera doté d'une contribution de 100 milliards sur cinq ans et constituera, entre autres, la garantie du déve-

loppement des infrastructures du marché intérieur des TIC, y compris dans le monde rural.

II. REFONDER L'ÉCONOMIE SUR DES BASES SOLIDES

Le développement de la Côte d'Ivoire est encore victime de l'orientation imprimée à notre économie sous la colonisation, c'est-à-dire une économie complémentaire mais non concurrentielle à celle de la métropole. On a ainsi donné comme condition du développement économique — et mobilisé à cet effet l'essentiel des forces de la nation — l'exploitation ou la culture de produits primaires destinés essentiellement à l'exportation : le bois, le café, le cacao, l'hévéa, le coton, tous ces produits bruts que nous exportons pour alimenter une industrie située ailleurs.

Ces exportations ont aidé à gagner des devises pour acheter des produits manufacturés. Mais nous arrivons à un stade où la poussée démographique d'une part, la rareté des terres propices à la culture de ces produits d'autre part, et surtout la nécessité d'impulser un développement industriel en Côte d'Ivoire pour entrer dans l'économie moderne, montrent qu'il devient suicidaire de continuer dans la même direction.

Nous devons sortir du schéma économique hérité de la colonisation. L'économie de plantation et d'endettement extérieur facile a atteint ses limites.

Nous avons besoin de refonder l'économie ivoirienne sur des bases moins vulnérables aux chocs en la rendant plus flexible et davantage capable de s'adapter à l'évolution du monde moderne. Notre unique alternative est d'aller résolu-

ment à la diversification et à l'industrialisation de notre économie.

Il s'agit d'une part de rééquilibrer le développement par la modernisation de l'agriculture, la relance de l'industrie et le développement des services et, d'autre part, d'adapter le fonctionnement des services de l'État aux impératifs de l'économie moderne.

II.1. Rééquilibrer le développement

Ces dernières années, la Côte d'Ivoire a connu une évolution macroéconomique très contrastée. Elle a subi un ralentissement de la production intérieure brute et une recrudescence du secteur informel. Il s'agit, sauf pendant quelques années, d'une tendance lourde de notre économie depuis la fin des années 70. Cette tendance s'explique certes, par la crise des économies du Tiers-Monde, mais aussi et surtout par une mauvaise gestion des ressources de l'État et par les effets de Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) mal adaptés à l'état réel de l'économie ivoirienne. Le poids de la dette et des dépenses courantes n'a pas permis de dégager une marge de manœuvre suffisante à l'État pour favoriser les moyens d'investissement propices à la modernisation d'une économie restée globalement dans la logique de l'économie de traite.

Nous avons le devoir d'inverser cette tendance. L'accroissement régulier des richesses est en effet nécessaire pour améliorer et garantir le bien-être des populations, même s'il ne suffit pas, à lui seul, pour atteindre cet objectif.

Pour atteindre une croissance durable, nous devons concevoir et développer des politiques qui favorisent la compéti-

tivité des secteurs économiques. C'est à cet effet que nous devons agir pour moderniser et diversifier les sources de productions primaires des richesses, promouvoir une industrialisation accélérée et la compétitivité de notre économie et développer le secteur des services.

Je compte poursuivre les réformes économiques grâce auxquelles l'État a survécu aux assauts venus de l'extérieur et de l'intérieur durant la crise. Ce sont ces réformes qui garantiront la création des richesses et le développement durable.

II.1.1. Développer et diversifier les productions agricoles

Le secteur primaire, et singulièrement l'agriculture d'exportation, demeure le moteur de notre économie. Or, nous savons qu'aucun pays ne s'est développé durablement en s'appuyant sur une activité primaire exclusivement tournée vers l'extérieur. Notre pays dispose de toutes les ressources nécessaires au développement d'une agriculture diversifiée.

Il nous faut donc poursuivre la modernisation du secteur agricole.

Repenser le développement agricole

Grâce à la production et à l'exportation du café et du cacao principalement, le secteur agricole a été le moteur de la croissance économique depuis l'indépendance de notre pays. La diversification de la production, qui a vu se développer la culture d'autres produits tels que le coton, le palmier à huile, l'hévéa, l'ananas, la banane, l'anacarde, etc., a permis de faire de l'agriculture la source principale de revenus de plus de 50 % de la population. Elle représente 40 % des recettes

d'exportation et contribue pour 1/3 au Produit Intérieur Brut (PIB).

Malgré cette évolution, l'agriculture ivoirienne reste confrontée à des difficultés importantes. Ces difficultés tiennent aux faiblesses de l'organisation des filières agricoles, aux méthodes et techniques de production obsolètes. L'agriculture dans notre pays souffre du manque d'investissement de sorte que l'activité demeure largement informelle et donc faiblement compétitive, voire peu efficace.

Parachever la réforme des filières agricoles

La réforme que nous avons mise en œuvre depuis 2001 dans les filières agricoles, principalement le café et le cacao, mais aussi le coton et l'anacarde vise une plus grande implication des producteurs dans la commercialisation des produits en vue d'améliorer significativement les revenus des producteurs. Cet objectif n'est pas encore atteint, pas plus que ceux de l'accroissement de la productivité et de l'augmentation des investissements dans le secteur.

Les filières continuent d'être sujettes à de nombreux problèmes. La part des revenus des producteurs reste faible. Le verger est non seulement vieillissant mais est aussi fragilisé par les maladies. Enfin l'efficacité dans la gestion des prélèvements parafiscaux reste insuffisante. Nous allons mener jusqu'à son terme la réforme de la filière café-cacao, de même que celle du coton et de l'anacarde, dans un esprit d'équité et de justice entre producteurs, intermédiaires et État.

D'ores et déjà, le dispositif mis en place dans le cadre de la réforme nous a permis de mieux cerner les flux physiques et

financiers du café, du cacao, du coton, et aussi de développer la culture de l'anacarde. Pour ce dernier produit comme pour d'autres, les efforts doivent se poursuivre pour endiguer la contrebande.

La bonne conduite des réformes des filières agricoles devrait favoriser les investissements privés dans l'agriculture au moyen à la fois des surplus agricoles et des crédits bancaires. En effet, mieux organisées et mieux gérées, les filières agricoles sauront attirer le crédit bancaire, qui malheureusement s'oriente aujourd'hui très faiblement vers l'agriculture (moins de 1 % du crédit à l'économie).

L'agriculture doit être au service du développement industriel. À terme, nous devons pouvoir transformer toute la production agricole sur place dans nos usines et éviter d'exporter des produits bruts.

Promouvoir la production vivrière

Notre ambition est de restituer à l'agriculture sa vocation économique et sociale qui est de nourrir la population et constituer une source de revenus tant au niveau national qu'à l'exportation. Pour ce faire, nous devons investir dans la productivité agricole et mettre en valeur les produits de notre agriculture.

Nous devons en particulier inciter les producteurs à produire plus que les besoins de la consommation familiale pour dégager des surplus pouvant constituer une source de revenus. Cette approche demande une organisation du transport et de la distribution des produits vivriers afin d'éviter la pénurie dans

certaines régions pendant que la nourriture est disponible dans d'autres.

C'est à ces conditions que nous pourrons donner une autosuffisance alimentaire complète à la Côte d'Ivoire et que l'agriculture prendra une valeur économique profitable au développement durable.

La spécificité des productions vivrières dans notre pays est que celles-ci ne bénéficient pas de l'encadrement nécessaire à leur développement. Les circuits de distribution sont mal organisés ou informels. Elles sont loin d'être considérées comme des activités économiques à part entière. Et pourtant, avec près de neuf millions de tonnes de production annuelle, les activités de ce secteur apparaissent de loin (en volume), plus importantes que celles des productions de rente.

Nous sommes importateurs nets des produits de grande consommation comme les céréales, le riz notamment. Cela, malgré le potentiel avéré de notre pays en matière agricole. Nous sommes en conséquence exposés aux aléas des évolutions du marché international des céréales qui fragilisent davantage notre société. La récente « crise alimentaire » du premier semestre 2008, est venue nous interpeller sur la nécessité d'accélérer la dynamisation et la réorientation de notre agriculture en vue de mieux tirer profit du marché international.

C'est à cet effet que je veux engager une politique de valorisation de la production agricole qui va privilégier à la fois l'investissement, une organisation plus rationnelle des circuits de distribution et la recherche agronomique pour accroître la productivité dans le secteur agricole. Investir dans

l'agriculture, telle est la voie à suivre pour atteindre l'objectif des performances et de la professionnalisation des activités agricoles.

Les obstacles majeurs à l'investissement dans le secteur agricole sont l'absence de la sécurité foncière d'une part, et l'insuffisance de la formation des exploitants agricoles capables de produire des documents financiers (plan d'affaires, compte d'exploitation, etc.), d'autre part. C'est pourquoi je veillerai particulièrement à l'application effective de la loi sur le foncier rural adoptée en 1998. Par ailleurs, un programme spécifique de formation du personnel agricole dans les régions devra être mis en œuvre.

La modernisation de l'agriculture suppose également la mécanisation, l'utilisation de fertilisants et d'autres produits phytosanitaires. La modernisation impose aussi la maîtrise de l'eau et des aménagements hydro-agricoles. Nous mettrons en place une politique incitative en faveur des industries qui produisent les intrants et matériels agricoles, et encouragerons la production et la distribution de semences. Enfin la modernisation implique la formation du personnel agricole à la mécanisation. C'est pourquoi nous prévoyons d'équiper chaque région agricole d'un centre de machinisme agricole qui devra dispenser la formation sur les lieux-mêmes de l'exploitation agricole.

Relancer l'élevage et la pêche

Le développement de l'élevage et de la pêche est fondamentalement lié à celui du secteur agricole. Ces deux activités ont souvent occupé une place marginale dans nos politiques

économiques. Ce qui explique que notre pays ait importé pour 175 milliards de francs de poissons en 2008, soit 300 000 tonnes de poissons. C'est pour inverser cette tendance que j'ai recréé un Ministère chargé de la production animale et des ressources halieutiques. Il faut remettre à jour les plans de développement de ce secteur, rationaliser les circuits d'importation et de commercialisation des productions animales, développer tous les types de protéines animales en particulier la viande et le poisson.

Pour le développement de l'élevage quatre mesures s'imposent :

- redynamiser le centre de formation aux métiers de l'élevage de Bingerville ;
- créer des centres similaires dans les pôles de développement du Centre (Bouaké) et du Nord (Korhogo) ;
- accorder un appui conséquent aux projets-jeunes à travers la plate-forme de services ;
- défiscaliser les activités des jeunes pendant la période d'amortissement des prêts contractés.

S'agissant du poisson, je compte réaliser les projets de construction du marché de gros, au port de pêche d'Abidjan, et de modernisation du port de pêche de San Pedro. La pêche dans notre pays demeure encore dominée par les activités informelles alors que nous disposons d'une école moderne à Grand-Lahou qui forme aux métiers de la pêche. Nous allons renforcer l'encadrement des jeunes diplômés de cette école ainsi que ceux issus de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) afin de les amener à pratiquer la pêche moderne.

Il nous faut développer les infrastructures d'élevage, de pêche et d'aquaculture. J'accorderai une attention accrue au développement de ranchs modernes. Notre jeunesse, grâce aux écoles professionnelles, a développé des capacités importantes qu'il faut valoriser dans le secteur de l'élevage et de la pêche, de même que celui de l'aquaculture, par la promotion du crédit, pour rendre les financements disponibles. Il convient également de construire des abattoirs modernes dans les chefs-lieux de département, en plus des projets d'abattoirs déjà arrêtés à Anyama pour la ville d'Abidjan, et à Yamoussoukro.

Afin de protéger nos populations contre les maladies liées aux ressources animales (grippe aviaire, vache folle, etc.), nous allons doter les services vétérinaires d'équipements adéquats.

II.1.2. Promouvoir le développement industriel

Un pays développé est un pays industrialisé. Je veux que mon pays intègre la catégorie des pays développés. Il n'y a pas d'autre choix pour l'avenir de la Côte d'Ivoire que de travailler à son développement industriel.

Il existe déjà un secteur industriel relativement varié en Côte d'Ivoire, avec une prédominance de l'agro-industrie qui contribue à la valorisation des productions agricoles. Les richesses du sous-sol et du bassin sédimentaire nous offrent des opportunités qui pourraient servir à développer une grande industrie minière. Les mines et les produits agricoles sont les premiers piliers de notre développement industriel. Nous devons réhabiliter et relancer le secteur minier et développer le secteur pétrole-gaz.

Réhabiliter et relancer le secteur minier

Nous devons et nous pouvons faire de l'exploitation minière un levier du développement industriel et du développement économique et social de notre pays. En effet, outre le secteur primaire agricole prédominant, notre pays dispose d'un atout de développement à peine exploité : son secteur minier qui a besoin d'être mis en valeur. C'est la vocation de la Société de Développement des Mines (SODEMI).

Pour le développement de ce secteur, nous disposons de deux instruments majeurs : une carte minière bien élaborée et un code minier incitatif.

La carte minière révèle l'existence de plusieurs minerais dans notre pays. Il s'agit de gisements d'or, de diamant, de fer, du nickel, du manganèse, de la bauxite, du cobalt etc. Tous ces gisements inexploités ou partiellement exploités attendent d'être développés.

Malgré le code minier incitatif et en dépit de nombreux permis de recherche attribués à plusieurs sociétés, les investissements dans ce secteur demeurent timides et, souvent, le manque d'infrastructures de base est un obstacle à l'exploitation minière. C'est le cas dans la région montagneuse de l'Ouest où il apparaît clairement que l'exploitation des minerais est conditionnée par la réalisation d'une voie ferrée reliant cette région au port autonome de San Pedro dont il faudra renforcer les capacités.

Les investissements requis pour l'exploitation et le développement des activités minières étant généralement lourds, j'encourage le partenariat privé/public en vue de la mise en valeur des gisements. La participation publique qui se fait

aujourd'hui à travers la SODEMI pourra également se faire à travers les collectivités territoriales des zones d'exploitation.

L'exploitation des ressources naturelles non renouvelables, pour être profitable à la communauté, doit prendre en compte l'objectif du développement durable. Il sera créé un fonds de développement alimenté par des prélèvements sur les revenus miniers et qui sera dédié au financement de projets et de programmes nationaux porteurs de croissance et créateurs d'emplois. L'axe prioritaire de l'intervention de ce fonds sera le développement d'une industrie de transformation des produits miniers.

Développer le secteur pétrole/gaz

Le pétrole et le gaz sont des ressources stratégiques non seulement pour les pays qui en produisent mais pour toutes les économies du monde. Mais ce sont des ressources non-renouvelables. Depuis la fin du 19ème siècle l'évolution du marché de ces produits rythme la marche du monde. Le fait d'en disposer représente un pouvoir et confère des responsabilités car la question de l'énergie préoccupe toute l'humanité.

La Côte d'Ivoire est située dans une zone où ces ressources ne peuvent pas faire défaut, étant dans le même bassin sédimentaire que les pays pétroliers des côtes africaines de l'Océan atlantique. C'est pourquoi notre pays s'est donné les instruments politiques, juridiques et techniques pour le développement de ce secteur :

- Création d'un département ministériel pour concevoir la politique de développement du secteur ;

- Adoption d'un code pétrolier pour favoriser l'investissement dans le secteur ;
- Mise en place d'un cadre institutionnel pour la régulation ;
- Création de sociétés publiques et parapubliques pour la valorisation de ses ressources naturelles : la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) pour la production des combustibles (carburants auto et fuels); la Société Multinationale de Bitume (SMB) pour la fabrication des bitumes routiers ; un réseau de distribution de produits pétroliers avec la participation de compagnies internationales aux côtés de groupes privés nationaux ; la société nationale d'opérations pétrolières (PETROCI) ; trois centrales thermiques fonctionnant au gaz naturel.

Grâce à ce dispositif, une industrie du pétrole et du gaz se met en place, même si elle est encore insuffisamment développée. Elle se remarque à plusieurs niveaux :

- Un intérêt croissant des opérateurs privés dans l'exploration et l'exploitation du brut faisant passer la production de 20 000 à 50 000 barils par jours sur les 10 dernières années ;
- Une raffinerie performante qui produit des combustibles distribués en Côte d'Ivoire et dans les pays de la sous-région ;
- Développement d'un réseau de distribution de produits pétroliers à l'intérieur du pays et vers l'étranger ;
- Production du bitume ;
- Développement d'une industrie de produits dérivés du pétrole, notamment dans la pétrochimie ;

- Production de l'électricité avec des centrales thermiques au gaz ;
- Construction d'un pipeline pour le transport rapide et sécurisé du carburant ;
- Projet d'une deuxième raffinerie ;

Cependant, malgré ces progrès et aussi importants soient-ils, l'ambition de la Côte d'Ivoire est encore loin d'être réalisée en termes de valorisation des ressources naturelles et de développement de l'économie et de la société.

Les obstacles à surmonter se situent à plusieurs niveaux :

- Le cadre juridique et réglementaire en particulier le code pétrolier — est inadapté au développement d'une véritable industrie pétrolière ;
- Le financement du secteur est à repenser ;
- L'expertise nationale est encore insuffisante au regard de nos ambitions.

Mon ambition est de faire du secteur pétrole/gaz le second souffle de l'économie ivoirienne, après l'agriculture de rente. Sur un total de 30 blocs dans le bassin ivoirien, on en dénombre 12 qui ne sont pas encore attribués à des sociétés d'exploration ou d'exploitation pétrolière. Grâce à des techniques récentes, les spécialistes évaluent à au moins 10 blocs supplémentaires le potentiel restant à explorer. Ces réserves, ajoutées au potentiel déjà identifié, constituent une opportunité pour la Côte d'Ivoire de devenir un producteur d'envergure à l'horizon 2010-2012.

Trois initiatives s'imposent, si nous voulons atteindre cet objectif :

- Financer l'exploration en vue d'accroître la production nationale de pétrole et de gaz naturel pour maintenir et renforcer la position de la Côte d'Ivoire comme pays fournisseur majeur de produits pétroliers ;
- Réviser le cadre juridique et réglementaire de l'activité de promotion d'exploitation du bassin. Le code actuel devra être modifié dans l'intérêt de la Côte d'Ivoire et celui de tous nos partenaires, en particulier de ceux qui sont déjà engagés avec nous dans le secteur, développer une expertise ivoirienne par la création d'une école des mines et du pétrole.

Cette nouvelle politique demande un soutien clair et ferme de l'État en faveur des entreprises nationales du secteur : la PETROCI, la SMB, la GESTOCI, la SIR.

Développer la compétitivité des produits industriels ivoiriens

L'industrie ivoirienne génère en moyenne 22-25 % du PIB et concentre l'essentiel des emplois modernes avec le secteur tertiaire. À l'échelle de la sous-région ouest-africaine, les produits industriels ivoiriens représentent un peu plus de la moitié des produits agréés de l'UEMOA. Notre industrie pourrait tirer un meilleur avantage du marché de la CEDEAO estimé à plus de 300 millions de consommateurs potentiels. Les dispositions réglementaires des organisations sous-régionales (CEDEAO et surtout UEMOA), permettent aux produits industriels ivoiriens de s'affranchir de l'étroitesse du marché

national. Les produits industriels ivoiriens s'exportent dans la sous-région à des conditions avantageuses.

Mais les performances réalisées cachent de nombreuses faiblesses et difficultés qui résultent principalement de la faible compétitivité de nos produits industriels. Un secteur industriel non compétitif ne saurait se développer ni favoriser le développement durable de notre pays.

Plusieurs facteurs expliquent la faible compétitivité de nos produits industriels :

- coûts des facteurs élevés ;
- niveau technologique faible ;
- insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- produits finis insuffisamment élaborés qui subissent par ailleurs la concurrence déloyale des produits de contrebande et de contrefaçon ;
- filières économiques peu intégrées.

Malgré l'existence d'un code des investissements privés incitatif, l'environnement des affaires n'est pas très favorable au développement industriel. Le marché financier est étroit et rigide. L'insécurité judiciaire malgré le code OHADA demeure une préoccupation. Toutes ces contraintes sont encore plus sévères pour les PME/PMI qui souffrent par ailleurs du manque de possibilités de financement. Le crédit, lorsqu'il est disponible, est coûteux.

Face à cette situation préoccupante, j'ai pris des mesures d'urgence pour sauver les activités en difficulté et sauvegarder le tissu industriel. C'est le sens de ce que nous avons fait pour résorber le déficit de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) en 2001. Pour sauvegarder le tissu industriel j'ai pris l'ini-

tiative d'abandonner partiellement ou totalement des créances fiscales ; une mesure couplée avec l'apurement des arriérés de l'État envers le secteur privé en 2002. C'est de cette volonté d'assainir le secteur de l'industrie que procède mon engagement de lutter contre toutes les formes de fraude économique dans notre pays.

À la suite de ces mesures d'urgence, nous devrions prendre des mesures structurelles appropriées. La crise a freiné notre élan. Toutefois, l'apurement des arriérés a repris à partir de 2005 et des allègements fiscaux ont été concédés aux entreprises afin de les accompagner dans les plans de reprise post-crise, entre 2003 et 2007.

Il faudra poursuivre sans relâche nos efforts d'assainissement de l'environnement des affaires, condition essentielle du développement économique. Nous allons entreprendre un réexamen du cadre réglementaire des affaires pour améliorer les incitations à l'initiative privée, mais aussi pour sécuriser l'emploi. Mais ces efforts doivent s'inscrire dans une stratégie d'industrialisation cohérente.

L'objectif général visé par la nouvelle stratégie d'industrialisation est de doubler le taux de transformation locale de nos principaux produits agricoles (café, cacao, anacarde, coton, etc.), de développer l'industrie manufacturière et de favoriser l'émergence d'une industrie lourde en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi, nous devons cibler les secteurs clés de l'agro-industrie et les secteurs connexes, les mines et la pétrochimie, le BTP et les industries complémentaires.

J'entends par ailleurs proposer un plan de soutien de l'État à la réhabilitation des unités industrielles sinistrées du fait de

la guerre, à hauteur de 200 milliards sur trois ans. Ce soutien de l'État prendra diverses formes : allégements fiscaux, investissements, prises de participation, etc. Ceci contribuera à améliorer l'attractivité de ces unités en vue d'encourager le secteur privé à prendre davantage de risques d'investissement.

Les mesures visant spécifiquement l'amélioration de l'environnement des entreprises industrielles concernent :

- la révision du code des investissements ;
- la simplification des procédures de création des entreprises afin de rendre plus attractive l'activité industrielle en Côte d'Ivoire ;
- l'amélioration de la gestion des zones industrielles ;
- la création de nouvelles zones industrielles en tenant compte des régions et différents pôles de développement.

Je veillerai à ce que les incitations comportent des mesures de soutien au développement des technologies favorables à l'industrie. Il nous faudra améliorer les conditions d'accès aux nouvelles technologies, créer un fonds d'appui à la recherche-développement et organiser des salons de l'invention et de l'innovation technologique, l'objectif majeur étant de valoriser et de transformer localement nos principales matières premières.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons aller vers une plus grande intégration des centres de recherche, de l'enseignement technique supérieur, de l'enseignement professionnel et des secteurs industriels, dans un système global de formation et d'utilisation des compétences nationales.

Les missions de la Chambre de commerce et d'industrie seront clairement définies afin qu'elle soit plus présente dans les pays partenaires ayant des marchés émergents.

II.1.3. Développer les services

Après l'ère de l'agriculture (révolution agricole) et l'ère de l'industrie (révolution industrielle) qui ont dominé tour à tour et continuent de tenir une place prépondérante dans l'économie mondiale, nous entrons dans l'ère de l'économie des services (principalement la révolution numérique). Le secteur des services comprend notamment le secteur financier, le transport, les télécommunications, le tourisme, l'artisanat, les loisirs, etc. L'ensemble de ces activités produit chaque année près de la moitié de la richesse nationale. Mais au-delà de cette forte contribution directe au PIB, ce secteur est indispensable au développement des autres secteurs. Notre stratégie pour atteindre une croissance économique soutenue comporte des mesures spécifiques pour chaque activité du secteur des services.

II.1.3.1. Le secteur financier

Il ne saurait y avoir de développement économique et social sans un secteur financier capable de jouer pleinement son rôle d'intermédiation. Collecter l'épargne et financer les activités économiques par des ressources adaptées aux besoins d'investissement et de consommation : telles sont les principales missions assignées au secteur financier.

En Côte d'Ivoire, le secteur financier souffre encore de faiblesses ou de contraintes à la fois institutionnelles et structurelles qui gênent son plein essor.

La contrainte institutionnelle : l'appartenance à la zone franc.

La Côte d'Ivoire est membre de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). De ce fait, nous sommes soumis aux règles communautaires de gestion des politiques économiques. Plus particulièrement, dans le cas de l'UEMOA, la politique communautaire que nous avons choisie en matière de monnaie et de crédit limite les possibilités d'action individuelle des États membres.

Cela signifie que l'adaptation des ressources bancaires aux besoins spécifiques de notre économie et de nos populations ne relève pas de notre volonté individuelle.

De même, la gestion de la politique des changes est encadrée par la réglementation communautaire.

Naturellement, notre participation à l'intégration économique comporte des avantages dont notre économie et notre société profitent. Cependant, dans un contexte international marqué par la volatilité des marchés, il apparaît nécessaire d'engager une réflexion sérieuse pour adapter les règles de fonctionnement de notre système. J'entends contribuer à cette réflexion au sein de l'UEMOA, pour la rendre plus attrayante et favoriser son élargissement à la CEDEAO.

Les faiblesses structurelles : des pratiques bancaires et financières inadaptées.

Composé de quelques banques commerciales et établissements financiers succursales de grands groupes internationaux, le secteur financier ivoirien offre des services et produits très peu diversifiés. Il n'y a pas de concurrence véritable de sorte que les coûts des prestations sont élevés. Le marché financier embryonnaire offre peu de possibilités de financement à moyen et long terme. Avec une absence totale d'établissements spécialisés, toute volonté de promotion d'un secteur ou d'une activité spécifique se heurte au manque de dispositif financier approprié.

Par ailleurs, avec le niveau relativement bas de leurs fonds propres, les entreprises du secteur bancaire sont incapables d'initiatives d'envergure. Les montages financiers et les interventions les plus importants impliquent généralement les maisons mères, ce qui rallonge les délais et donc les coûts pour les emprunteurs. La mobilisation de l'épargne se fait insuffisamment du fait du réseau bancaire limité à quelques agglomérations du pays.

Une autre faiblesse majeure de notre secteur financier réside dans la nature de ses interventions. Les banques financent en effet presque exclusivement la consommation et les campagnes de commercialisation de quelques productions agricoles de rente. Les crédits à court terme, voire à très court terme, sont donc prédominants dans leur portefeuille. L'économie manque de ce fait de financements longs pour couvrir les besoins d'investissement. Et le marché financier embryonnaire ne peut pallier cette insuffisance. Il y a très peu d'initiatives en matière d'innovation financière : autant dire que le secteur financier manque de dynamisme.

Parce qu'il n'y a pas de compagnie de réassurance, l'épargne institutionnelle s'investit faiblement dans l'économie nationale. De même avec Le développement encore timide du secteur de la micro-finance, la mobilisation de la petite épargne demeure faible et les micros-entreprises sont peu soutenues.

Au regard de ces faiblesses structurelles, j'ai entrepris les réformes qui s'imposaient dans le secteur financier :

- Transformation de l'ex-Caisse Autonome d'Amortissement en Banque d'Investissement, avec pour mission d'assurer le leadership de l'innovation financière dans notre pays. Le capital de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) a été augmenté et son portefeuille assaini, pour lui permettre d'assurer cette mission au profit notamment des PME/PMI, mais aussi pour apporter des financements dans l'agriculture ;
- transformation de la CECF en une banque de proximité pour offrir plus de possibilités et des produits adaptés aux petits épargnants ;
- Création d'une Commission nationale de la microfinance pour encourager un meilleur encadrement du secteur de la microfinance ;

Notre marché bancaire suscite aujourd'hui un intérêt croissant. Il accueille de nouvelles banques, intensifiant ainsi une concurrence profitable aux usagers et à l'économie. Je souhaite que leur arrivée contribue à la diversification de l'offre de services bancaires.

Pour répondre aux besoins spécifiques de financement des activités des jeunes créateurs d'entreprises, j'ai initié et mis en

place le Fonds National de Solidarité (FNS) pour soutenir les initiatives des jeunes, en vue de la création de leurs propres emplois. Avec d'autres structures au service de la jeunesse, ce fonds concourt à l'encadrement des jeunes créateurs d'entreprise et au financement de leurs projets. Il faut poursuivre cette initiative. Les jeunes ne manquent pas de talents, un appui financier peut libérer leurs énergies et renforcer leur volonté de s'impliquer davantage dans la création de richesses, et lutter ainsi contre la pauvreté.

L'enjeu de cette politique est de parvenir au financement de notre développement par un système financier centré sur les besoins des économies du Sud. D'où l'initiative que j'ai fait adopter, au nom de la Côte d'Ivoire, par le Groupe des 77 plus la Chine, de créer une Banque du Sud. Cette initiative a le soutien des pays émergents.

II.1.3.2. Le tourisme

Le tourisme est un secteur potentiellement porteur en Côte d'Ivoire. Mais pour développer son tourisme, la Côte d'Ivoire doit diversifier et développer les conditions et les activités qui rendent un pays moderne attractif. Notre pays dispose de tous les atouts pour développer un secteur touristique puissant et capable de générer des revenus importants.

Nous avons des atouts naturels :

- plus de trois cents kilomètres de plage ;
- un plan d'eau lagunaire unique en Afrique de l'Ouest ;
- un écosystème riche et varié ;
- une culture riche et variée.

Nous avons des infrastructures de transport aérien modernes, un réseau routier viable, des réceptifs hôteliers de qualité, etc.

Malgré cela, le tourisme a du mal à s'imposer dans la culture et dans l'économie ivoirienne. Nous devons relever le défi du tourisme en nous adaptant aux besoins et aux attentes des touristes. Nous devons en particulier explorer les potentialités qu'offre l'organisation d'événements de portée internationale. Les conférences, les festivals et les compétitions sportives attirent aujourd'hui autant, si non plus les touristes que la beauté des sites et les particularités culturelles.

La Côte d'Ivoire doit faire revivre les événements sportifs que sont les courses automobiles, le golf, et créer d'autres grands événements. Nous allons renforcer dans le même temps les capacités d'accueil. D'ores et déjà, j'ai engagé la réhabilitation de l'hôtel Ivoire, à Abidjan, après celle de l'hôtel Président et la construction de l'hôtel des Parlementaires, à Yamoussoukro. Le programme de réhabilitation va s'étendre à tous les hôtels SIETHO. En vue de préserver et la qualité et la compétitivité des infrastructures hôtelières et des équipements, une fiscalité incitative sera adoptée.

II.1.3.3. L'artisanat

L'artisanat joue un rôle économique et social important. Ce secteur concerne 40 % de la population active, correspond à un potentiel théorique de 2.5 millions d'artisans et représente 12 % du PNB. Il peut donc être un facteur important dans la lutte contre la pauvreté et le chômage. En conséquence c'est un maillon essentiel de notre économie qu'il faut développer,

surtout dans une perspective d'insertion professionnelle des jeunes.

Les politiques poursuivies au cours des décennies passées visaient à organiser les artisans au sein de Groupements à vocation coopérative (GVC) puis, au sein des coopératives, à mettre en place des mécanismes de soutien et à aménager des marchés pour les produits de l'artisanat. À cette fin, différentes structures ont été créées, dont la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI).

Les activités du secteur de l'artisanat sont des activités économiques à part entière. Elles couvrent la production, la transformation, la réparation et la prestation de services, exercées à titre principal, sous forme sédentaire, foraine ou ambulante.

Pour développer davantage ce secteur, mon action consistera à :

- 1. renforcer les moyens de la Chambre Nationale des Métiers (CNMCI) afin qu'elle puisse mieux contribuer à l'encadrement et à l'organisation des artisans. Les points clés à prendre en compte concerneront le recensement des artisans, la formation continue des chefs d'entreprises artisanales, la formation des apprentis, la réalisation et la mise à jour du Répertoire National des Métiers, la création de structures de commercialisation des produits du secteur et enfin l'assistance conseil ;
- 2. créer un label de qualité afin de soutenir la compétitivité des produits artisanaux sur les marchés intérieurs et extérieurs ;

- 3. réhabiliter les villages artisanaux existants, créer de nouvelles zones artisanales notamment dans les grandes régions du pays — l’implantation de ces zones sera prise en compte dans les plans d’urbanisme ;
- 4. faire connaître l’artisanat ivoirien sur les marchés locaux et étrangers par l’organisation et la participation à toute manifestation à caractère promotionnel.

Ainsi, nous aurons un secteur de l’artisanat moderne et au service du développement.

II.1.3.4. Les télécommunications

Le secteur des télécommunications est particulièrement dynamique depuis le milieu des années 90 avec l’avènement du téléphone cellulaire et d’Internet. La valeur ajoutée du secteur qui était de 92 milliards de FCFA en 2000, est passée au-dessus de 112 milliards en 2002, et se monte aujourd’hui à 160 milliards. Son poids dans le PIB est ainsi passé de 1,2 % à près de 2 % sur la période.

Différents opérateurs privés interviennent dans le secteur qui connaît un dynamisme certain. Se pose cependant le problème de la qualité des services, des coûts élevés des appels.

Pour améliorer la qualité des services d’appel et réduire les coûts, nous encouragerons les investissements dans l’équipement. La Côte d’Ivoire doit être au rendez-vous de la révolution numérique, cette avancée technologique qui constitue un marché d’avenir et une source indéniable de l’efficacité économique.

II.2. Agir pour la compétitivité de l'économie

La première priorité de la politique économique, c'est d'améliorer le cadre macroéconomique et de créer les meilleures conditions possibles de la compétitivité des secteurs productifs. Dans le contexte de l'économie ivoirienne, ces secteurs sont : le secteur financier, le secteur agricole, principalement les filières de la production du café et du cacao, le secteur de l'énergie et des hydrocarbures. C'est sur ces secteurs qu'ont porté les réformes que j'ai engagées.

II.2.1. Assainir les finances publiques

Les finances publiques de Côte d'Ivoire sont confrontées à quatre problèmes majeurs :

- la faible mobilisation des ressources publiques,
- le poids excessif de la dette,
- le niveau élevé de la masse salariale,
- et le faible niveau de l'investissement public.

Mobiliser et mieux gérer les ressources publiques

Les mesures prises pour régler ces problèmes et assainir les finances publiques tournent autour du concept de « budget sécurisé » adopté dès 2001. C'est une nouvelle approche des finances publiques qui a permis et qui permettra d'accroître les ressources de l'État et d'améliorer leur utilisation. Elle repose sur le principe qu'il faut faire appel à la mobilisation des ressources intérieures en vue de couvrir des charges maîtrisées de l'État.

Ainsi, l'essentiel des efforts du gouvernement a porté sur la maîtrise des circuits de recettes et de dépenses, le développement des méthodes, procédures et outils modernes de gestion et l'élargissement de la base de collecte des ressources. Grâce à ces efforts, nous connaissons une bonne évolution des recettes fiscales. Mais la pression fiscale, située entre 16 % et 17 %, reste faible en Côte d'Ivoire — elle est de l'ordre de 20 % à 22 % dans de nombreux pays comparables.

Au nombre des initiatives prises pour améliorer les recettes fiscales on peut retenir : l'instauration de la facture normalisée qui consiste à authentifier tous les supports des transactions commerciales ; le contrôle poids des produits à l'exportation par le pesage systématique des marchandises ; toutes les mesures pour lutter contre la fraude fiscale et douanière ; et la sensibilisation en vue du recouvrement de certaines taxes.

Pour réussir ces missions, nous devons poursuivre l'utilisation de l'informatique dans l'ensemble des régies financières, la formation et la motivation du personnel, la réorganisation de l'administration financière, notamment par le déploiement des agents et des infrastructures sur l'ensemble du territoire national.

Les efforts de mobilisation des ressources intérieures portent également sur le recours au marché financier local. De nombreuses interventions à succès ont pu se faire au cours de ces dernières années. Il nous faudra poursuivre cette politique en vue de la restructuration de notre dette.

Concernant les recettes douanières particulièrement, nous allons renforcer la coopération sous-régionale avec les autres administrations douanières, en vue de lutter contre la fraude et

renforcer l'intégration économique en facilitant le transit des marchandises.

Mais la seule maîtrise des circuits des recettes ne saurait suffire à l'assainissement des finances publiques. Il faut par ailleurs rationaliser et maîtriser la dépense publique.

Nous allons poursuivre l'informatisation totale du circuit des dépenses et l'application rigoureuse des règles de gestion du budget par le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP). Les mesures dont l'application nous a permis de renforcer la discipline budgétaire et de réduire les risques de dérapage dans l'exécution des dépenses publiques seront renforcées. Il s'agit notamment des mesures concernant l'évaluation et la hiérarchisation des besoins de l'État et le respect scrupuleux des procédures en matière des dépenses.

Mais il s'agit aussi de la maîtrise des dépenses d'abonnement (eau, électricité, téléphone) qui demeure une préoccupation permanente. L'administration financière (principalement les services du budget) a été largement déconcentrée pour assurer la rigueur dans l'allocation des ressources publiques, la préparation et l'exécution des dépenses.

Réduire le poids de la dette publique

La situation des finances publiques ne peut pas être viable tant que 1/3 du budget est consacré au paiement du service de la dette. Il nous faut sortir du cercle vicieux de l'endettement, Nous devons mettre en place une politique vigoureuse de désendettement.

C'est pourquoi j'ai demandé dès 2001 au gouvernement d'engager des négociations avec l'ensemble des partenaires au

développement. Un programme crédible a été établi. Sa mise en œuvre a abouti à l'accord de restructuration de la dette extérieure et à la confection du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dès le premier semestre 2002. Nous devrions être admis au point de décision de l'initiative PPTE la même année quand la guerre est venue stopper notre marche. Malgré la crise, j'ai veillé à la bonne qualité de nos relations avec la communauté financière internationale.

Après la signature de l'Accord Politique de Ouagadougou, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un programme d'assistance d'urgence post-conflit (AUPC) conclu en 2007 avec le FMI. La mise en œuvre satisfaisante de ce programme a permis l'admission de notre pays au point de décision de l'initiative PPTE au mois de mars 2009. Nous avons élaboré un programme triennal soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Nous gardons toutes nos chances d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée et de bénéficier également de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Nous pourrions ainsi obtenir une réduction substantielle du poids du service de la dette sur nos finances publiques.

Maîtriser la masse salariale

La masse salariale, en particulier celle du personnel de l'État, a rapidement augmenté au cours de cette décennie. Elle est devenue un des problèmes majeurs des finances publiques de notre pays. La masse salariale qui était de 454 milliards en 2000 est montée à 523,5 milliards en 2002 puis à 604 milliards

en 2007. Elle est aujourd'hui de 745 milliards, soit près de 41 % de nos recettes fiscales et près de 7 % du PIB. Cette évolution résulte des incidences financières des mesures de justice sociale que nous avons prises en faveur de diverses catégories de fonctionnaires et agents de l'État et des recrutements à la fonction publique.

Le défi que nous avons à relever est de parvenir à nous conformer, à l'horizon 2010, à la norme communautaire de la masse salariale globale qui est de 35 % des recettes fiscales, sans toutefois compromettre les objectifs de création d'emplois dans la Fonction Publique.

Pour cela nous devons maîtriser la masse salariale. C'est pourquoi nous avons procédé à l'audit du fichier de la Fonction Publique et au contrôle des recrutements et des effectifs. Ces actions seront renforcées par l'introduction d'un système intégré de gestion des agents de l'État. L'objectif est de parvenir à circonscrire et programmer sur plusieurs années la prise en compte des effets financiers des différents ajustements et reclassements du personnel de l'État.

La maîtrise de la masse salariale est pour nous un enjeu d'autant plus important qu'elle s'inscrit dans le contexte actuel d'accélération de la lutte contre la pauvreté, et partant de promotion de l'emploi.

Accroître les investissements publics

Le niveau des investissements publics demeure insuffisant, au regard des besoins de l'économie nationale, en particulier dans les dépenses des collectivités territoriales où les demandes d'investissement sont de plus en plus fortes. Pour

répondre à ces demandes, nous avons besoin d'un secteur financier dynamique, imaginatif et audacieux en matière d'innovation financière.

Il appartiendra aux institutions financières publiques de jouer un rôle d'avant-garde. C'est l'objectif visé par les réformes de l'ex-Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) devenue la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et de la Caisse d'Épargne et des chèques postaux (CECP) devenue Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

Mon objectif est de sortir très rapidement du cycle pernicieux des programmes de stabilisation et tendre vers de véritables programmes de développement, capables d'éradiquer la pauvreté.

II.2.2. Acheter et mettre en œuvre les réformes sectorielles dans les filières agricoles

Il faut poursuivre les réformes engagées dans les filières agricoles. Ces réformes visent trois objectifs : améliorer la compétitivité des activités économiques, assurer la viabilité des secteurs productifs, accorder une place prépondérante dans la gestion à ceux qui créent la richesse, c'est-à-dire à renforcer la participation des acteurs de l'économie en vue d'obtenir leur pleine adhésion.

Grâce aux mesures prises dans le cadre de ces réformes, l'État s'était donné les moyens techniques et institutionnels pour créer les conditions d'une relance économique véritable et durable. Cet objectif a été contrarié par la guerre mais les « fondamentaux » de l'économie ont été préservés.

Il faut poursuivre et achever les réformes dans tous les secteurs clés de l'économie et particulièrement dans la filière de production du café et du cacao. Nous avons achevé la liquidation de la nouvelle caisse de stabilisation en septembre 2001 et nous avons mis en place un nouveau cadre institutionnel. Il se compose de l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC), créée en juin 2000, de la Bourse de la commercialisation du café et du cacao (BCC) et du Fonds de régulation et de contrôle du café-cacao (FRC) chargé des opérations financières liées au secteur. L'État s'est totalement retiré de la gestion directe de la commercialisation et un nouveau mécanisme de commercialisation est mis en place.

La crise n'a pas permis d'évaluer « la réforme » comme cela avait été programmé en vue d'y apporter les correctifs nécessaires. Les différentes crises qui ont secoué la filière commandent d'accorder à cette réforme une priorité absolue. Les objectifs sont de rationaliser les structures de gestion, réduire les prélèvements parafiscaux et garantir plus de transparence et d'efficacité.

II.2.3. Dynamiser le système de production et de diffusion de l'information économique et sociale

Aucune économie ne peut se développer si elle n'a pas les moyens d'anticiper les évolutions sociales et économiques. D'où l'importance des statistiques dans la conception des politiques économiques. Celles-ci en doivent reposer sur des informations économiques fiables et de bonne qualité. Une information statistique, économique et sociale fiable et accessible est un gage de bonne gouvernance et de développement.

Notre système d'information économique et sociale a besoin d'être soutenu, réorganisé et modernisé afin de lui permettre de remplir sa mission d'aide à la bonne décision en fournissant des données fiables.

En dépit des efforts de l'Institut National de la Statistique (INS), des services douaniers et d'autres services publics et privés, l'information n'a pas toujours été disponible en temps réel. La synergie entre ces structures a souvent fait défaut, rendant le système de production et de diffusion inefficace. Cette situation est imputable à la mise en œuvre incomplète des deux schémas directeurs de la statistique, ceux de 1996 - 2000 et de 2001 - 2005.

J'entends réorganiser le cadre institutionnel et réglementaire, renforcer les capacités humaines et techniques dans ce domaine. Il nous faut rendre notre appareil de production et de diffusion de l'information économique et sociale plus performant pour le mettre au service de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique. C'est dans ce but que j'ai d'ores et déjà donné des instructions pour l'élaboration d'un troisième schéma directeur approprié pour les prochaines années. Ce schéma sera soumis au Parlement afin de lui donner force de loi.

Troisième partie

Construire un État efficace au service de tous

I. APPROFONDIR LA DÉMOCRATIE EN CÔTE D'IVOIRE

La crise ivoirienne et, au-delà de celle-ci, les difficultés que nous éprouvons parfois à nous adapter aux exigences d'un développement de type moderne, proviennent en grande partie d'un déficit démocratique dans notre culture. Les élections à venir doivent nous donner l'occasion de solder, une fois pour toutes, ce déficit démocratique en prenant l'engagement, par le vote, de défendre les principes de la démocratie.

Je m'engage pour ma part à renforcer le sens de l'intérêt général et à lutter contre la corruption, à promouvoir le respect des valeurs démocratiques, à protéger et défendre la liberté de la presse, et à enraciner la démocratie dans la culture.

I.1. Renforcer le sens de l'intérêt général et lutter contre la corruption

La crise que vient de traverser notre pays a aggravé la perversion du rapport à l'intérêt général. La mission de service public est bien souvent dévoyée au profit des intérêts personnels. Les mécanismes de contrôle interne et externe de l'administration publique n'ont pas toujours fonctionné pour

prévenir les dérapages dans la gestion des affaires publiques. Le secteur privé n'est pas épargné par ce fléau.

Cet état de fait a un effet néfaste sur le bien-être des individus et sur l'économie. La corruption rompt l'égalité entre les individus dans l'accès aux biens et services publics, elle engendre des coûts de transaction élevés et décourage l'investissement privé.

Il est temps de prendre des mesures vigoureuses pour éradiquer la corruption et développer la culture de l'intérêt général. Il s'agira d'abord de rendre effectif le contrôle, de garantir son indépendance et renforcer la coopération entre les différentes structure de contrôles internes de l'administration. Il s'agira ensuite de mettre fin à l'impunité, d'une part par la publicité autour des cas avérés de corruption, qui est une sanction morale et, d'autre part, par l'application effective de sanctions administratives, pécuniaires ou pénales. Enfin il faut prévenir en créant une commission de lutte contre la corruption rattachée à la présidence de la République. Cette commission aura pour mission d'organiser la sensibilisation, de recueillir les témoignages, d'organiser la publicité et de proposer des sanctions.

I.2. Faire connaître et respecter les valeurs démocratiques

La Côte d'Ivoire est une république laïque. Elle doit le demeurer. La forme républicaine de l'État et la démocratie sont les socles de notre unité et les meilleures garanties que nous puissions avoir aujourd'hui pour la Paix. Nous devons promouvoir les valeurs qu'elles incarnent dans le respect de

nos croyances, coutumes et traditions qui méritent le soutien et la protection de l'État, sans porter préjudice à la laïcité.

1.2.1. Assurer la présence de l'État partout

Le mot État ne désigne pas seulement la personne morale (Côte d'Ivoire), il renvoie également à un ensemble de missions qui vont des fonctions régaliennes de l'État (le maintien de l'ordre, la justice, la défense du territoire...), à celles de la défense de l'intérêt général (promotion du développement économique, protection sociale des citoyens, correction des injustices sociales et des disparités régionales...). C'est de l'État, ainsi entendu, dont il s'agit aujourd'hui de combler le déficit partout en Côte d'Ivoire. C'est de l'État, ainsi entendu, dont les populations de toutes nos régions ont un si grand besoin.

1.2.2. Garantir à tous la protection de la République

La République c'est le gouvernement des personnes et de ce qui leur est commun avec puissance souveraine. La clé de voûte de l'État républicain, c'est la Constitution, la loi fondamentale, et l'ensemble des textes législatifs adoptés au nom du peuple de Côte d'Ivoire. C'est seulement par la loi que le pouvoir est exercé au nom de tous et pour l'intérêt général, et non pour un individu ou un groupe d'individus. D'où l'importance des élections, c'est-à-dire de la Démocratie.

I.2.3. Fonder la légitimité sur la démocratie et les élections

Il existe plusieurs définitions de la démocratie, connue pour être « le gouvernement du peuple par le peuple ». Mais ce qu'il faut retenir en premier lieu de la démocratie pour un pays multiethnique comme la Côte d'Ivoire, c'est le principe du choix des dirigeants qui sont appelés à agir au nom de l'État au plan national comme au plan local, par des élections, en écartant toutes les autres procédures tirées notamment de nos coutumes et traditions. C'est la seule voie pour écarter de la Côte d'Ivoire le spectre des divisions ethniques.

I.3. Faire de la culture un moteur de la démocratie et du développement

La culture a trop longtemps été le parent pauvre des grands projets d'investissement en Côte d'Ivoire. Il est temps de faire face aux enjeux du développement culturel. Nous devons passer de la simple gestion du patrimoine culturel à la promotion de la diversité et de la créativité culturelles.

Mes priorités pour le développement culturel reposent sur deux principes : la promotion de la citoyenneté à travers la culture et la construction d'une identité culturelle ouverte sur le monde.

I.3.1. Mettre le patrimoine culturel au service d'une citoyenneté démocratique

La citoyenneté c'est l'appartenance à une collectivité dont les membres reconnaissent partager certaines valeurs. Ils sont

unis d'abord par l'acceptation de la légitimité de l'État au sein duquel ils vivent et qui leur confère la citoyenneté. La politique culturelle contribue au renforcement de ce lien en favorisant l'expression plurielle des différentes formes de culture au sein de l'État républicain.

Mon ambition est de faire de la Côte d'Ivoire un État moderne et un pays développé. Le développement moderne, dans un pays de diversité et de brassage ne peut se concevoir sans un double ancrage culturel ; d'une part dans la construction d'une identité culturelle nationale, prenant en charge les héritages positifs du passé, et d'autre part dans la maîtrise des connaissances universelles et le développement de valeurs nouvelles.

Nos traditions culturelles méritent d'être mieux connues, défendues et promues. Mais elles ne doivent pas être des alibis pour se détourner de la modernité, Cette approche demande un nouveau rapport à la culture. Loin d'être un simple « supplément d'âme » au développement, la culture est un secteur à part entière du développement dont les enjeux sont à la fois économiques et politiques.

Malgré la crise, j'ai tenu à marquer la place et le rôle de la culture dans la vie de la nation en rendant hommage aux hommes et aux femmes de culture, en créant des institutions culturelles.

1.3.2. Construire une identité ouverte sur le monde

Il faut des symboles de notre unité, Ce sont nos créateurs qui fournissent ces symboles et le chef de l'État a le devoir de leur manifester la reconnaissance de la nation. C'est le sens

des distinctions qui leur ont été décernées le 7 août 2001. C'est dans ce même esprit que j'ai créé une Société savante, l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas africaines (ASCAD), qui accueille ceux et celles qui méritent de la nation et de l'humanité par leur contribution au progrès des Sciences et des Arts.

Le « Mémorial Houphouët-Boigny », en construction à Abidjan, est également avant tout un édifice dédié à la culture. Il abritera un musée, des salles d'exposition et de spectacles et une bibliothèque dignes de la Côte d'Ivoire.

Pour redynamiser la production artistique et culturelle, j'ai décidé la création du Fonds national pour la promotion de la culture. Enfin, un Conseil national de la culture a été créé pour accompagner et soutenir la politique culturelle nationale.

Nous devons inscrire la promotion du patrimoine culturel dans la double perspective d'une société moderne et d'une économie moderne. Pour cela il faudra mettre en œuvre un vaste programme de restauration et de réhabilitation des infrastructures culturelles et un programme de recherche et de mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel. Nous allons également redynamiser la politique du livre non seulement en matière d'édition, mais également en matière de distribution et de promotion de la lecture. Dans cette perspective, il faudra associer le ministère de la Culture au programme de l'école intégrée qui devra être mis en œuvre dans tout le pays, après la phase pilote actuelle.

La mise en œuvre de cette politique s'appuiera sur la décentralisation. Chaque région pourra définir et réaliser son programme culturel. Comme pour l'éducation et la santé, il y

aura une classification des infrastructures culturelles réparties entre différents niveaux : national, régional, départemental et communal, concernant les Musées, les Théâtres, les Bibliothèques, etc. Il sera alors possible de concevoir des calendriers nationaux et régionaux pour les activités et manifestations culturelles afin que la culture contribue à la croissance économique et au tourisme.

I.4. Promouvoir une presse libre et qui s'adresse à tous les ivoiriens

Pendant longtemps, l'information en Côte d'Ivoire a reposé sur les médias publics. Le parti unique instauré à l'indépendance avait mis fin à l'expérience de la presse plurielle à l'œuvre dans le pays, sous la colonisation. Jusqu'en 1990, il n'y avait, à côté des médias publics que sont la Radio et la télévision nationales et *Fraternité Matin*, que des organes de propagande du parti unique. Mais comme le parti et l'État se confondaient, il n'y avait en réalité qu'une seule et même presse, celle du Parti-État.

I.4.1. Améliorer le service public de la presse et des médias

Le pluralisme de la presse est un acquis des luttes démocratiques. Il doit être préservé, promu et protégé. Il s'agit à présent de mettre la presse au service des libertés, de la paix et du développement.

Les médias publics continueront de bénéficier de l'appui de l'État. Nous avons tous mesuré durant la crise l'importance et les enjeux pour notre pays d'avoir des organes publics de

communication qui reflètent le point de vue des différents dirigeants et l'opinion nationale.

La Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) et *Fraternité Matin* doivent disposer de moyens matériels et humains pouvant leur permettre de relever les défis techniques et de communication qui se posent à la Côte d'Ivoire postcrise.

Nous devons aller très rapidement vers la création d'une chaîne de télévision à vocation régionale, soit en créant une nouvelle chaîne, soit en modifiant la vocation actuelle de la chaîne TV2 en lui permettant de diffuser sur l'ensemble du territoire national. En tout état de cause, la priorité sera la réhabilitation des installations de la RTI afin que ses émissions parviennent à tous les foyers de Côte d'Ivoire. Dans le même temps, il nous faudra poursuivre l'élargissement des possibilités pour la télévision nationale d'être vue hors du pays, en Afrique et dans le monde.

1.4.2. Protéger la liberté d'expression des journalistes

Je rappelle que la liberté de la presse est essentielle à la démocratie. Au cours des années de crise, et malgré la guerre, je m'en suis tenu à l'engagement que j'ai pris de ne jamais faire incarcérer les journalistes.

Les médias privés sont régis par la loi portant régime juridique de la presse votée en 2004. Cette loi consacre la liberté d'expression et proclame la dépénalisation des délits de presse en même temps qu'elle renforce les pouvoirs du Conseil National de la presse (CNP). Les journalistes disposent également désormais d'une Maison de la Presse offerte par l'État, que j'ai inaugurée le 28 novembre 2001.

Mais nous constatons tous qu'il y a encore beaucoup à faire pour que la presse ivoirienne soit au niveau des enjeux de notre jeune démocratie.

Avec une presse écrite diverse et variée, un paysage radiophonique en pleine expansion, le secteur des médias privés en Côte d'Ivoire est particulièrement dynamique. Ce développement requiert un meilleur environnement économique pour satisfaire les attentes du public. La faiblesse actuelle du niveau de rémunération des journalistes et la fragilité des entreprises de presse exercent une censure indirecte et provoquent une mise sous tutelle de fait par des cercles politiques ou financiers. Soumis à des charges qu'ils ont du mal à supporter, confrontés à la concurrence de l'Internet, à laquelle ils ne sont pas préparés, les organes de presse ont du mal à s'imposer comme entreprises viables.

J'appelle à l'avènement d'une presse responsable, actrice de la paix et de la cohésion sociale.

La Maison de la Presse devra jouer un plus grand rôle à cet égard, en contribuant à élargir l'horizon culturel des journalistes. Elle devra faire en sorte que le métier du journalisme retrouve ses lettres de noblesse et permette aux journalistes d'assumer leurs responsabilités.

Une presse responsable repose sur le respect d'un code de déontologie. Je compte renforcer le pouvoir des organes d'autorégulation que les journalistes se sont donnés : l'Organisation de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie (OLPED) et l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI). Il faudra également renforcer les pouvoirs du Conseil National de la Communication Audio-

visuelle (CNCA) pour une meilleure régulation de la communication audiovisuelle et rendre le Conseil National de la Presse (CNP) effectivement opérationnel.

1.4.3. Assurer un appui de l'État aux entreprises privées de presse

Pour aider à résoudre les difficultés des entreprises de presse, j'ai créé un fonds national de la presse, qui est alimenté par la taxe sur la publicité (TSP). Il faut améliorer ce soutien en réduisant l'imposition sur les entreprises de presse.

Il faut aller plus loin et proposer un nouveau cadre juridique, déterminant précisément les possibilités d'aides publiques aux entreprises de presse. L'objectif est de permettre à la presse de retrouver son véritable rôle et de tenir la place qui est la sienne en démocratie.

1.5. Soutenir les acteurs de la démocratie et de la paix

Il y a une éthique de la République à laquelle je tiens particulièrement. Elle commande le soutien de l'État aux anciens dirigeants, aux partis politiques, aux syndicats, et à d'autres acteurs non gouvernementaux de la paix et de la démocratie.

1.5.1. Appliquer la loi sur le statut des anciens dirigeants

La Côte d'Ivoire compte aujourd'hui un ancien chef d'État, cinq anciens Premiers ministres, et plusieurs anciens présidents d'institution. C'est au nom de l'éthique républicaine qu'ils bénéficient, pour ceux qui y ont droit, du statut d'anciens chefs d'État, anciens Premiers ministres et anciens

présidents d'Institutions. Ils ont ainsi droit à tous les avantages matériels et aux honneurs dus à leurs rangs. Il s'agit pour l'État, non seulement d'exprimer sa reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus à la nation, mais aussi de donner à ceux qui sont en fonction l'assurance qu'il y a une vie après les fonctions qu'ils exercent, et que la loi fait obligation à l'État de rendre cette vie digne.

1.5.2. Maintenir le financement des partis politiques

Les partis politiques contribuent à diversifier les choix politiques offerts à notre peuple. Leur existence est consacrée par la Constitution. Ils concourent à l'expression du suffrage. L'État doit leur en donner les moyens. C'est pourquoi j'ai fait voter la loi portant financement des partis politiques. Cette loi est entrée immédiatement en application et les partis qui remplissent les conditions fixées par la loi bénéficient d'ores et déjà de financements publics. L'enjeu de cette loi est d'encourager les partis politiques à sortir des carcans ethniques et régionaux dans lesquels, par la peur du changement, certains leaders mal inspirés tentent de les confiner, pour jouer un rôle véritablement national en se donnant des ambitions, un caractère et un discours républicains.

1.5.3. Étendre le soutien de l'État à d'autres acteurs non gouvernementaux de la démocratie

C'est dans ce même esprit que s'inscrit le soutien que l'État apporte aux centrales syndicales. L'État leur affecte les moyens pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'acteurs sociaux.

Une réglementation plus rigoureuse devrait permettre une évaluation crédible de l'apport à la paix et à la démocratie de divers mouvements et associations de la société civile qui méritent le soutien de l'État. Il s'agit notamment des Organisations de défense des Droits de la personne humaine et des Associations reconnues d'utilité publique.

L'utilisation de ces fonds publics fera l'objet d'un rapport à inclure dans le rapport d'exécution du budget chaque année. Il figurera également dans la loi de règlement qui sanctionne l'exécution du budget.

II. POUR UNE JUSTICE EFFICACE, PLUS ACCESSIBLE ET PLUS INDÉPENDANTE

La construction d'un État démocratique, protecteur des libertés individuelles et collectives, respectueux des Droits de la personne humaine, garant de la sécurité des personnes et des biens, ne peut se faire sans une justice crédible et impartiale, rendue par des magistrats compétents et responsables.

Mais également, la construction d'un État moderne, ouvert sur le monde, capable de promouvoir le développement industriel, et d'entrer dans l'ère de l'économie des services, suppose le respect, en permanence, des principes et des règles qui fondent un État de droit.

La démocratie, la liberté et la sécurité des personnes et des biens sont en danger là où la justice est faible, partielle, inaccessible pour tous et rendue dans des conditions de précarité qui hypothèquent son expertise.

Mon ambition est de faire de la Côte d'Ivoire un État démocratique. C'est pourquoi, j'ai décidé de combler les déficits

institutionnels au niveau de notre système judiciaire et d'améliorer les conditions de vie et de travail des magistrats et des auxiliaires de justice. Une série d'actions sont déjà menées dans ce sens :

- la création de la Commission nationale des Droits de l'homme en 2005 ;
- l'adoption de la loi portant répression de la xénophobie, du tribalisme et du racisme en 2008 ;
- les décrets portant statut des magistrats de 2006 et 2008.

Malgré ces avancées notables, beaucoup reste à faire. Il reste en particulier à achever de mettre notre système judiciaire en conformité avec la Constitution, en créant les hautes juridictions qui n'ont pu être mises en place par défaut de majorité qualifiée à l'Assemblée nationale : la Cour des comptes, la Cour de cassation et le Conseil d'État. Il faut également lever les autres obstacles à l'efficacité de notre système judiciaire.

II.1. Rendre la justice efficace

La vétusté, voire l'absence de locaux adaptés à l'exercice des fonctions judiciaires affectent le rendement de notre justice. Les maisons d'arrêt, dont certaines ont été construites avant l'indépendance, sont pour la plupart dépassées. L'équipement bureautique est nettement en déphasage avec les besoins d'un travail moderne et efficace. Enfin l'absence d'un système de documentation et d'archivage moderne est une entrave à la célérité et à l'efficacité de la justice.

Pour sortir notre justice de cette situation qui compromet sa crédibilité, j'entends mettre en œuvre, immédiatement après les élections, un vaste programme en neuf points :

- réhabiliter les palais de justice existants afin d'améliorer le cadre de travail et le rendement des magistrats ;
- construire de nouveaux palais de justice là où des juridictions ont été créées. Chaque région de Côte d'Ivoire sera dotée, dans cet esprit, d'une Cour d'appel, les départements d'un tribunal de première instance et des sections de tribunaux seront ouvertes dans les grandes communes.
- informatiser les greffes et parquets afin de faire bénéficier à l'institution judiciaire des avantages des Techniques de l'Information et de la Communication ;
- Engager des discussions avec les pays amis en vue d'établir une coopération judiciaire et des partenariats techniques ;
- améliorer les capacités d'accueil des maisons d'arrêt pour éviter les effets du surpeuplement carcéral et les mettre aux normes internationales en termes d'équipements et de fonctionnement. Nous allons adopter une nouvelle orientation de la prison pour y créer les conditions de réinsertion sociale des détenus à leur sortie ;
- permettre au Parquet d'assurer une véritable supervision des enquêtes judiciaires notamment en lui donnant un pouvoir de contrôle effectif sur la police judiciaire ;
- créer des pôles spécialisés dans les grands tribunaux. Ces pôles, composés de magistrats spécialisés et de professionnels émérites, auront pour mission de per-

mettre une analyse véritablement pointue des affaires particulièrement sensibles : pôles économiques et financiers, pôles scientifiques, etc.

- garantir aux citoyens les meilleures conditions de la mise en détention, de la prolongation de la détention et de la mise en liberté, en adoptant le principe de la décision collégiale sur ces questions ;
- augmenter le budget consacré à la justice (qui est actuellement de 2% du budget national) à la mesure de nos ambitions et pour tenir compte des changements envisagés.

II.2. Rendre la justice plus accessible

La justice est rendue au nom du peuple. Il n'est pas normal qu'une partie de la population n'y ait pas accès. Les obstacles à la saisine des juridictions sont principalement d'ordre financier ; vient ensuite la complexité des procédures. Des règles complexes de procédure, des frais trop élevés de saisine des juridictions ou d'obtention d'une grosse, découragent les citoyens qui ont un besoin de justice.

L'éloignement des juridictions des lieux de concentration des populations ajoute aux difficultés d'accès à la justice.

Les mesures que j'envisage sur cette question auront pour objectif de faciliter la saisine des tribunaux et des juridictions :

- décentraliser l'assistance judiciaire par l'ouverture d'un guichet au siège des tribunaux pour permettre aux justiciables démunis dont la situation respecte les conditions définies par la loi d'agir en justice sans frais ;

- rapprocher le juge des justiciables en confiant à des juridictions d'instance les dossiers de certaines affaires préalablement définies par la loi ;
- aller vers l'assistance obligatoire des avocats dès le stade de l'enquête pour évacuer la peur de la police.

II.3. Pour une justice plus indépendante

Notre justice a besoin d'être réhabilitée au regard des soupçons de corruption, de collusion avec les pouvoirs politiques, religieux, voire, les appartenances ethniques. Même si la détérioration des valeurs d'intégrité et de probité dans toute la société conduit à penser que tout s'obtient par le paiement d'un prix, la justice doit être au-dessus de tout soupçon. La constitution du 1^{er} août 2000 consacre l'indépendance du pouvoir judiciaire. Il est temps de traduire cette vision dans les textes d'application du domaine judiciaire. Mes priorités sont à cet égard de :

- prendre les textes qui renforcent cette volonté de notre peuple ;
- rechercher la transparence dans les délibérations en vue de renforcer la confiance des justiciables ;
- promouvoir la publication des décisions de justice afin que chaque magistrat assume sa décision vis-à-vis de ses pairs et des justiciables.

II.4. Créer la confiance dans la justice par la compétence et l'intégrité des magistrats

Là où l'intégrité du magistrat est mise en doute, il n'y a pas de justice et la paix sociale est en danger. L'intégrité du

magistrat est donc la meilleure garantie d'une bonne décision. Mais c'est à l'intérieur même du système judiciaire que cette vertu doit être cultivée. La mission du Président de la République est d'y veiller en tant que président du Conseil supérieur de la Magistrature. J'envisage sur cette question de :

- d'instituer des récompenses publiques fondées sur la probité, l'intégrité et l'expertise afin que le mérite fasse école ;
- de créer un observatoire pour l'éthique et la déontologie pour le suivi de la carrière de chaque magistrat. La composition de cet observatoire tiendra compte de la représentation nationale et des spécificités de chaque ordre professionnel du domaine judiciaire ;
- d'instituer des contrôles discrets mais rigoureux sur le train de vie des magistrats, et de leurs conjoints ;
- d'approfondir la coopération entre nos magistrats et ceux des juridictions des pays amis, et rendre systématique la formation continue afin de renforcer la compétence de nos magistrats ;
- de mieux organiser le fonctionnement de la justice de manière à éviter le sentiment d'injustice dans les jugements rendus sur des affaires similaires par des juridictions de même niveau, notamment par la publication systématique de toutes les décisions de justice dans des recueils de jurisprudence, permettant ainsi leur connaissance par les professionnels du droit, leur analyse et leur critique à travers les revues de droits, les études de cas dans les universités ;

- de veiller à la rigueur dans l’application des procédures de promotion aux différents grades de la magistrature.

Notre justice doit être moderne dans son fonctionnement, crédible par les décisions qu’elle rend et égale pour tous. Elle doit surtout être indépendante.

III. RENFORCER LE POUVOIR LÉGISLATIF

Notre Parlement a beaucoup changé dans sa composition comme dans ses prérogatives depuis sa création à l’indépendance du pays. Nous sommes passés d’un Parlement monolithique avec des députés désignés par la direction du parti unique sur une liste nationale (1960 à 1980), à une Assemblée nationale issue d’élections disputées au sein du parti unique (1980 à 1990), avant d’enregistrer l’entrée de l’opposition en 1990. Aujourd’hui nous avons un Parlement pluraliste où siègent les élus d’une demi-douzaine de formations politiques. Dans le même temps, le nombre des circonscriptions a augmenté ainsi que celui des élus qui sont passés de 70 députés en 1960 à 225 à l’Assemblée nationale actuelle. Le temps est venu de faire franchir à la démocratie ivoirienne une étape supplémentaire.

Le Parlement est l’expression de la souveraineté du peuple et, partant, de la nation. Les Ivoiriens se sont soulevés pour défendre leur Parlement lorsque certains ici et ailleurs avaient envisagé de le dissoudre au nom de la crise. La Paix revenue, nous devons le réhabiliter pleinement. Je veillerai au respect des droits et des privilèges du Parlement et des parlementaires tels qu’ils sont définis par notre constitution.

Les priorités sont au nombre de trois :

- la création du sénat ;
- l’augmentation du nombre des députés ;
- l’institution de la suppléance.

III.1. Créer le Sénat

Nous devons aller vers un Parlement bicaméral. Je propose la création d’une deuxième chambre, le Sénat, à côté de l’Assemblée nationale. Le Sénat permettra une représentation spécifique de nos régions. Il jouera notamment le rôle d’une chambre haute comme dans de nombreuses expériences démocratiques dans le monde. Ainsi le dialogue national sera plus profond parce que plus large. La mise en place du Sénat viendra parachever l’édifice parlementaire.

Dans cette optique, constatant que le palais actuel de l’Assemblée nationale à Abidjan ne répond plus aux conditions d’un travail parlementaire efficace, j’ai décidé, dans le cadre du transfert de la capitale à Yamoussoukro, de doter notre Parlement d’édifices et d’infrastructures modernes. Ces infrastructures tiennent compte à la fois des méthodes actuelles de travail et des perspectives de développement démographique de la Côte d’Ivoire. Il s’agit de l’hôtel des parlementaires, du nouveau palais de l’Assemblée Nationale en construction et du siège du Sénat qui suivra.

En plus de ces réalisations, il faut développer les services d’appui, par la création notamment de la fonction d’assistant parlementaire. Nos députés doivent disposer d’un personnel technique qualifié pour remplir la noble mission de représentant du peuple qui leur est confiée.

III.2. Assurer une meilleure représentativité des Ivoiriens au Parlement

La Côte d'Ivoire compte aujourd'hui près de 20 millions d'habitants. Avec un taux de croissance démographique d'environ 2,8 % par an et une concentration de plus en plus forte des populations dans les villes, les données sur la population ivoirienne ont fondamentalement changé. Ces changements doivent se refléter au niveau de la représentation nationale. Le nombre des députés devra être augmenté. C'est dans cette perspective qu'il est prévu cinq cents places dans l'hémicycle du futur palais de l'Assemblée nationale, en construction à Yamoussoukro.

III.3. Instituer la suppléance à l'Assemblée nationale

La loi sur la suppléance, adoptée en 2007, a pour enjeu de garantir la continuité de la représentation nationale. Du fait des incompatibilités, nombre de sièges demeurent vacants toute une législature, dès lors que leurs titulaires sont appelés à des fonctions incompatibles avec celle de parlementaire. Dès la prochaine élection législative, chaque candidat se présentera avec un suppléant qui le remplacera le cas échéant.

IV. POUR UN POUVOIR EXÉCUTIF PLUS PERFORMANT

La Constitution est la clé de voûte des institutions de la République. Nous avons mesuré durant la crise, combien il est important pour notre pays d'avoir des institutions solides qui tirent leur légitimité de la loi fondamentale et du suffrage populaire. Le principe de l'amendement ainsi que les méca-

nismes et modalités de toute modification, sont prévus dans la Constitution en son titre XIV, articles 124 à 127.

La Constitution de la deuxième République, comme celle de la première République, consacre le régime présidentiel en Côte d'Ivoire. Elle stipule que le président de la République est le détenteur exclusif du pouvoir exécutif. Et j'observe que ce régime épouse le vœu profond des Ivoiriens. Nos compatriotes veulent que celui qu'ils auront solennellement élu au suffrage universel direct soit seul responsable du mandat dont il est investi.

À son tour le président de la République doit garantir l'unité de la nation, la Paix et la sécurité ; veiller au développement équilibré du pays et mettre l'administration au service de tous.

C'est à cet effet que j'entends poursuivre la modernisation de notre administration, renforcer la décentralisation et doter la Côte d'Ivoire d'un outil de défense et de sécurité à la mesure de ses atouts et de son niveau de développement.

IV.1. Mettre l'administration publique au service des ivoiriens

En arrivant à la Présidence de la République, en octobre 2000, j'ai hérité d'une administration publique totalement démotivée à cause, d'une part, du blocage des salaires décidé en 1980 et, d'autre part, du manque de visibilité concernant le profil de carrière de plusieurs catégories de fonctionnaires et d'agents de l'État. Aujourd'hui encore, l'administration ivoirienne souffre trop souvent de procédures et de moyens inadaptés, bien souvent obsolètes, et d'un sous-équipement

des services. Je note par ailleurs, en tout état de cause, que le temps que nous consacrons effectivement au travail dans la société et particulièrement dans l'administration, n'est pas à la mesure de nos besoins d'efficacité.

Mes priorités sur ces questions sont :

- motiver le personnel de l'État ;
- moderniser les moyens et le cadre du travail dans l'administration ;
- cultiver la bonne gouvernance ;
- engager une réflexion nationale sur le temps du travail.

IV.1.1. Motiver le personnel de l'État

Il faut veiller à l'équité dans le traitement des fonctionnaires et agents de l'État. C'est pourquoi je me suis attaqué aux injustices constatées dans certains secteurs et qui étaient source de démotivation. Dès le mois de juin 2001, j'ai décidé de mettre fin au régime des salaires à double vitesse instauré dans l'enseignement depuis décembre 1991, malgré la réticence de certains partenaires. Dans le même temps, j'ai mis en œuvre les statuts particuliers pour la police, le corps préfectoral et le corps diplomatique tels que prévus par la Constitution.

Le « préforum social », organisé en 2003, a procédé à un diagnostic des problèmes et des dysfonctionnements dans l'administration. Du fait de la guerre et de la crise, le forum lui-même qui devait suivre immédiatement n'a pu se tenir qu'au premier trimestre 2008. Je m'engage à poursuivre le dialogue social, notamment sur les recommandations pertinentes de ce forum, concernant le paiement des avancements

indiciaires, la mise en place d'accessoires de salaire pour tous les fonctionnaires, la réduction du temps d'attente des retraités pour leur première pension, etc.

IV.1.2. Moderniser les moyens et le cadre du travail dans l'administration

Pour accroître ses performances, il faut doter le personnel de l'administration publique d'outils de travail performants et créer un environnement professionnel stimulant, en commençant par une meilleure gestion du patrimoine de l'État. Il faudra réhabiliter les équipements existants, et en acquérir de nouveaux, mais surtout mettre en place un système approprié de maintenance. La question de la maintenance sera inscrite au rang des priorités. Un chapitre « maintenance » devra être systématiquement prévu pour les équipements dans tous les budgets.

Généraliser l'utilisation de l'outil informatique dans toute l'administration est un impératif de la vie moderne. L'informatique est une des clés de la performance. Au-delà de la compétence intrinsèque des hommes, c'est l'outil informatique qui permet la diffusion et un meilleur partage des compétences et des expériences. Mon ambition est de mettre toute l'administration en réseau en adoptant ici, en Côte d'Ivoire, le « e-government », pour permettre à la Côte d'Ivoire de rompre avec la tradition des commis, et d'entrer dans l'ère moderne où la carrière administrative est aussi une aventure technologique.

IV.1.3. Cultiver la bonne gouvernance dans l'administration

Nous devons adopter des procédures simples, claires, cohérentes et transparentes. Pour cela, il faudra définir et répartir plus clairement les compétences au niveau central et local et réhabiliter les fonctions d'audits, de contrôle et de lutte contre la fraude dans l'administration.

La bonne gouvernance c'est également la gestion rationnelle des ressources humaines en vue de leur bonne répartition dans le temps et l'espace pour assurer partout la présence et la pérennité du service public.

Les règles de recrutement et de promotion dans la fonction publique doivent être mieux connues et appliquées rigoureusement. Il est en particulier nécessaire d'harmoniser les cadres organiques des Ministères et de veiller au strict respect des seuls critères de probité et de compétence dans la promotion des fonctionnaires et agents de l'État à tous les niveaux. La lutte contre la fraude et la corruption ainsi que la moralisation de la vie publique sont le gage de la confiance, de la stabilité, de la neutralité et de l'impartialité de l'administration.

IV.1.4. Engager une réflexion nationale sur le temps et l'optimisation du travail

Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion approfondie sur le temps et l'organisation du travail. Parce que nous avons un retard à combler sur la voie du développement, nous devrions consacrer plus de temps au travail. Nous avons un pays à construire, un retard technologique à combler, un

niveau de vie à conquérir et à protéger. C'est par le travail que nous construirons nos vies et la vie de notre nation.

Les priorités sont de réorganiser la durée légale du temps de travail, le calendrier des jours fériés et le contrôle de la présence au travail.

La durée légale du temps de travail en vigueur en Côte d'Ivoire est de 40 heures par semaine pour les entreprises non agricoles. Notre pays se situe ainsi, théoriquement, dans la moyenne du temps de travail observé dans la plupart des pays : Japon et Pologne 40h, Afrique du Sud, 45h.

Mais la réalité ne reflète pas ces chiffres. De nombreux travailleurs, en particulier ceux de l'administration publique, ne respectent pas les horaires réglementaires. Le temps véritablement consacré par jour aux tâches professionnelles est en deçà de huit heures.

J'estime que le nombre de jours fériés est trop élevé. Nous devons les réduire, même si nous nous situons dans la moyenne internationale.

IV.2. Pour un pouvoir local proche des Ivoiriens

J'ai fait de la décentralisation un des axes principaux de mon programme de gouvernement. La décentralisation est d'abord un impératif de bonne gouvernance. Celle-ci repose sur la participation, le contrôle et la responsabilité. La décentralisation favorise en effet la participation des populations aux choix qui les concernent. Elle permet le contrôle des activités locales par l'ensemble des populations et responsabilise tous les acteurs du développement. Mais la décentralisation est aussi un outil de promotion de la démocratie. Le

peuple s'exprime non seulement à travers ses représentants au sein des assemblées locales (conseils municipaux, conseils généraux de Département et conseils de Région) mais aussi directement, au cours des séances des conseils qui sont publiques.

Le programme de décentralisation que j'ai lancé dès 2000 se poursuivra. Notre histoire l'exige, aujourd'hui davantage qu'hier. Nous avons déjà posé des jalons importants. Mais beaucoup reste encore à faire.

IV.2.1. Parachever le cadre légal et réglementaire de la décentralisation

Le cadre légal et réglementaire se met en place. Deux groupes de lois ont été adoptés : les lois Boga Doudou, en 2001 et 2002, et la loi sur le régime financier, fiscal et domanial des collectivités décentralisées, en 2003. Depuis l'adoption, en 2008, des décrets créant les nouvelles communes, il n'y a plus aucun site habité de Côte d'Ivoire qui ne soit dans une commune.

Nous devons continuer notre route, en mettant en place les conseils de Région principalement. Il faudra pour cela prendre les textes réglementaires nécessaires.

IV.2.2. Créer une fonction publique locale pour traiter des enjeux locaux

Nous devons réorganiser le service public dans les collectivités territoriales par la création d'une véritable Fonction publique locale.

Les politiques d'équipement et d'aménagement du territoire ont souffert en effet de deux faiblesses en Côte d'Ivoire : une forte concentration des pouvoirs de décision et une centralisation excessive entraînant une implication insuffisante des populations locales dans la conception, la gestion et le suivi des politiques et projets de développement. En effet, toutes les décisions, en particulier celles qui concernent le développement du territoire, étaient la plupart du temps prises au plus haut niveau de l'État.

En 2000, la Côte d'Ivoire ne comptait, comme collectivités territoriales, que quelques communes et la ville d'Abidjan. Les communes étaient au nombre de 198 et ne couvraient qu'environ 0,5 % des 40 000 sites habités, de sorte que de nombreux habitants de Côte d'Ivoire ne bénéficiaient pas des investissements communaux. Ce cadre institutionnel de gestion a montré ses limites.

Les lois sur la décentralisation votées à partir de 2001 sont venues corriger ces deux faiblesses. Elles élargissent et approfondissent à la fois la décentralisation. Trois nouvelles collectivités territoriales ont été créées : le district, le département et la région. À l'issue des élections de 2001 et 2002, les conseils municipaux et les conseils généraux ont été mis en place. La communalisation totale du pays est devenue effective. Ce dispositif sera complété par les conseils de région.

IV.2.3. Faire travailler ensemble les collectivités territoriales

Les missions des collectivités territoriales seront définies en fonction des domaines ou des niveaux d'intervention où

chaque échelon de la décentralisation peut être le plus efficace possible. Ainsi, dans les équipements sociaux, en matière d'éducation et de santé, par exemple, la construction et l'équipement des infrastructures d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, centres hospitaliers universitaires régionaux) reviendront aux régions. Celles-ci investiront également dans les grands lycées d'enseignement général et technique, à raison d'au moins un lycée de jeunes filles et un lycée d'excellence avec internat par région. Les conseils généraux auront en charge la construction et l'équipement des lycées et collèges, des hôpitaux et centres de santé communautaires. Les communes se verront confier la gestion des équipements sociaux de base.

C'est à ces conditions que la décentralisation deviendra à la fois un puissant moyen d'approfondissement de la démocratie et un instrument privilégié pour améliorer les conditions de vie des populations, particulièrement dans les campagnes. Les principaux enjeux de la politique de décentralisation sont de corriger les disparités régionales, d'assurer une répartition équitable des richesses du pays et de garantir le développement équilibré du pays.

Il faudra poursuivre la mise en cohérence de la décentralisation et de la déconcentration des services l'État, effectuer le transfert des compétences aux collectivités territoriales tel que prévu par la loi. Il reviendra à l'État central d'organiser la solidarité nationale à travers une allocation équitable des ressources publiques entre les collectivités territoriales.

Pour appuyer ce système de gestion décentralisée, quatre actions devront être menées :

- mettre en place le statut des agents des collectivités locales qui sera en articulation avec le statut général de la fonction publique de manière à permettre les échanges nécessaires à la diversification des expériences et à la gestion des carrières ;
- promouvoir la coopération décentralisée au niveau national et international afin de créer des synergies entre les régions et les communes sur le plan national, et des opportunités de coopération avec des partenaires étrangers ;
- renforcer les contrôles techniques et financiers en vue d’une plus grande efficacité des opérations des collectivités territoriales ;
- sensibiliser les populations aux enjeux de la décentralisation.

Les collectivités ont en grande partie le pouvoir de prendre en main leur propre destinée et il faut qu’elles en mesurent la portée.

La modernisation des outils de gestion au niveau de l’administration centrale sera étendue aux collectivités locales, notamment au niveau de la gestion comptable et financière.

Le renforcement des capacités des collectivités territoriales portera également sur l’élaboration des plans de développement, la gestion des projets et le suivi évaluation.

Il nous faudra également créer les conditions incitatives à l’implication du secteur privé dans le financement des équipements locaux, notamment par le recours à des schémas de partenariat public/privé.

Les collectivités territoriales étant des structures de l'État, elles seront soumises aux mêmes règles de contrôle administratif et juridictionnel que l'État central.

IV.3. Construire un outil de défense et de sécurité nationale

L'approche que nous avons eue de l'armée et des questions de défense en Côte d'Ivoire depuis l'indépendance est aujourd'hui dépassée. Nous avons pensé, à tort, qu'il pouvait y avoir le développement sans un système de défense approprié.

Ceci est vrai du Président Houphouët-Boigny, du président Bédié, du général Robert Guéï et de moi-même. Cette approche tient au modèle de développement adopté dans la plupart des pays sous-développés. Les priorités de notre développement étant le bien-être des populations, souvent réduites aux seules questions de la santé, de l'éducation, et des infrastructures de portée communautaire, il nous est apparu nécessaire de consacrer l'essentiel de nos ressources à la réalisation de ces objectifs. Nous avons alors négligé la défense pour nous en remettre à d'autres, qui viendraient de l'extérieur, assurer la protection du territoire, des populations et de notre économie.

Ce que l'histoire et l'expérience nous montrent aujourd'hui, c'est que la défense et la sécurité sont au cœur du développement, Il n'y a pas d'un côté le développement et de l'autre la défense. Pour être maître de ses orientations politiques, économiques et sociales, quels que soient les secteurs de la vie nationale, il faut un système de défense et de sécurité à la mesure des capacités économiques du pays. Ce n'est pas

un hasard si les grandes puissances économiques sont aussi de grandes puissances militaires. La prospérité économique et la démocratie se doivent d'être protégées.

Il y a à cela deux explications.

Premièrement, la défense est en soi un secteur économique à part entière qui ajoute aux performances économiques du pays par la création d'emplois, le développement de la recherche et la fabrication de produits industriels (uniformes, armes, munitions, et autres équipements militaires).

Deuxièmement, un pays qui a les moyens de sa propre défense n'est pas soumis aux aléas d'accords de défense, dont l'application se fait d'abord selon les intérêts du partenaire qui dispose de la puissance militaire. Le système s'écroule dès que les intérêts divergent, pour une raison ou pour une autre. C'est pour avoir négligé cette vérité que la Côte d'Ivoire se trouve dans la situation où elle est aujourd'hui. Nous dépendons de l'extérieur pour tout ce qui concerne notre défense : achats d'armes, de munitions, de matériels de transmission et même d'uniformes.

Mais ce n'est pas la seule explication de l'état où se trouve notre système de défense et de sécurité. Le coup d'État militaire de décembre 1999 a mis en évidence les dysfonctionnements au sein de l'armée. Les causes du malaise sont liées à l'absence d'une doctrine cohérente, au mode de recrutement des militaires, à l'organisation des structures de commandement, aux conditions matérielles et sociales des militaires.

La crise de septembre 2002 a révélé nos faiblesses. Aujourd'hui plus qu'hier, nous savons que la défense nationale, la sécurité et la protection civile sont d'une extrême importance.

Cela nous impose de mieux définir nos priorités qui sont d'assurer de manière efficace la sécurité des biens et des personnes et de protéger notre économie nationale.

Mon ambition est de doter la Côte d'Ivoire d'un système de défense et de sécurité à la hauteur de son niveau économique et à la mesure de sa place en Afrique. L'État doit pouvoir donner en outre l'assurance aux Ivoiriens que le cycle des coups d'État, ouvert en 1999, est terminé. Une armée nationale, creuset de l'unité nationale, formée d'hommes et de femmes de qualité, avec des outils de défense et de sécurité performants, devrait assurer la stabilité politique et garantir la prospérité économique.

Tels sont les objectifs de la politique que je propose en matière de défense et de sécurité. Ces objectifs impliquent six priorités qui étaient déjà au cœur du projet de loi de programmation militaire qui n'a pu être examiné au Parlement en 2002 du fait de la guerre.

Ce sont :

- la reformulation de notre doctrine de défense ;
- la réorganisation de l'outil de défense ;
- la modernisation et le développement des services de police et de gendarmerie ;
- l'équipement de notre armée et la formation des hommes ;
- la redéfinition des accords de coopération militaire ;
- l'amélioration des conditions sociales des militaires.

IV.3.1. Reformuler la doctrine de défense

Nous devons reformuler notre doctrine de défense pour mieux orienter l'action de l'armée et des services de sécurité vers les attentes des populations et les besoins de notre économie. Les menaces encourues par notre pays sont certes d'abord d'ordre politico-militaire, mais elles sont aussi d'ordre économique et social. En conséquence, il nous faut un système de défense avec une armée mixte, qui allie la fonction militaire classique à une fonction de développement et qui combine les avantages d'une armée de métier avec ceux d'une armée de conscription.

La fonction de dissuasion militaire sera exercée par des unités d'élites hautement professionnalisées, ayant une maîtrise parfaite de l'outil de défense et des techniques militaires les plus récentes, et capables d'assurer, par leur aptitude constante au combat, la dissuasion de toute agression extérieure, et de sauvegarder ainsi notre souveraineté et l'intégrité de notre territoire national. La dissuasion est aujourd'hui une priorité essentielle.

En politique extérieure, ces unités d'élites sont destinées à honorer les obligations internationales de notre pays.

Dans un pays sous-développé comme la Côte d'Ivoire, les forces armées doivent également avoir une fonction de développement. Parce qu'elle a vocation à être « l'école de la vie », c'est à l'armée qu'il revient d'assurer l'intégration nationale par l'éducation civique et morale des citoyens et principalement des jeunes déscolarisés ainsi que des cadres de l'administration.

Le service militaire obligatoire sera donc réinstauré de même que les stages de commandement pour les cadres de l'administration.

En plus de cette mission essentielle d'éducation civique, les forces armées doivent se consacrer à des tâches extramilitaires sur un double plan :

- 1. au plan social, pour assurer la promotion et l'insertion professionnelle des jeunes dans le cadre d'un programme de soutien militaire à l'insertion professionnelle (SMIP) que je tiens à mettre en œuvre ;
- 2. au plan économique, pour réaliser des projets de développement tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Les services du Génie militaire seront redynamisés pour la réalisation de ces projets qui constitueront les chantiers d'application du SMIP.

IV.3.2. Réorganiser notre outil de défense

Il faut à cette doctrine nouvelle, une organisation nouvelle permettant de rendre plus efficace notre outil de défense. Elle se décidera avec les militaires dans le cadre du Comité de Restructuration mis en place (en 2007) pour définir la nouvelle armée nationale de Côte d'Ivoire. Ce comité étudiera également la création de « régions militaires » autour des principales capitales régionales. Je proposerai alors au Parlement de nouveaux textes de réorganisation des forces armées, et en particulier une loi de programmation militaire pour moderniser et équiper l'Armée et assurer la formation aux nouvelles techniques militaires et à l'esprit républicain.

IV.3.3. Équiper l'armée et assurer la formation des hommes

Même réunifiée, notre armée ne peut être dissuasive et efficace que si elle est bien équipée. Les structures d'équipement existent. Il faut les rentabiliser en créant, à partir d'elles, les bases d'une industrie militaire pour les besoins en équipement de notre armée et pour la coopération militaire dans la sous-région.

Nous devons également renforcer notre politique de formation des hommes dans les structures d'encadrement et de formation des élites existantes, telles que l'École des Forces Armées (EFA), l'école Nationale des Sous Officiers d'Activé (ENSOA). Elles seront dotées de moyens nécessaires à la création d'une armée moderne et républicaine, composée d'hommes et de femmes bien formés. C'est dans ce sens que nous avons réhabilité l'École Militaire Préparatoire Technique (EMPT) de Bingerville.

Le nouveau statut des agents des eaux et forêts demande un renforcement du contenu de la formation qui leur est dispensée. Notre armée est mixte. Il faut ouvrir la gendarmerie aux femmes comme c'est le cas pour tous les autres corps militaires et paramilitaires. Enfin, nos structures d'encadrement et de formation continueront d'accueillir et de former les élites militaires de la sous-région, voire de l'Afrique.

IV.3.4. Élargir les bases de la coopération militaire

Nous devons diversifier la coopération militaire autant en direction des pays du Sud que des pays développés. C'est aujourd'hui une exigence. Nous devons étendre nos accords de

coopération bilatérale à différents secteurs de développement de l'institution militaire. La Côte d'Ivoire doit être en mesure de proposer les services de ses soldats (Génie militaire, protection civile, corps médical) à l'extérieur dans le cadre de la coopération sous-régionale et des missions humanitaires des Nations unies, autant par devoir que pour donner l'occasion d'un renforcement des capacités à nos soldats.

IV.3.5. Améliorer les conditions sociales des militaires

C'est pour moi une préoccupation constante. Il y a un profond malaise social au sein des forces armées nationales que les événements du 24 décembre 1999, des 4 et 5 juillet 2000, et ceux de septembre 2002, ont révélé. Il est urgent de trouver des solutions aux problèmes sociaux des militaires, en particulier le logement et la santé, et de régler de façon définitive, la question des avancements, notamment ceux des soldats.

Pour le logement, le fonds de prévoyance militaire pourra servir de caution, dans un programme destiné à faciliter les conditions d'accès au logement des militaires. De même, pour améliorer la vie sociale des policiers, un Fonds de Prévoyance de la Police Nationale a été créé.

J'ai pris des mesures pour améliorer les conditions de vie et de travail de l'ensemble des forces de défense et de sécurité nationales. En plus du fait qu'ils bénéficieront de l'Assurance Maladie universelle, les services de la santé militaire, dont l'Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA), seront réorganisés et renforcés.

IV.3.6. Rendre plus efficaces la gendarmerie et la police

Nous ne pouvons rien entreprendre sans un climat de sécurité dans le pays. Il faudra donner à la police et à la gendarmerie les moyens nécessaires à leurs actions pour garantir la sûreté publique, lutter efficacement contre la délinquance, le grand banditisme, et désormais la cybercriminalité. Je veux développer les services d'une police de proximité accessible, efficace et en contact direct avec les populations. Chaque région sera dotée d'une préfecture de police et d'une légion de gendarmerie.

Pour mener à bien cette politique nous devons veiller à la formation, à l'éducation et à la probité des agents chargés de la sécurité. Les Ivoiriennes et les Ivoiriens souhaitent une force de sécurité efficace, mais ils exigent aussi une force de sécurité citoyenne. C'est pourquoi, outre l'approfondissement de la culture générale et du sens civique dans la formation des agents de la police et de la gendarmerie, les activités et les moyens de l'Inspection Générale de la Police Nationale seront également renforcés.

Concernant spécifiquement la gendarmerie, nous notons qu'elle connaît une série d'évolutions ces dernières années : d'abord une nette évolution des effectifs qui sont passés d'environ 8 000 hommes en 2001 à plus de 13 000 aujourd'hui avec un rythme de recrutement soutenu de 1200 à 1300 personnes par an. Ensuite une évolution des missions avec la crise qui a mis la gendarmerie en première ligne en l'amenant, outre ses missions traditionnelles de police judiciaire notamment, à remplir les missions de défense militaires. Enfin une évolution des structures qui voit les deux écoles de gendarmerie, celle

d'Abidjan et celle de Toroguhé, devenir autonomes et dispenser chacune des cycles complets de formation à tous les niveaux.

La gendarmerie est ainsi préparée à prendre toute sa place dans le dispositif de défense et de sécurité dont le pays a besoin au sortir de la crise, pour garantir la paix et les libertés civiles.

Enfin, pour lutter contre l'insécurité transfrontalière, il convient de renforcer la coopération en matière de police. Les crises successives dans la sous-région ont occasionné un développement du banditisme, des trafics de tous ordres et de la circulation illicite des armes. La résolution de ce problème nous impose une coopération entre États en matière de police.

IV.4. Repenser la place de la Côte d'Ivoire dans le monde

La mise en œuvre de notre programme se fera dans un contexte international caractérisé par des mutations profondes, des périls et risques nouveaux et des crises qui touchent aux fondements même de l'ordre international.

Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire doit pouvoir compter avant tout sur ses propres forces. Mais l'ampleur des défis commande qu'elle recherche également l'appui de ses amis en Afrique et partout dans le monde.

Mon ambition est de faire de la Côte d'Ivoire un moteur de l'intégration ouest africaine et un acteur du renforcement de la place de l'Afrique sur la scène internationale.

IV.4.1. Faire de la Côte d'Ivoire un moteur de l'intégration ouest-africaine

Le premier niveau de nos relations extérieures concerne l'intégration ouest-africaine. Si nous voulons avoir un développement décisif et durable, il nous faut une véritable politique d'intégration sous-régionale. L'intégration est une aspiration forte des peuples d'Afrique et un enjeu essentiel pour le développement de notre continent. Notre devoir c'est d'en faire une ambition et un projet partagés.

La sous-région ouest-africaine a déjà fait des progrès importants dans de nombreux domaines : la libre circulation des personnes avec la suppression des visas et l'institution des passeports CEDEAO, la Création de la commission de la pour la convergence des politiques économiques et sociales, le mécanisme de résolution des conflits, et l'accord de non-agression entre les États membres, etc.

Il faut aller plus loin. C'est pourquoi je propose la redéfinition des priorités de notre politique commune, la mise en place d'un mécanisme plus efficace de financement des actions communes et l'exploration de toutes les voies pour le renforcement des politiques régionales.

Les priorités pour notre sous-région concernent aujourd'hui la sécurité, le marché, l'énergie, la monnaie et l'environnement.

Mettre en place un système communautaire de sécurité collective

Tous les conflits que nous avons connus en Afrique de l'Ouest depuis une vingtaine d'années ont montré l'urgence

d'une politique commune en matière de sécurité. Parce que nous devons être conscients de la place et des responsabilités historiques de notre pays en Afrique de l'ouest, c'est à nous qu'il revient d'impulser une politique de sécurité sous-régionale afin de promouvoir la paix et lutter contre toutes les formes de la criminalité transfrontalière. Cela suppose la définition claire d'un cadre institutionnel et des moyens d'action appropriés.

La première et principale mesure à prendre, comme étant la condition de réussite de toute initiative en matière de sécurité, c'est le respect des frontières héritées de la colonisation, comme le stipule la charte de l'Union africaine. À la tête de la Côte d'Ivoire, j'ai pris l'engagement de ne jamais permettre que notre pays soit une base pour déstabiliser un autre pays. Et nous sommes en droit d'attendre des pays frères qui nous entourent un engagement réciproque. Il importe également pour chacun de nos pays de respecter les protocoles et accords existants en matière de sécurité et de défense.

Sur cette base, nous pouvons, dans le cadre des relations bilatérales ou au sein des institutions communautaires, mettre en commun nos services et moyens de défense et de sécurité pour une coopération dont le premier enjeu reste le développement économique de notre sous-région.

Construire un marché commun sous-régional

La Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) constitue un marché potentiel de plus de 300 millions de consommateurs. Elle offre d'importantes possibilités de création de richesse. La monnaie unique (le

franc CFA), l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC), la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) qui sont des acquis de l'Union Économique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA), constituent les jalons d'un marché de la sous-région ouest-africaine.

Il faut aller vers la mise en place d'un TEC CEDEAO, et consolider le marché régional des valeurs mobilières.

Relever le défi des monnaies multiples

Aujourd'hui huit pays dans la sous-région, membres de l'UEMOA, ont en commun la même monnaie, le franc CFA. Grâce à cette expérience, et malgré ses limites, leurs économies savent résister aux chocs extérieurs et intérieurs. Fort de cette expérience, je soutiens que rien ne devrait être entrepris pour saborder la monnaie commune ou l'affaiblir. Tout au contraire, nos énergies doivent converger vers le renforcement de cet outil pour le rendre plus performant et donc plus attractif.

La cohabitation de cette monnaie commune aux pays de la zone UEMOA avec quatre ou cinq autres monnaies nationales est un handicap au développement rapide de la coopération sous-régionale. Notre objectif doit être d'élargir la zone monétaire à tous les autres États de la sous-région. Il nous faudra pour cela engager, entre les pays membres, des négociations incluant la mise en place d'une Banque Centrale Commune.

Outre ces questions concernant la sécurité, le marché sous-régional et les monnaies, qui sont des questions trans-

versales, il nous faut avoir des politiques sectorielles dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, notamment.

Aller vers une politique commune de l'énergie

La situation actuelle du secteur de l'énergie constitue un frein au développement de la coopération entre nos pays.

Nous disposons dans l'espace CEDEAO de toutes les ressources naturelles nécessaires à la production de l'énergie dont les industries du monde ont besoin pour se développer. Nous avons du pétrole, du gaz, de l'uranium. Nous avons des fleuves pour l'énergie hydroélectrique et pourtant nous n'avons pas d'électricité en quantité suffisante pour satisfaire nos besoins.

Il nous appartient de faire de la question de l'énergie une question essentielle du développement commun. Les priorités concernent les énergies renouvelables, l'interconnexion électrique entre les États, et la sécurité de l'approvisionnement en produits pétroliers.

Coordonner les politiques environnementales

Aucun pays, pris individuellement, ne peut traiter efficacement les problèmes environnementaux. Cela est particulièrement vrai pour nos États. Seules des politiques communes peuvent avoir un impact réel sur ces problèmes. Nous devons définir et mettre en œuvre ensemble un programme communautaire qui traitera les questions du réchauffement climatique, de l'érosion côtière, de la désertification et de la gestion des écosystèmes transfrontaliers.

IV.5. Renforcer l'intégration régionale

Assurer le financement des programmes communautaires

Les mécanismes actuels de financement des programmes communautaires ne sont pas à la hauteur de nos ambitions. Les ressources pérennes constituées des prélèvements communautaires tels que le Prélèvement communautaire de solidarité (PCS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PCC), servent à financer le fonctionnement des organes et la compensation des pertes de recettes fiscales des États membres. Ceci laisse peu de place au financement des investissements et des programmes de développement.

Il faut inverser cette tendance. Nous devons fournir des ressources substantielles aux institutions de financement du développement telles que la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE).

Nous devons trouver les meilleurs mécanismes et alimenter les fonds structurels, en vue du financement des investissements et programmes de développement tels que le Programme Économique Régional (PER) et le Programme Communautaire de Développement (PCD). Cette nécessité s'est révélée au grand jour à l'occasion de la crise alimentaire survenue en 2008 et de la crise financière mondiale actuelle.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet du Fonds de Développement et de Financement des Secteurs du Transport et de l'Énergie de la CEDEAO. La mise en œuvre de ce projet a été confiée à la Côte d'Ivoire à la 36^e Conférence des chefs

d'État en juin 2009. C'est la première traduction concrète de l'idée que j'ai toujours défendue que nous devons constituer des ressources à partir de nos principaux produits de base pour le développement de nos infrastructures.

Renforcer la coopération intracommunautaire

Dans la sous-région ouest-africaine, la Côte d'Ivoire est membre de plusieurs organisations telles que l'Union des pays du fleuve Mano, le Conseil de l'Entente, l'UEMOA, la CEDEAO, le CEN SAD. Il convient d'harmoniser les initiatives de toutes ces organisations pour plus d'efficacité.

Au plan politique, nous devons tous adhérer à l'idéal démocratique et défendre le principe que la démocratie est le seul mode de conquête, d'exercice et de fonctionnement du pouvoir politique dans chaque État membre de la CEDEAO.

Nous devons également aller à un Parlement bicaméral :

- une chambre représentant les peuples où les députés sont élus au suffrage universel direct et où chaque pays est représenté proportionnellement à sa population ;
- une chambre représentant les États, le Sénat, dont les membres sont désignés sur la base égalitaire, en vertu de la souveraineté de chaque État.

IV.6. Adapter la diplomatie ivoirienne aux grands enjeux internationaux

La diplomatie ivoirienne doit s'adapter aux nouveaux enjeux internationaux. Je situe nos actions diplomatiques à trois niveaux :

- renforcement de la place de l’Afrique sur la scène internationale ;
- l’élargissement des bases de notre coopération internationale ;
- la compréhension et le règlement des crises internationales.

IV.6.1. Renforcer la place de l’Afrique sur la scène internationale

Le monde change. Les pays puissants cherchent à coaliser leurs forces pour préserver leurs intérêts. L’Afrique n’arrive pas à créer une telle force pour participer à l’œuvre qui permet de façonner le monde. Et pourtant, il le faut pour que l’Afrique ait sa place dans le monde, par sa puissance économique, mais également sa capacité à régler les conflits régionaux.

Notre continent reste encore malheureusement miné par les conflits de toutes sortes et la Côte d’Ivoire, notre pays, n’y a pas échappé. Les organisations sous-régionales ont donné la preuve de leur capacité à régler ces conflits. L’exemple de la CEDEAO et de l’Union Africaine dans la résolution des conflits en Afrique est édifiant.

L’accord politique de Ouagadougou, conclu et mis en œuvre sous l’égide de la CEDEAO, est issu du dialogue direct interivoirien entre le représentant de l’État et celui de la rébellion. Il a permis de trouver une issue à la crise en Côte d’Ivoire. Cet exemple peut nourrir une approche plus globale pour le règlement pacifique des conflits en Afrique. Je me félicite du choix porté sur la Côte d’Ivoire en 2008 pour abriter le bureau régional de l’Institut d’étude pour la sécurité (ISS).

Cet organe de l'UA est spécialisé dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits en Afrique. Le temps est venu pour les Africains d'avoir confiance en eux-mêmes, de prendre leur destinée en main.

La communauté internationale peut s'inspirer des expériences africaines du règlement des conflits régionaux. L'Afrique a besoin de se faire entendre. Ayant fait ces constats, j'ai entrepris de réformer notre approche des relations extérieures.

Je reste convaincu qu'un meilleur positionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène politique internationale passe par une plus grande représentativité des Africains et des pays du Sud au sein des organes de gouvernance du monde. C'est pourquoi je propose qu'un siège permanent soit accordé à la Commission de l'Union Africaine au conseil de sécurité de l'ONU. Pour pourvoir ce siège, l'Union Africaine devra se charger d'arrêter les modalités de son occupation. Mais ce positionnement passe aussi par un plus grand dynamisme de notre diplomatie.

IV.6.2. Élargir les bases de la diplomatie et de la coopération internationale

La diversification de la coopération internationale est aujourd'hui une exigence pour les États, les grandes puissances économiques comme, a fortiori les petits États.

L'un des axes de notre diplomatie pour les années à venir ira vers les pays émergents et les pays d'Europe du Nord. Un accent sera mis, dans nos missions diplomatiques, sur la coopération économique. Les chambres consulaires, en par-

ticulier la Chambre de commerce et d'industrie, et les consuls honoraires seront mis à contribution dans cette offensive.

La « conférence des Ambassadeurs » aura une place et un rôle plus importants dans notre diplomatie. Elle servira de cadre de proposition, d'adoption et d'initiation de nouvelles orientations. Il faut réformer les services de promotion économique à l'extérieur et établir un calendrier pour la reprise des commissions mixtes avec les pays partenaires, pour une redynamisation de la coopération bilatérale. Le cadre institutionnel de ces commissions mixtes sera revisité pour les rendre plus efficaces.

Le sommet du Groupe des 77 + la Chine, qui s'est tenu à Yamoussoukro en juin 2008 a exprimé une volonté politique unanime d'impulser une nouvelle dynamique à la coopération entre les pays en développement. Ce succès a été rendu possible par notre adhésion commune à une démarche collective résolument tournée vers l'avenir. J'attache tout autant de prix au rôle de la coopération Sud-Sud, qui offre aux pays en développement des possibilités immenses pour relever les défis auxquels le Sud est confronté dans le cadre global du multilatéralisme. Je réaffirme mon engagement à appuyer toutes initiatives visant à renforcer et à améliorer cette forme de coopération.

Je compte également favoriser la participation qualitative de la Côte d'Ivoire à la vie des organisations internationales (FMI, Banque Mondiale. BAD), en vue d'assurer une meilleure prise en compte des réalités de nos pays et de leur faire exploiter au mieux les possibilités d'assistance financière qu'elles offrent.

IV.6.3. Contribuer à la compréhension et au règlement des crises internationales

L'Organisation des Nations unies, créée en 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, montre aujourd'hui des limites dans l'accomplissement de ses missions.

Il faut poursuivre la réforme en cours du Conseil de Sécurité. Autant le système des Nations unies a montré toute son utilité et a su prendre en compte les préoccupations des pays en développement, notamment pour impulser un véritable développement économique, autant en matière de Maintien de la Paix et de la Sécurité internationale, le mécanisme prévu par la Charte de 1945 n'est plus adapté au contexte actuel, en particulier aux crises que connaissent nos pays.

C'est le sens de mon intervention devant le Conseil de Sécurité au mois d'avril 2008, et l'un des enjeux du discours que j'ai prononcé à l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2009. L'ONU doit s'appuyer en Afrique davantage sur les organisations régionales pour le règlement des conflits locaux, en particulier l'Union Africaine et son Conseil de Paix et Sécurité.

Les débats actuels sur la réforme de l'ONU devraient déboucher sur l'affectation de sièges permanents au Conseil de Sécurité à l'Afrique et à l'Asie. Nous devons agir au sein du Conseil de Sécurité et des autres organes du Système des Nations unies pour que l'accent soit mis sur la promotion du développement.

Je considère le développement économique comme gage d'une paix véritable. C'est dans ce sens que j'inscris l'adhésion de notre pays aux instruments internationaux de

développement tels que l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) et la Banque Islamique de Développement (BID). J'ai proposé, lors du sommet du Groupe des 77 + la Chine en juin 2008 à Yamoussoukro la création d'une Banque du sud pour les investissements et de celle d'un Fonds de stabilisation des prix des produits alimentaires. C'est également dans l'objectif de consolider nos appuis structurels que j'ai engagé la Côte d'Ivoire à parapher l'Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union européenne.

La proximité avec les pays bénéficiaires, devrait permettre aux organes spécialisés et autres organismes du système des Nations unies (PNUD, FAO, OMS, UNICEF, ONUDI, CNUCED, etc.) chargés du développement économique, de répondre plus efficacement aux attentes des pays bénéficiaires. Elle devrait permettre le développement économique de ces États. Je propose que les choix et priorités des pays bénéficiaires des programmes de ces organes spécialisés soient davantage pris en compte.

Conclusion

En 1983, j'ai lancé un appel pour la transition pacifique à la démocratie en Côte d'Ivoire. Nous étions sous le parti unique. Ensemble, nous avons obtenu le multipartisme en 1990. Nous avons alors bâti patiemment l'alternative démocratique au pouvoir.

En 2000, je me suis présenté à l'élection présidentielle avec l'engagement de faire de la Côte d'Ivoire un État moderne et stable, garantissant la démocratie. Je vous ai demandé de soutenir la promotion du travail et du mérite, l'égalité des chances pour tous, le bien-être social, la solidarité et la justice.

En octobre 2000, j'ai été élu président de la République, sur la base du programme que j'ai proposé. Le pays était alors dans une situation sociale, économique et politique fragile. J'ai pris immédiatement les mesures qui s'imposaient pour rassurer les populations alors en proie à l'angoisse face aux incertitudes engendrées par le coup d'État militaire de décembre 1999. Le Forum de la réconciliation nationale répondait à ce souci d'apaisement pour consolider le tissu social.

Au plan économique, j'ai initié des réformes qui ont permis d'améliorer les recettes de l'État et de faire face à ses obligations régaliennes. Nous avons pu stabiliser l'économie nationale, amorcer sa relance et renouer avec les principaux bailleurs de fonds.

Au plan politique, la formation d'un Gouvernement d'ouverture avait disposé le pays à un climat apaisé, et permis de s'attaquer aux injustices les plus intolérables de notre société. C'est ainsi que nous avons mis fin au régime des « salaires à double vitesse » instauré dans l'enseignement depuis 1991. Nous avons adopté les textes instaurant les statuts particuliers des personnels de la police nationale, des douanes et du corps préfectoral.

Nous étions dans cet élan de normalisation de notre société, lorsque la guerre est survenue en septembre 2002. Mais cette guerre, loin de nous détourner de l'essentiel, nous a plutôt ouvert les yeux sur notre capacité à nous rassembler pour réagir. Nous nous sommes retrouvés pour défendre l'ordre républicain et pour sauver la mère-patrie.

Aujourd'hui, l'avenir à nouveau nous appartient. Allons découvrir ensemble le sens que prend l'histoire, notre histoire commune, l'histoire de notre pays, la Côte d'Ivoire.

Je vous invite à un nouveau pacte au sein de la République, autour des valeurs de la démocratie. Je vous invite à une alliance de la dignité et du développement de la personne humaine.

Je veux construire, avec vous, une société de solidarité et de générosité, bâtir une économie moderne et compétitive, raffermir les institutions de l'État et assurer à la Côte d'Ivoire un rayonnement international au service de la paix en Afrique de l'Ouest et sur tout le continent.

Je n'ai pas renoncé à transformer notre société. Bien au contraire. Je réaffirme ici mon engagement à gouverner

autrement la Côte d'Ivoire, dans le sens de l'approfondissement des libertés démocratiques.

Je veux engager la Côte d'Ivoire sur la voie du travail et de la prospérité durable. Sur cette voie, nous allons bâtir une École pouvant garantir l'égalité des chances, mettre en œuvre une politique de la santé assurant l'égal accès aux soins, mettre à la disposition de tous un cadre de vie décent.

Notre société n'offre pas encore à la femme toute la place qu'elle mérite. Il faut inventorier tous les obstacles à l'épanouissement et aux droits de femmes. Il faut s'attaquer à ces obstacles et les lever. C'est mon engagement. J'avais déjà imposé dans les instances du parti que je dirigeais, étant dans l'opposition, un quota d'au moins 30% de femmes. Il faudra engager le débat au Parlement pour ouvrir cette perspective aux femmes dans les institutions de l'État.

Le problème de l'emploi était déjà préoccupant avant la crise. La guerre l'a exacerbé. Le chômage est devenu massif. Il a atteint des niveaux d'autant plus intolérables qu'il touche les jeunes. C'est pourquoi la création d'emplois, la formation professionnelle et le service civique sont les trois piliers du contrat que j'ai signé avec notre jeunesse.

Nous sommes engagés dans la promotion du développement durable. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté par le gouvernement pour la période allant de 2009 à 2013, est un des instruments de cette politique. L'admission de la Côte d'Ivoire au point de décision des institutions financières internationales, et demain au point d'achèvement pour la réduction de la dette, est une opportunité

à saisir pour donner un nouvel essor au développement de notre pays.

Mais ce dispositif, tout autant que les autres outils de développement, ne pourra nous être utile que si nous sommes décidés, nous-mêmes, à nous en sortir. Ce pays sera ce que nous voudrons qu'il soit.

J'appelle donc à un rassemblement autour de la Côte d'Ivoire, au-delà des clivages partisans. C'est le rêve des Ivoiriens qui ont fait triompher le droit sur la violence en 2000, opposé une résistance sans faille à la régression en 2002 et relevé la dignité de notre nation en 2004. Plus encore, c'est l'idéal des jeunes générations qui aspirent à un meilleur avenir.

J'appelle chacun et chacune à s'engager avec moi dans le combat de l'avenir qui est l'enjeu de cette élection présidentielle. Ce combat, nous l'engageons aujourd'hui pour nous-mêmes, pour nos enfants et pour notre pays, mais nous l'engageons aussi pour l'Afrique dans le prolongement des luttes pour nos libertés et la souveraineté de nos États. Nous l'engageons pour donner à l'Afrique toute sa place dans le nouveau contexte des relations internationales.

Je suis candidat, parce que j'ai un projet de développement pour notre pays. Je veux rendre effectif l'espoir de toutes celles et de tous ceux qui ont foi en eux-mêmes et en ce pays et qui ne cessent d'offrir leurs forces et leurs intelligences pour le défendre.

En avant ! Allons aux élections pour la victoire !

Table des matières

Introduction

Bâtir la paix sur la démocratie..... 5

Premier pilier : le parti unique10

Deuxième pilier : l'exploitation de ressources naturelles abondantes
pour une population peu nombreuse et l'endettement extérieur

facile11

Troisième pilier : les accords de coopération avec la France13

Première partie

Mon engagement au service des Ivoiriens.....17

I. MA MISSION : ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES18

I.1. Une école qui donne sa chance à chacun.....18

I.1.1. Réformer le système éducatif20

I.1.2. Développer les infrastructures et les équipements

scolaires22

I.1.3. Améliorer le taux d'encadrement23

I.1.4. S'attaquer aux obstacles socioculturels à la scolarisation.24

I.1.5. Réduire les coûts de formation à la charge des parents d'élèves25

I.1.6. Assainir l'environnement de l'école27

I.1.7. Investir dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique28

Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur30

Améliorer la qualité de renseignement supérieur31

Renforcer la recherche scientifique et promouvoir

la recherche appliquée.....32

I.2. Un meilleur accès aux soins de santé pour tous33

I.2.1. Assurer la disponibilité des soins de santé.....35

I.2.2. Améliorer l'accès aux soins de santé36

I.2.3. Poursuivre et achever la mise en œuvre DE L'AMU37

I.2.4. Accroître le dispositif de lutte contre le VIH/SIDA.....37

I.3. Un cadre de vie décent38

I.3.1. Développer l'offre de logements et assainir l'environnement urbain	38
I.3.2. Améliorer l'accès à l'eau potable	42
I.3.3. Faire de l'électrification rurale une priorité politique	43
II. MON COMBAT : LE PROGRÈS SOCIAL	44
II.1. Promouvoir les droits des femmes	44
II.1.1. Lever les obstacles à la promotion et au respect des droits des femmes	45
II.1.2. Développer et soutenir les actions en faveur des femmes et des jeunes filles	46
II.2. Protéger les groupes et les personnes vulnérables	47
II.2.1. Prendre en charge les personnes vulnérables	47
II.2.2. Promouvoir le respect des personnes âgées et mettre l'expérience des « seniors » au service du développement	48
II.3. Répondre aux attentes des jeunes	49
II.3.1. Faire face aux conséquences des crises politiques sur les jeunes	49
II.3.2. Corriger les défaillances de notre système de formation	50
II.3.3. Créer des emplois pour les jeunes	51
II.4. Développer le sport de compétition et promouvoir le sport de masse	53
III.4.1. Développer le sport de compétition	54
II.4.2. Faire du sport un facteur d'intégration et d'éducation à la citoyenneté	55

Deuxième partie

Entrer dans l'économie moderne.....57

I. DEUX PRIORITÉS : L'EMPLOI ET LES INFRASTRUCTURES	59
I.1. Gagner la bataille de l'emploi	59
I.1.1. Formaliser la stratégie pour l'emploi	59
I.1.2. Élaborer une politique cohérente de l'emploi	60
I.1.3. Créer un nouveau dispositif pour conduire la politique d'emploi	61
I.1.4. Lever les obstacles à l'accès au premier emploi	63
I.2. Développer les infrastructures	64
I.2.1. Relancer le secteur du transport routier	65
I.2.2. Développer les capacités du port d'Abidjan et du port de San Pedro	67
I.2.3. Renforcer la vocation internationale des aéroports et développer le transport aérien national	69
I.2.4. Moderniser le transport ferroviaire	71
I.2.5. Améliorer l'offre de l'énergie électrique	72

I.2.6. Oser le pari des technologies de l'information et de la communication (TIC)	74
II. REFONDER L'ÉCONOMIE SUR DES BASES SOLIDES.....	76
II.1. Rééquilibrer le développement	77
II.1.1. Développer et diversifier les productions agricoles.....	78
Repenser le développement agricole.....	78
Parachever la réforme des filières agricoles.....	79
Promouvoir la production vivrière	80
Relancer l'élevage et la pêche	82
II.1.2. Promouvoir le développement industriel.....	84
Réhabiliter et relancer le secteur minier.....	85
Développer le secteur pétrole/gaz	86
Développer la compétitivité des produits industriels ivoiriens.....	89
II.1.3. Développer les services	93
II.1.3.1. Le secteur financier	93
II.1.3.2. Le tourisme	97
II.1.3.3. L'artisanat.....	98
II.1.3.4. Les télécommunications	100
II.2. Agir pour la compétitivité de l'économie.....	101
II.2.1. Assainir les finances publiques	101
Mobiliser et mieux gérer les ressources publiques.....	101
Réduire le poids de la dette publique	103
Maîtriser la masse salariale	104
Accroître les investissements publics.....	105
II.2.2. Achever et mettre en œuvre les réformes sectorielles dans les filières agricoles	106
II.2.3. Dynamiser le système de production et de diffusion de l'information économique et sociale	107
 Troisième partie	
Construire un État efficace au service de tous.....	109
I. APPROFONDIR LA DÉMOCRATIE EN CÔTE D'IVOIRE	109
I.1. Renforcer le sens de l'intérêt général et lutter contre la corruption.....	109
I.2. Faire connaître et respecter les valeurs démocratiques.....	110
I.2.1. Assurer la présence de l'État partout	111
I.2.2. Garantir à tous la protection de la République.....	111
I.2.3. Fonder la légitimité sur la démocratie et les élections	112
I.3. Faire de la culture un moteur de la démocratie et du développement.....	112

I.3.1. Mettre le patrimoine culturel au service d'une citoyenneté démocratique	112
I.3.2. Construire une identité ouverte sur le monde	113
I.4. Promouvoir une presse libre et qui s'adresse à tous les ivoiriens	115
I.4.1. Améliorer le service public de la presse et des médias...	115
I.4.2. Protéger la liberté d'expression des journalistes	116
I.4.3. Assurer un appui de l'État aux entreprises privées de presse.....	118
I.5. Soutenir les acteurs de la démocratie et de la paix	118
I.5.1. Appliquer la loi sur le statut des anciens dirigeants	118
I.5.2. Maintenir le financement des partis politiques	119
I.5.3. Étendre le soutien de l'État à d'autres acteurs non gouvernementaux de la démocratie.....	119
 II. POUR UNE JUSTICE EFFICACE, PLUS ACCESSIBLE ET PLUS INDÉPENDANTE.....	120
II.1. Rendre la justice efficace	121
II.2. Rendre la justice plus accessible	123
II.3. Pour une justice plus indépendante	124
II.4. Créer la confiance dans la justice par la compétence et l'intégrité des magistrats	124
 III. RENFORCER LE POUVOIR LÉGISLATIF	126
III.1. Créer le Sénat.....	127
III.2. Assurer une meilleure représentativité des Ivoiriens au Parlement	128
III.3. Instituer la suppléance à l'Assemblée nationale	128
 IV. POUR UN POUVOIR EXÉCUTIF PLUS PERFORMANT	128
IV.1. Mettre l'administration publique au service des ivoiriens...	129
IV.1.1. Motiver le personnel de l'État.....	130
IV.1.2. Moderniser les moyens et le cadre du travail dans l'administration.....	131
IV.1.3. Cultiver la bonne gouvernance dans l'administration..	132
IV.1.4. Engager une réflexion nationale sur le temps et l'optimisation du travail	132
IV.2. Pour un pouvoir local proche des Ivoiriens.....	133
IV.2.1. Parachever le cadre légal et réglementaire de la décentralisation	134
IV.2.2. Créer une fonction publique locale pour traiter des enjeux locaux.....	134
IV.2.3. Faire travailler ensemble les collectivités territoriales.	135
IV.3. Construire un outil de défense et de sécurité nationale.....	138

IV.3.1. Reformuler la doctrine de défense	141
IV.3.2. Réorganiser notre outil de défense.....	142
IV.3.3. Équiper l'armée et assurer la formation des hommes ..	143
IV.3.4. Élargir les bases de la coopération militaire	143
IV.3.5. Améliorer les conditions sociales des militaires	144
IV.3.6. Rendre plus efficaces la gendarmerie et la police	145
IV.4. Repenser la place de la Côte d'Ivoire dans le monde	146
IV.4.1. Faire de la Côte d'Ivoire un moteur de l'intégration ouest-africaine.....	147
Mettre en place un système communautaire de sécurité collective	147
Construire un marché commun sous-régional.....	148
Relever le défi des monnaies multiples.....	149
Aller vers une politique commune de l'énergie	150
Coordonner les politiques environnementales	150
IV.5. Renforcer l'intégration régionale.....	151
Assurer le financement des programmes communautaires .	151
Renforcer la coopération intracommunautaire	152
IV.6. Adapter la diplomatie ivoirienne aux grands enjeux internationaux	152
IV.6.1. Renforcer la place de l'Afrique sur la scène internationale	153
IV.6.2. Élargir les bases de la diplomatie et de la coopération internationale	154
IV.6.3. Contribuer à la compréhension et au règlement des crises internationales.....	156

Conclusion.....	159
------------------------	------------

L'HARMATTAN, ITALIA
Via Degli Artisti 15; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE
Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN BURKINA FASO
Avenue Mohamar Kadhaï (Ouaga 2000) – à 200 m du pont échangeur
12 BP 226 OUAGADOUGOU
(00226) 50 37 54 36
harmattanburkina@yahoo.fr

ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA
Faculté des Sciences sociales,
politiques et administratives
BP243, KIN XI
Université de Kinshasa

L'HARMATTAN CONGO
67, av. E. P. Lumumba
Bât. – Congo Pharmacie (Bib. Nat.)
BP2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN GUINÉE
Almamy Rue KA 028, en face du restaurant Le Cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 60 20 85 08
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE
M. Etien N'dah Ahmon
Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31

L'HARMATTAN MAURITANIE
Espace El Kettab du livre francophone
N° 472 avenue du Palais des Congrès
BP 316 Nouakchott
(00222) 63 25 980

L'HARMATTAN CAMEROUN
BP 11486
Face à la SNI, immeuble Don Bosco
Yaoundé
(00237) 99 76 61 66
harmattancam@yahoo.fr

L'HARMATTAN SÉNÉGAL
« Villa Rose », rue de Diourbel X G, Point E
BP 45034 Dakar FANN
(00221) 33 825 98 58 / 77 242 25 08
senharmattan@gmail.com

CÔTE D'IVOIRE

Bâtir la paix sur la démocratie et la prospérité

En 2010, Laurent Gbagbo, candidat à l'élection présidentielle, s'adresse aux Ivoiriens dans cet ouvrage-programme. Démocratie réelle, prospérité partagée, paix juste et durable ; voilà les maîtres mots de son programme. Démocratie réelle et ouverte d'abord, c'est-à-dire séparation des pouvoirs, État de droit, renforcement du pluralisme politique mais aussi décentralisation. Prospérité partagée ensuite, car aux yeux du président ivoirien, la pauvreté est l'ennemie de la paix. Pour Gbagbo, la paix est, plus que l'absence de guerre, synonyme de l'accès aux droits sociaux pour tous, de combat contre les inégalités sociales, d'intégration des jeunes dans le tissu économique, de rupture du pacte colonial.

Laurent Gbagbo n'aura pas l'opportunité de mettre en œuvre son programme. L'élection présidentielle de novembre 2010 se déroule dans des conditions mouvementées, opaques. Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara, son rival, réclament chacun la victoire. La Côte d'Ivoire s'installe alors dans une crise postélectorale marquée par la violence. Au recomptage des voix proposé par Laurent Gbagbo pour sortir de cette impasse, des puissances extérieures préfèrent le recours à la guerre. La France de Sarkozy cherche manifestement à se débarrasser de Laurent Gbagbo, ce chef d'État jugé indocile. La suite : Gbagbo sera diabolisé à travers une campagne médiatique sans précédent. Ensuite, l'opinion publique déjà préparée à la guerre, Abidjan sera bombardée par les forces françaises, des milliers d'Ivoiriens massacrés et, le 11 avril 2011, Laurent Gbagbo kidnappé, avant d'être emprisonné à Korhogo et transféré à la Haye. Le crime suprême commis par Gbagbo ? Avoir osé demander une refondation des relations liant la France à ses anciennes colonies.